



Rapport d'Activité 2025



Le mot de la Présidente

En 2025, alors que les violences faites aux femmes restent au cœur de l'actualité et que les chiffres rappellent, année après année, l'ampleur du phénomène, Tremplin 94 Solidarité Femmes réaffirme avec force son engagement féministe : rien ne justifie qu'une femme, qu'un enfant, vive sous la menace, la peur ou le contrôle d'un auteur de violences. Les féminicides, les plaintes classées sans suite, les parcours semés d'obstacles pour accéder à la justice, au logement, à la protection et aux droits sociaux nous rappellent que la lutte contre les violences conjugales n'est pas une cause acquise, mais un combat quotidien, politique et collectif.

Dans ce contexte, notre association poursuit une conviction simple : les violences conjugales ne sont ni des fatalités, ni des drames privés, mais l'expression d'un système de domination qui se nourrit des inégalités entre les femmes et les hommes. Y répondre suppose bien plus que des discours : il faut des lieux, des moyens, des équipes formées, des dispositifs lisibles et accessibles, un travail en réseau exigeant avec les institutions et les partenaires. C'est ce que nous nous efforçons de construire, jour après jour, avec la Maison Solidarité Femmes 94, les dispositifs d'hébergement, les permanences, la domiciliation, la prévention et la formation.

En 2025, Tremplin 94 a accompagné des centaines de femmes et d'enfants, dont les parcours témoignent à la fois de la violence du système patriarcal et de la puissance de leur capacité de résistance, de courage et de reconstruction. Notre responsabilité associative est de créer les conditions pour que cette force puisse se déployer : un accueil inconditionnel, une écoute spécialisée, la mise à l'abri, la protection des enfants, l'accès aux droits, au logement, à la santé, à la justice, l'accompagnement vers l'autonomie et l'émancipation.

Notre positionnement est clair : nous croyons la parole des femmes, nous la protégeons, nous la relayons. Nous refusons les minimisations, les renversements de culpabilité, les injonctions à « rester pour les enfants ». Nous affirmons que la sécurité des femmes et des enfants doit primer sur les compromis avec les auteurs, et que la protection ne peut être effective que si les moyens suivent : places d'hébergement spécialisées, réponses judiciaires coordonnées, dispositifs adaptés aux femmes étrangères, ressources financières à la hauteur des besoins.

Ce rapport d'activité 2025 montre le travail considérable réalisé par les équipes, mais aussi les limites et les tensions auxquelles nous sommes confrontées : saturation des dispositifs, complexité des parcours migratoires, insuffisance chronique de solutions de logement pérennes, fragilité des financements. Il rappelle que chaque place, chaque permanence, chaque heure d'écoute au téléphone, chaque accompagnement à l'audience est le résultat de choix politiques, budgétaires et institutionnels.

Au nom du Conseil d'administration, je veux saluer l'engagement des salariées, des bénévoles, de la direction, et remercier les partenaires qui, à nos côtés, construisent des réponses concrètes pour les femmes et les enfants. Je veux surtout remercier les femmes qui nous font confiance, qui osent appeler, pousser la porte, raconter l'indicible et se projeter dans un autre avenir. Elles sont au cœur de notre projet et donnent tout son sens à notre action.

Dans les années qui viennent, Tremplin 94 Solidarité Femmes continuera de défendre une vision : celle d'une société où les femmes ne paient plus le prix de la violence, où la protection n'est pas un privilège mais un droit effectif, où la parole des victimes est entendue, crue et suivie d'effets. Nous poursuivrons ce chemin avec détermination, aux côtés des femmes, pour faire reculer toutes les formes de violences, visibles ou invisibles, et faire avancer l'égalité réelle.

Isabel ADNOT

Avant-propos

L'année 2025 s'inscrit pour **Tremplin 94 Solidarité Femmes** dans un moment à la fois de continuité et de transformation. Association féministe de référence du Val-de-Marne dans la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, membre de la Fédération Nationale Solidarité Femmes et de l'Union régionale Île-de-France, Tremplin 94 agit depuis 1995 pour garantir un accueil inconditionnel, une mise à l'abri sécurisée et un accompagnement spécialisé des femmes victimes de violences et de leurs enfants.

Cette année a été marquée par des évolutions institutionnelles majeures : le départ de la directrice historique et d'un chef de service présent depuis dix-neuf ans a conduit à un **renouvellement complet de l'équipe de direction**, ouvrant une nouvelle phase de structuration et de consolidation. Dans ce contexte, l'association a engagé un important travail de **mise en conformité de l'ensemble de ses dispositifs**, de renforcement de son cadre interne (réécriture du règlement intérieur, élaboration du DUERP) et de structuration de sa gouvernance, avec la création d'un comité de direction hebdomadaire et la mise en place de réunions institutionnelles trimestrielles.

En 2025, l'action de Tremplin 94 se déploie à travers un **ensemble cohérent de pôles et de dispositifs**, pensés pour couvrir l'intégralité du parcours de sortie des violences : du premier appel à l'accès à un logement pérenne, en passant par l'hébergement d'urgence, la stabilisation, l'accompagnement social, juridique et le soutien à la parentalité.

Le **pôle Accueil** constitue le point d'entrée du parcours. Il regroupe la permanence téléphonique spécialisée, l'accueil de jour, le service de domiciliation, ainsi que les actions d'« aller vers » déployées dans les maternités, les communes, à l'UMJ, dans le cadre du PASH et à l'hôpital Henri Mondor. La permanence téléphonique offre un espace d'écoute sécurisant et confidentiel, fondé sur une approche non standardisée et qualitative de l'accueil de la parole. L'accueil de jour, lieu passerelle entre la crise et la reconstruction, permet de répondre aux besoins immédiats des femmes tout en favorisant le lien, la stabilité et la reprise de pouvoir d'agir. Le service de domiciliation complète ce dispositif en garantissant l'accès aux droits et à une adresse administrative stable.





Qui sommes-nous ?

Tremplin 94 Solidarité Femmes est une association féministe créée en 1995, engagée dans la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales. Elle intervient sur l'ensemble du territoire du Val-de-Marne pour accueillir, protéger et accompagner les femmes victimes de violences, avec ou sans enfants.

L'association est membre de la Fédération Nationale Solidarité Femmes et de l'Union régionale Île-de-France, et s'inscrit à ce titre dans un cadre de référence commun, fondé sur une analyse féministe des violences faites aux femmes et sur la défense des droits fondamentaux.

Tremplin 94 agit en direction des femmes majeures, sans condition de ressources, de nationalité ou de statut administratif. L'association garantit un accueil inconditionnel, fondé sur l'écoute, le respect du libre arbitre et la reconnaissance de la parole des femmes.

Son action repose sur une approche globale et spécialisée, articulant :

- Accueil et écoute,
- Protection et mise à l'abri,
- Accompagnement social, administratif et juridique,
- Soutien à la parentalité,
- Travail partenarial et territorial.

Depuis 2022, l'association s'appuie sur la Maison Solidarité Femmes 94, lieu centralisant l'accueil, l'accompagnement et la coordination des équipes. Ce site unique permet de renforcer la cohérence des interventions, la continuité des parcours et la lisibilité des dispositifs proposés aux femmes et aux partenaires.

Tremplin 94 Solidarité Femmes est portée par :

- Une équipe pluridisciplinaire salariée (travailleuses sociales, éducatrices, psychologues, juristes, personnel administratif),
- Des bénévoles engagés-es,
- Un Conseil d'administration garant du projet associatif et de ses orientations.

À travers ses actions, Tremplin 94 Solidarité Femmes contribue à la protection des femmes et des enfants, tout en participant activement aux dynamiques locales, départementales et nationales de lutte contre les violences faites aux femmes.



Nos valeurs : un cadre transversal d'action

Les valeurs portées par Tremplin 94 Solidarité Femmes ne relèvent pas d'un registre déclaratif. Elles irriguent l'ensemble des pratiques professionnelles, des choix organisationnels et des modalités d'accompagnement mises en œuvre au sein de la Maison Solidarité Femmes 94 et de l'ensemble des dispositifs.

Une approche féministe des violences

L'association s'inscrit dans une analyse féministe des violences faites aux femmes, telle que portée par la Fédération Nationale Solidarité Femmes. Cette approche permet de situer les violences conjugales et intrafamiliales dans un cadre social et politique, en les considérant comme le produit de rapports de domination de genre. Elle guide les pratiques professionnelles en aidant à nommer les violences, à déconstruire les mécanismes de culpabilisation et à reconnaître l'expérience des femmes comme un savoir légitime.

Le respect du libre arbitre

Le respect du libre arbitre constitue un principe fondamental de l'intervention. Accompagner sans contraindre, soutenir sans se substituer, implique d'accepter les hésitations, les retours en arrière et les choix parfois ambivalents des femmes. Cette posture exigeante suppose une vigilance constante face aux logiques injonctives et une adaptation permanente des accompagnements.

Une relation fondée sur la confiance et la non-jugement

L'accueil proposé repose sur une relation de confiance, sécurisante et dépourvue de jugement moral. Les stratégies de survie développées par les femmes sont reconnues comme des réponses à des situations de domination et non comme des défaillances individuelles. Ce cadre favorise l'expression de la parole et la restauration progressive de l'estime de soi.

La sororité comme dimension centrale

La sororité traverse les espaces individuels et collectifs, mais aussi le fonctionnement des équipes. Elle se traduit par des pratiques fondées sur la solidarité, l'entraide et la reconnaissance mutuelle. Les espaces collectifs proposés permettent de rompre l'isolement, de partager des expériences et de reconstruire des liens mis à mal par les violences.

Une exigence de cohérence éthique

Les valeurs défendues s'expriment également dans l'organisation interne : attention portée aux conditions de travail, existence d'espaces de régulation et de supervision, clarification des cadres, et souci de cohérence entre les principes affichés et les pratiques effectives. Cette exigence vise à garantir un accompagnement durable, respectueux et professionnel.

Une visée émancipatrice

Enfin, l'action de Tremplin 94 dépasse la seule réponse à l'urgence. Elle vise la reconstruction, l'autonomie et l'émancipation des femmes, dans une perspective qui articule accompagnement individuel et transformation sociale. Les parcours soutenus participent à redonner une place pleine et entière aux femmes comme sujets, citoyennes et actrices de leur vie.

Comprendre les violences faites aux femmes

Les violences conjugales et intrafamiliales sont des **violences de genre**, interdites et sanctionnées par la loi. Elles s'inscrivent dans un phénomène social et systémique, lié aux inégalités persistantes entre les femmes et les hommes.

Elles peuvent prendre des formes multiples — psychologiques, physiques, sexuelles, économiques, administratives, parentales ou numériques — et s'exercer de manière cumulative. Ces violences s'inscrivent le plus souvent dans un **processus d'emprise**, fondé notamment sur le contrôle coercitif, qui vise à priver progressivement la femme de ses libertés, de ses ressources et de sa capacité d'agir.

Leurs conséquences sont profondes et durables : atteintes à la santé, isolement social, précarisation économique, altération de la parentalité et impacts majeurs sur les enfants, qu'ils soient directement victimes ou exposés aux violences.

Longtemps reléguées à la sphère privée, ces violences constituent en réalité un **enjeu collectif et politique**, appelant des réponses coordonnées, spécialisées et pérennes. C'est dans cette perspective que s'inscrit l'action de Tremplin 94 Solidarité Femmes.

Les ressources internes et le fonctionnement

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de **Tremplin 94 Solidarité Femmes** est composé de membres bénévoles engagées, garantes de la gouvernance stratégique de l'association. Il accompagne les orientations, soutient le développement des activités et veille au respect du projet associatif et des valeurs féministes portées par la structure.

Les administratrices présentent des profils variés – cadres en activité ou retraitées, professionnel·les de l'action sociale, de la prévention spécialisée, du champ juridique ou de la communication – dont la complémentarité favorise une approche à la fois stratégique, opérationnelle et ancrée dans les réalités de terrain.

En 2025, dans un contexte marqué par le départ de la directrice historique et d'un chef de service présent depuis 19 ans, le Conseil d'administration a été fortement mobilisé pour **accompagner une transition de gouvernance majeure**. Il a soutenu la prise de fonction de la nouvelle direction, participé activement aux réflexions sur la réorganisation des pôles et suivi les chantiers structurants engagés sur l'année.

Le Conseil s'est réuni à **12 reprises**, et plusieurs administratrices ont représenté l'association lors d'événements organisés par la **Fédération Nationale Solidarité Femmes**, notamment :

- La Journée nationale,
- La Mirabal
- Les rencontres des présidentes de la FNSF

Les échanges réguliers entre la Présidente et la Directrice, formalisés autour d'un point hebdomadaire, ont permis un pilotage partagé des dossiers stratégiques et un suivi étroit des enjeux institutionnels.

Dans une perspective d'ouverture et de renforcement de la gouvernance, Tremplin 94 Solidarité Femmes réaffirme sa volonté de **diversifier et consolider la composition de son Conseil d'administration**, afin de :

- Favoriser une pluralité de profils et d'expériences,
- Renforcer les compétences stratégiques au service de l'association,
- Accroître la représentation de Tremplin 94 dans les instances locales, régionales et nationales.

Dans ce cadre, Madame Fatiha Belkhadra a engagé une démarche d'adhésion et présenté sa candidature pour intégrer le Conseil d'administration. Sa nomination sera soumise au vote lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2025.

L'équipe

Au 31 décembre 2025, l'association compte **20,54 équivalents temps plein (ETP)**. L'année a été marquée par des mouvements de personnel dans un contexte de réorganisation interne et de recentrage des missions sur le cœur de métier des équipes.

4 départs ont été enregistrés :

- Un contrat à durée déterminée, sur le poste de chargées d'accueil ;
- Trois contrats à durée indéterminée, sur les postes de direction, chef de service et travailleuse sociale.

Ces départs ont donné lieu à plusieurs recrutements structurants :

En mai 2025 :

- Le recrutement d'une **chargée d'accueil et administrative à temps plein**, rattachée au pôle accueil ;
- Le recrutement d'une **directrice à temps plein**

En juillet 2025 : Une **cheffe de service** en CDD dans un premier temps et passage en CDI à temps plein le 1^{er} novembre 2025,

En septembre 2025 : Une **travailleuse sociale à temps plein** sur le pôle hébergement.

Parallèlement, un travail de **clarification et de redéfinition des fiches de poste** a été engagé, afin de recentrer les missions des équipes sociales sur l'accompagnement, et de préparer le **recrutement d'une maîtresse de maison**, destiné à renforcer le soutien logistique et le bon fonctionnement des lieux de vie.

L'association a également accueilli **quatre stagiaires** au cours de l'année, dans le cadre de formations professionnelles :

- Éducatrice spécialisée (1),
- Psychologie (2),
- Travailleuse sociale (1).

L'accueil de stagiaires s'inscrit pleinement dans la mission de transmission et de sensibilisation de Tremplin 94 Solidarité Femmes aux enjeux spécifiques des violences faites aux femmes et de leur accompagnement.

L'équipe se déploie désormais autour de **trois pôles structurants** (Accueil, Hébergement, Justice), appuyés par un **pôle Ressource transversal**, favorisant l'articulation des dispositifs et la cohérence des pratiques professionnelles.

Les ressources internes et le fonctionnement

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de **Tremplin 94 Solidarité Femmes** est composé de membres bénévoles engagées, garantes de la gouvernance stratégique de l'association. Il accompagne les orientations, soutient le développement des activités et veille au respect du projet associatif et des valeurs féministes portées par la structure.

Les administratrices présentent des profils variés – cadres en activité ou retraitées, professionnel·les de l'action sociale, de la prévention spécialisée, du champ juridique ou de la communication – dont la complémentarité favorise une approche à la fois stratégique, opérationnelle et ancrée dans les réalités de terrain.

En 2025, dans un contexte marqué par le départ de la directrice historique et d'un chef de service présent depuis 19 ans, le Conseil d'administration a été fortement mobilisé pour **accompagner une transition de gouvernance majeure**. Il a soutenu la prise de fonction de la nouvelle direction, participé activement aux réflexions sur la réorganisation des pôles et suivi les chantiers structurants engagés sur l'année.

Le Conseil s'est réuni à **12 reprises**, et plusieurs administratrices ont représenté l'association lors d'événements organisés par la **Fédération Nationale Solidarité Femmes**, notamment :

- La Journée nationale,
- La Mirabal
- Les rencontres des présidentes de la FNSF

Les échanges réguliers entre la Présidente et la Directrice, formalisés autour d'un point hebdomadaire, ont permis un pilotage partagé des dossiers stratégiques et un suivi étroit des enjeux institutionnels.

Dans une perspective d'ouverture et de renforcement de la gouvernance, Tremplin 94 Solidarité Femmes réaffirme sa volonté de **diversifier et consolider la composition de son Conseil d'administration**, afin de :

- Favoriser une pluralité de profils et d'expériences,
- Renforcer les compétences stratégiques au service de l'association,
- Accroître la représentation de Tremplin 94 dans les instances locales, régionales et nationales.

Dans ce cadre, Madame Fatiha Belkhadra a engagé une démarche d'adhésion et présenté sa candidature pour intégrer le Conseil d'administration. Sa nomination sera soumise au vote lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2025.

L'équipe

Au 31 décembre 2025, l'association compte **20,54 équivalents temps plein (ETP)**. L'année a été marquée par des mouvements de personnel dans un contexte de réorganisation interne et de recentrage des missions sur le cœur de métier des équipes.

4 départs ont été enregistrés :

- Un contrat à durée déterminée, sur le poste de chargées d'accueil ;
- Trois contrats à durée indéterminée, sur les postes de direction, chef de service et travailleuse sociale.

Ces départs ont donné lieu à plusieurs recrutements structurants :

En mai 2025 :

- Le recrutement d'une **chargée d'accueil et administrative à temps plein**, rattachée au pôle accueil ;
- Le recrutement d'une **directrice à temps plein**

En juillet 2025 : Une **cheffe de service** en CDD dans un premier temps et passage en CDI à temps plein le 1^{er} novembre 2025,

En septembre 2025 : Une **travailleuse sociale à temps plein** sur le pôle hébergement.

Parallèlement, un travail de **clarification et de redéfinition des fiches de poste** a été engagé, afin de recentrer les missions des équipes sociales sur l'accompagnement, et de préparer le **recrutement d'une maîtresse de maison**, destiné à renforcer le soutien logistique et le bon fonctionnement des lieux de vie.

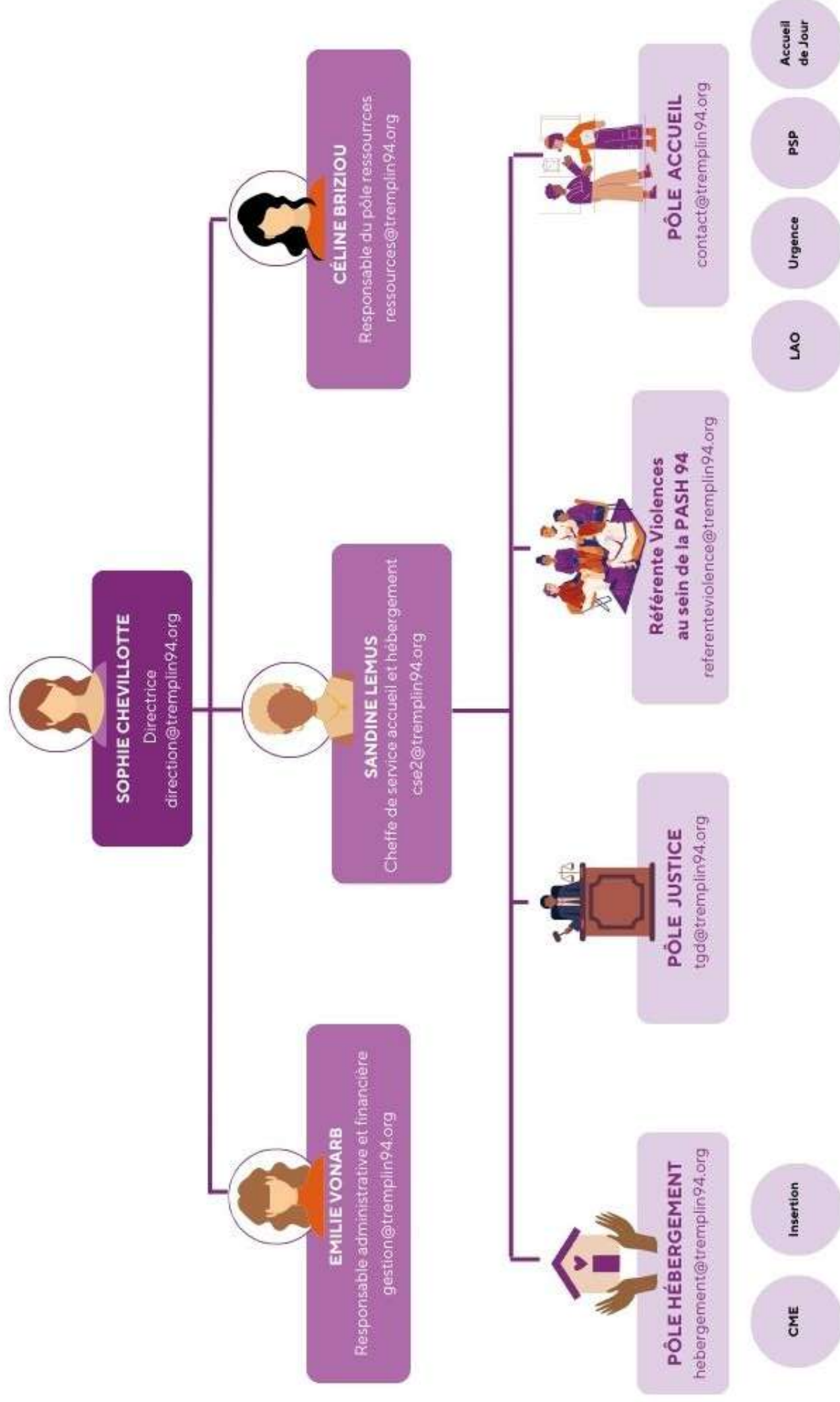
L'association a également accueilli **quatre stagiaires** au cours de l'année, dans le cadre de formations professionnelles :

- Éducatrice spécialisée (1),
- Psychologie (2),
- Travailleuse sociale (1).

L'accueil de stagiaires s'inscrit pleinement dans la mission de transmission et de sensibilisation de Tremplin 94 Solidarité Femmes aux enjeux spécifiques des violences faites aux femmes et de leur accompagnement.

L'équipe se déploie désormais autour de **trois pôles structurants** (Accueil, Hébergement, Justice), appuyés par un **pôle Ressource transversal**, favorisant l'articulation des dispositifs et la cohérence des pratiques professionnelles.

ORGANIGRAMME



Sommaire

Introduction	13
Pôle Accueil	15
Accueil de jour	16
Permanence Téléphonique	21
Domiciliation	27
Actions Collectives	32
LEAO	36
Centre d'Hébergement d'Urgence	43
<i>Permanences hors les murs</i>	<i>50</i>
Permanences Villes	51
Permanences Maternités	55
Permanences GHU Mondor	62
Permanences UMJ	70
PASH 94	73
Pôle Hébergement	77
CME	78
Logements Relais	88
Altho	92
CHRS	98
Accompagnement psychologique	108
Pôle Justice	114
Pôle Ressources	121
Conclusion	125

Introduction

L'année 2025 s'inscrit pour **Tremplin 94 Solidarité Femmes** dans un moment à la fois de continuité et de transformation. Association féministe de référence du Val-de-Marne dans la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, membre de la Fédération Nationale Solidarité Femmes et de l'Union régionale Île-de-France, Tremplin 94 agit depuis 1995 pour garantir un accueil inconditionnel, une mise à l'abri sécurisée et un accompagnement spécialisé des femmes victimes de violences et de leurs enfants.

Cette année a été marquée par des évolutions institutionnelles majeures : le départ de la directrice historique et d'un chef de service présent depuis dix-neuf ans a conduit à un **renouvellement complet de l'équipe de direction**, ouvrant une nouvelle phase de structuration et de consolidation. Dans ce contexte, l'association a engagé un important travail de **mise en conformité de l'ensemble de ses dispositifs**, de renforcement de son cadre interne (réécriture du règlement intérieur, élaboration du DUERP) et de structuration de sa gouvernance, avec la création d'un comité de direction hebdomadaire et la mise en place de réunions institutionnelles trimestrielles.

En 2025, l'action de Tremplin 94 se déploie à travers un **ensemble cohérent de pôles et de dispositifs**, pensés pour couvrir l'intégralité du parcours de sortie des violences : du premier appel à l'accès à un logement pérenne, en passant par l'hébergement d'urgence, la stabilisation, l'accompagnement social, juridique et le soutien à la parentalité.

Le **pôle Accueil** constitue le point d'entrée du parcours. Il regroupe la permanence téléphonique spécialisée, l'accueil de jour, le service de domiciliation, ainsi que les actions d'« aller vers » déployées dans les maternités, les communes, à l'UMJ, dans le cadre du PASH et à l'hôpital Henri Mondor. La permanence téléphonique offre un espace d'écoute sécurisant et confidentiel, fondé sur une approche non standardisée et qualitative de l'accueil de la parole. L'accueil de jour, lieu passerelle entre la crise et la reconstruction, permet de répondre aux besoins immédiats des femmes tout en favorisant le lien, la stabilité et la reprise de pouvoir d'agir. Le service de domiciliation complète ce dispositif en garantissant l'accès aux droits et à une adresse administrative stable.



Dans une logique de cohérence et de continuité des parcours, le **CHU FVVC** a été rattaché en 2025 au pôle Accueil. Autorisé depuis 2022 et doté de 20 places en appartements diffus anonymes, il propose une réponse d'hébergement d'urgence spécialisée pour des femmes et des enfants en situation de danger immédiat, sur orientation exclusive du 115.

Le **pôle Hébergement** regroupe les dispositifs de mise à l'abri et de stabilisation résidentielle. Le CHRS, habilité pour 30 places en hébergement diffus, accompagne des femmes isolées ou avec enfants victimes de violences, dans une logique d'hébergement-insertion articulant accès aux droits, santé, insertion sociale et professionnelle. Le Centre Maternel (CME), agréé pour 7 familles, propose un accompagnement spécifique centré sur la relation mère-enfant, intégrant soutien à la parentalité et suivi périnatal. Le logement relais constitue une étape intermédiaire essentielle entre l'urgence et le logement durable, tandis que le dispositif **ALTHO** (22 places), conçu comme une alternative à l'hôtel, s'est progressivement rapproché des missions d'un CHRS. La signature en 2025 du **CPOM commun CHRS-ALTHO** vient sécuriser et structurer cette dynamique dans une logique pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Par ailleurs, l'année 2025 a vu la **création d'un pôle Justice indépendant**, renforçant la lisibilité et l'efficacité de l'accompagnement judiciaire, ainsi que le développement du **pôle Ressource**, garant du soutien transversal aux équipes et au fonctionnement de l'association.

Un travail de recentrage des missions des équipes sociales sur leur cœur de métier a été engagé, accompagné d'une réflexion sur les fiches de poste et du lancement du recrutement d'une maîtresse de maison.

Pris ensemble, ces dispositifs forment une **chaîne continue et articulée de réponses**, adossée à la Maison Solidarité Femmes 94, qui rassemble sur un même site écoute, accueil, accompagnement et travail partenarial. Ils s'appuient sur une équipe pluridisciplinaire engagée – travailleuses sociales, éducatrices spécialisées, psychologues, juristes, personnel administratif – et sur une gouvernance associative mobilisée.

Dans un contexte où les violences faites aux femmes demeurent massives et où les besoins de protection, d'hébergement et d'accompagnement ne cessent de croître, ce rapport d'activité 2025 vise à rendre compte de l'activité de chacun des dispositifs, de leur articulation au service des femmes et de leurs enfants, et des enjeux à venir, notamment en matière de logement, de ressources et de pérennisation des actions.

Il témoigne enfin de l'engagement quotidien des salariées, des bénévoles, des administratrices et des partenaires, et réaffirme la détermination de **Tremplin 94 Solidarité Femmes** à poursuivre son action pour des parcours de sortie des violences dignes, sécurisés et émancipateurs.

Pôle Accueil



Le pôle Accueil – Écoute – Orientation rassemble l'ensemble des portes d'entrée de l'association et les dispositifs qui structurent l'accompagnement dans la durée des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants. Il s'appuie sur une combinatoire de premiers accueils – permanence téléphonique, accueil de jour, permanences en maternités, permanences Villes, partenariat avec la PASH 94 dans les hôtels – et sur des dispositifs d'accompagnement spécialisé comme le LEAO, la domiciliation et le CHUFVVC, permettant de construire des réponses graduées et articulées.

En 2025, la permanence téléphonique a traité 499 appels, dont 358 appels de femmes victimes, constituant souvent le tout premier contact avec l'association et le point de départ d'orientations vers le LEAO, l'hébergement ou les partenaires. L'accueil de jour a, de son côté, accompagné 319 femmes et 437 enfants, soit 756 personnes, générant 2 234 passages et 610 prestations qui répondent aux besoins immédiats (alimentation, hygiène, numérique, espace enfants) tout en offrant un lieu de stabilisation et de mise en lien. Les permanences en maternités et les permanences Villes assurent un repérage de proximité dans les territoires : 62 femmes ont été accompagnées dans les quatre maternités publiques du Val-de-Marne (pour 99 entretiens physiques), et 31 femmes via les permanences Villes (pour 74 rendez-vous honorés, dont 67 entretiens en présentiel et 14 téléphoniques).

Le partenariat avec la PASH 94 renforce cette capacité de repérage hors les murs auprès des familles hébergées à l'hôtel via le 115 : entre janvier et août 2025, 43 femmes ont bénéficié d'un accompagnement resserré par la référente violences conjugales, puis, à l'ouverture du Pôle Violences Conjugales le 1er septembre, 35 femmes déjà connues et 18 nouvelles situations ont été intégrées, dans une logique d'accompagnement global sous le prisme des violences conjugales (sécurisation, sortie de l'emprise, droits, santé, logement).

En aval de ces portes d'entrée, le LEAO assure un accompagnement spécialisé et intensif : en 2025, il a suivi 230 femmes et 246 enfants (soit 476 personnes) dans le cadre de suivis renforcés, et a réalisé 982 entretiens supplémentaires pour des femmes qui n'ont pas (encore) engagé de suivi, mais qui ont bénéficié d'un temps d'accueil, d'écoute, d'évaluation et d'orientation. Le service de domiciliation complète cette réponse en garantissant une adresse administrative stable et sécurisée à 672 victimes et 957 ayants droit (soit 1 629 personnes), avec 3 338 courriers remis sur l'année, ce qui permet de maintenir les droits (prestations, santé, justice, logement) dans des parcours marqués par les ruptures et la mise à l'abri. Le dispositif CHUFVVC, même sans rapport chiffré spécifique ici, s'inscrit pleinement dans cette architecture comme maillon d'hébergement sécurisé, vers lequel orientent notamment les maternités, le LEAO, la PASH et les autres portes d'entrée.

De manière transversale, l'ensemble des services du pôle se caractérise par une intensité très soutenue de l'activité : entretiens téléphoniques, rendez-vous en présentiel, permanences extérieures et accueils de jour se combinent pour offrir un accès souple, de proximité et inconditionnel à une écoute spécialisée, à l'information sur les droits, à l'orientation vers les dispositifs de mise à l'abri et à la mise en lien avec les partenaires sociaux, hospitaliers, judiciaires et associatifs. L'année 2025 confirme ainsi le rôle structurant du pôle Accueil – Écoute – Orientation dans le repérage des violences, la mise en sécurité et la continuité des parcours, en amont et en articulation étroite avec le pôle Hébergement et les autres dispositifs de l'association.

ACCUEIL DE JOUR

L'accueil de jour constitue un **point d'appui stable et accessible**, jouant un rôle essentiel de **passerelle entre la crise et la reconstruction** pour les femmes victimes de violences et leurs enfants. Il se distingue par :

- Un **cadre sécurisant et non conditionné**, permettant l'accès simple à une diversité de services ;
- Des **prestations concrètes** répondant aux besoins immédiats : espace numérique, buanderie, vestiaire, dons d'hygiène, téléphones, chèques services ;
- Un **espace enfants** existant mais nécessitant un **renforcement** afin de mieux recueillir les émotions, besoins et ressentis des plus jeunes ;
- Un **accueil / pré-accueil** gérant les urgences, sans toutefois être un dispositif de mise en sécurité primaire.

L'ensemble favorise la création de liens, de la stabilité et une réappropriation progressive des capacités d'action.



1. CADRE INSTITUTIONNEL GENERAL

Les accueils de jour destinés aux femmes victimes de violences et à leurs enfants s'inscrivent dans le dispositif national de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, piloté par :

- le Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes ;
- la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) ;
- la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (Miprof).

Ce cadre national définit les attendus en termes d'accueil, d'orientation, de coordination avec les services sociaux, judiciaires et médicaux, ainsi que les principes de protection tournés vers la fin du cycle des violences.

2. FRÉQUENTATION GLOBALE

En 2025, notre accueil de jour a accompagné 319 femmes et 437 enfants, soit 756 personnes au total, générant 2234 passages avec une moyenne de 7 par femme et un pic à 65. Ces chiffres illustrent l'attractivité du lieu comme ressource essentielle pour des femmes en fragilité ou rupture, confirmant son rôle de point d'appui stable au quotidien.

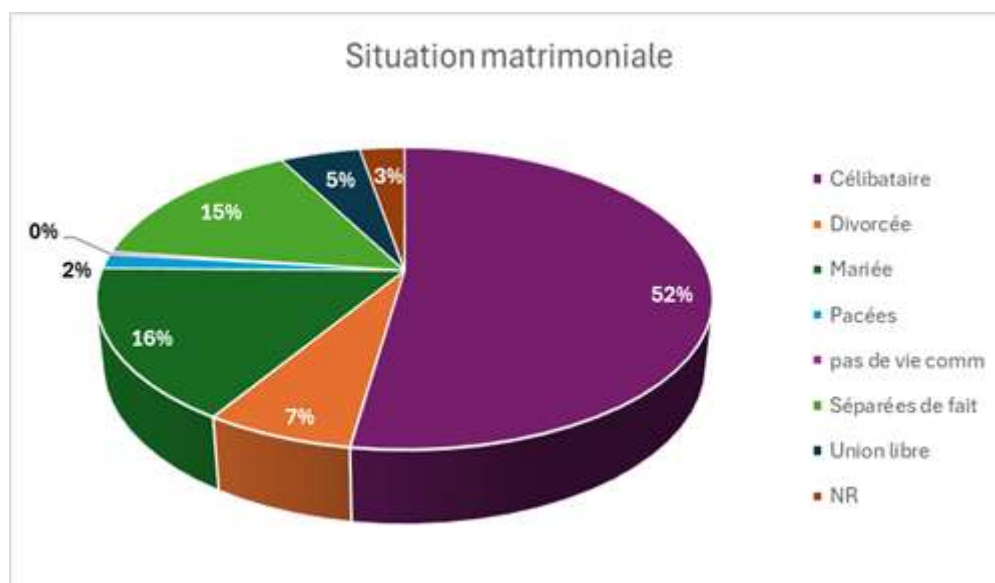
3. DYNAMIQUES DE FRÉQUENTATION

L'analyse des passages révèle une polarisation marquée dans l'usage de l'accueil : 78% des femmes (250) viennent peu souvent (< 10 passages), ne représentant que 40% du flux total, tandis que 1% seulement (3 femmes) cumulent plus de 40 passages chacune, générant 7% de l'activité globale. Cette dynamique confirme le rôle pivot de l'accueil comme ressource d'urgence ponctuelle pour la majorité, et soutien récurrent irremplaçable pour une minorité en grande vulnérabilité.

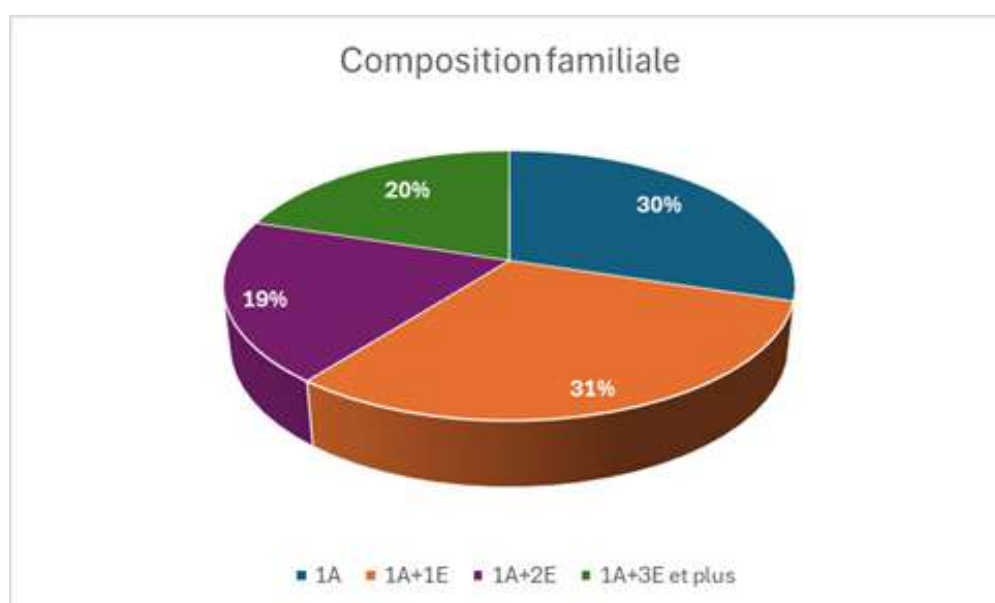
Passages					
	nbr femmes	nbr pass	% nbr per	pass moyen	%pass
moins de 10	250	887	78%	3,55	40%
10 à 20	50	709	16%	14,18	32%
21 à 30	9	229	3%	25,44	10%
30 à 40	7	244	2%	34,85	11%
plus de 40	3	165	1%	55	7%
	319	2234			

4. PROFILS SOCIOLOGIQUES

Les profils sociologiques mettent en lumière un public souvent isolé ou en pleine rupture conjugale, marqueur classique des violences intrafamiliales : 52% de célibataires (167 femmes), 16% de mariées (52) et 15% de séparées de fait (48), traduisant des situations conjugales actives ou récentes.



Les données relatives à la composition familiale des femmes accueillies au sein de l'accueil de jour font apparaître une grande proportion de familles monoparentales. Elles représentent plus de 51% des familles accueillies dont 31% avec un enfant et 20% avec 3 enfants et plus.



La monoparentalité génère une vulnérabilité multidimensionnelle : financière (revenus souvent limités à une seule source, allocations insuffisantes face aux besoins accrus), logement (difficulté d'accès stable, surcoût pour héberger plusieurs personnes), et temporelle (gestion solitaire des enfants, entre scolarité, soins et démarches administratives/judiciaires).

Mécanismes d'impact

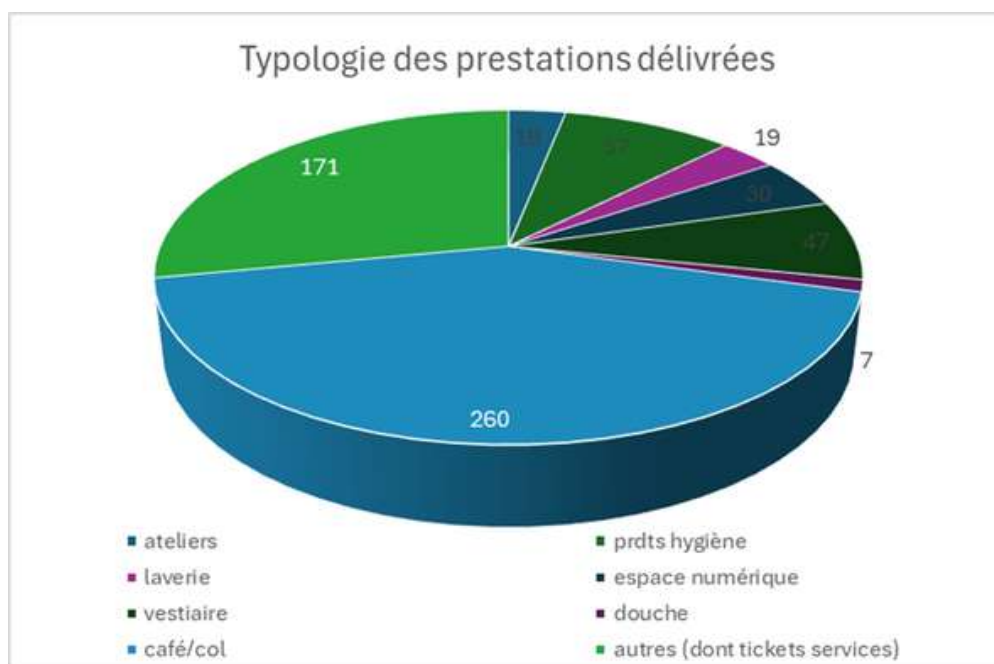
- Financier : 80% des mères monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté en France (Insee 2024), amplifié par les violences qui brisent carrières et réseaux de soutien. Dans vos données, les demandes massives de tickets services (28% des prestations) et produits d'hygiène/vestiaire illustrent cette précarité immédiate.
- Énergétique et psychologique : Isolement post-violence + charge parentale unique épuisent les ressources mentales, freinant la reconstruction (52% célibataires dans votre panel). Les 437 enfants co-victimes nécessitent une écoute dédiée, absente chez 56% des sorties NR.
- Circulaire avec violences : La précarité économique maintient souvent dans le couple violent (peur de l'indépendance), tandis que la séparation expose à l'itinérance

Au sein de l'accueil de jour on constate que les 64 familles avec 3 enfants ou plus (20% du total) cumulent des besoins particulièrement intenses et durables. Ces situations expliquent en grande partie pourquoi seulement 3 femmes (1% du total) génèrent à elles seules 165 passages, soit 7% de toute notre activité : elles reviennent fréquemment car leurs contraintes (logistique, finances, soins) ne trouvent pas de solutions stables ailleurs.

Sans mesures ciblées – comme un espace enfants renforcé pour libérer les mères et un meilleur accès au numérique pour préparer CV et recherches d'emploi –, ces familles risquent de rester piégées dans un cercle vicieux de précarité qui peut favoriser un retour aux violences.

5. PRESTATIONS DÉLIVRÉES

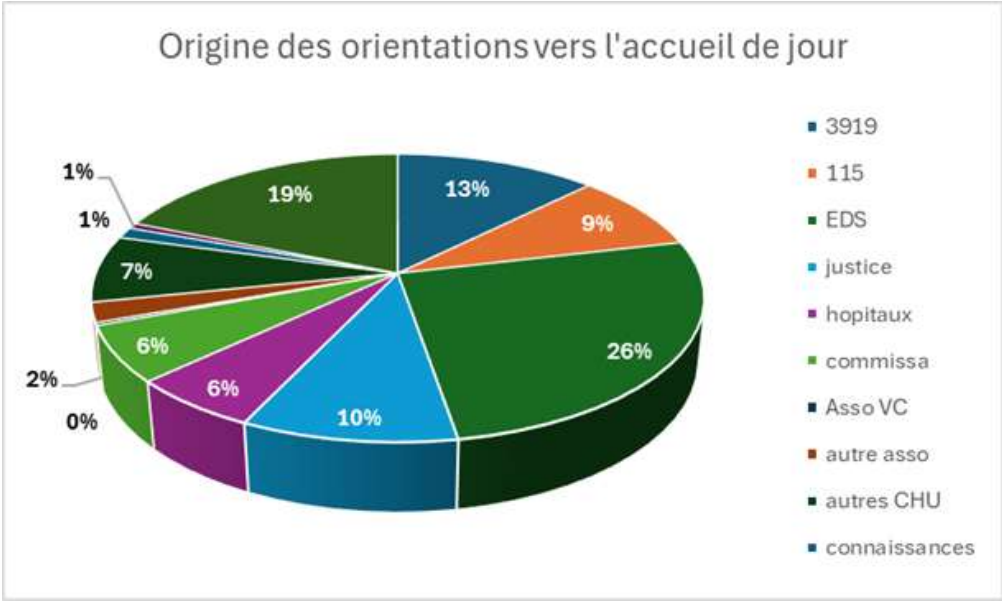
Au total, 610 prestations ont été délivrées (certaines femmes en ayant bénéficié de plusieurs), répondant prioritairement aux besoins immédiats et révélant un niveau élevé de précarité. Les cafés/collations dominent (260, 42,6%), suivis des aides diverses incluant tickets services (171, 28%), confirmant leur rôle crucial face à l'insécurité alimentaire. Produits d'hygiène (57), vestiaire (47) et espace numérique (30) soutiennent dignité et remobilisation, tandis qu'ateliers/laverie (38), café soro/ciné-débat (13) et douche (7) restent sous-utilisés, offrant un potentiel de développement.



6. ORIENTATIONS ET PARTENARIATS

Les orientations révèlent une provenance diversifiée : EDS (83 femmes, 26%), CAF (40, 12,5%) et justice/commissariats (51 au total, 16%) dominant, témoignant de la visibilité croissante de l'accueil parmi les acteurs institutionnels. Cette hétérogénéité reflète l'attractivité du lieu comme point d'appui transversal.

Côté sorties, 37% des femmes sont orientées vers un LAO (Lieu d'Accueil et d'Orientation), mais 56% restent non renseignées, soulignant la nécessité d'améliorer la traçabilité et le suivi des parcours pour éviter les ruptures.



L'accueil de jour s'affirme comme un maillon central du parcours de protection, stabilisant efficacement 319 femmes et 437 enfants à travers 2234 passages et 610 prestations adaptées à leur précarité. Aligné sur le cadre national (Miprof, référentiel ADJ, évolutions 2024-2025), il répond aux besoins immédiats tout en favorisant reconstruction et liens. Pour amplifier son impact, prioriser le renforcement de l'espace enfants (écoute co-victimes), l'amélioration de la traçabilité des orientations (réduire 56% NR), le développement des services sous-utilisés (numérique, ateliers, douche) et l'impulsion d'actions collectives afin de prévenir ruptures et cycles de violence.

PERMANENCE TELEPHONIQUE

La permanence téléphonique constitue la principale porte d'entrée vers Tremplin 94. Elle représente un point de contact essentiel pour les femmes en situation de violences conjugales, mais aussi pour leurs proches et pour les professionnel.le.s confronté.es à ces situations. Ce dispositif est essentiel dans l'offre d'accompagnement proposée, c'est le premier point d'appui, d'écoute et d'orientation.

La ligne téléphonique spécialisée de la Maison Solidarité Femmes s'inscrit dans une logique de permanence active et incarnée. Pensée comme un espace d'écoute sécurisé, elle accueille les femmes victimes de violences conjugales dans des conditions de confidentialité, parfois d'anonymat, et avec une attention constante portée à la singularité de chaque situation. Chaque appel est reçu avec bienveillance, qu'il soit formulé dans la clarté, dans le doute, dans la parole ou dans le silence.

Parce que chaque situation est unique, chaque échange demande du temps. Nous faisons le choix assumé de privilégier une écoute de qualité plutôt qu'une gestion standardisée des appels. La permanence téléphonique n'est pas un standard : il s'agit de prendre le temps nécessaire pour accueillir pleinement la parole de chaque femme, évaluer sa situation et proposer une réponse adaptée.



1. UNE RÉPONSE COORDONNÉE ET SPÉCIALISÉE

Ce dispositif tire sa singularité de son ancrage au sein de la Maison Solidarité Femmes 94, lieu dans lequel se croisent les compétences et les expertises. L'intervenante en ligne peut mobiliser, à tout moment, les collègues travailleuses sociales, juristes, psychologue, référente logement ou chargée de mission violences sexistes et sexuelles afin de construire une réponse immédiate, collective et coordonnée.

Des rendez-vous peuvent être proposés dans l'instant, des relais activés, et, si nécessaire, des démarches de mise en sécurité enclenchées sans délai. Cette unité de lieu et de fonctionnement crée une véritable synergie : elle dépasse l'isolement des appels classiques et transforme chaque contact téléphonique en porte d'entrée vers un accompagnement spécialisé.

Il suffit parfois d'un seul appel pour initier un processus de soutien. L'échange peut rester ponctuel, donner lieu à un accompagnement téléphonique régulier, ou constituer le point de départ d'un parcours dans les dispositifs de l'association : accueil de jour, accompagnement social, domiciliation, actions collectives ou mise en sécurité.

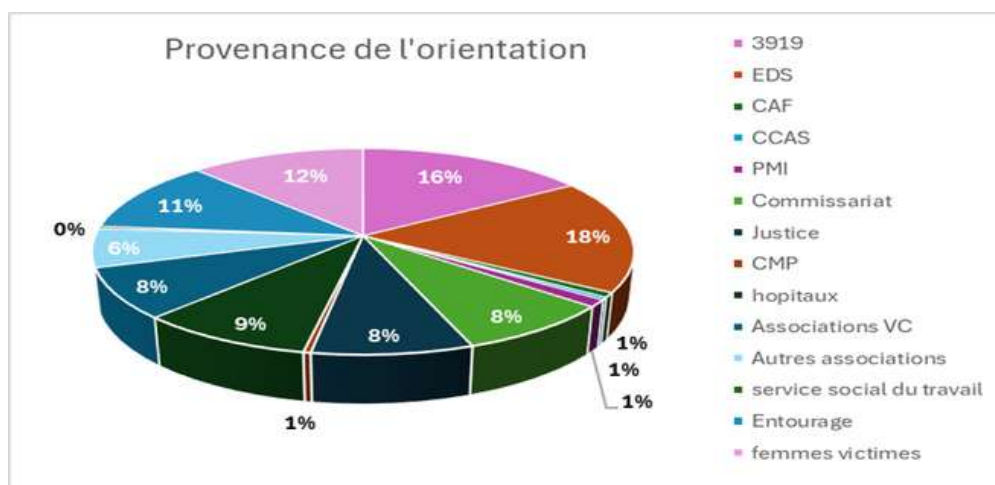
2. DONNÉES D'ACTIVITÉ

Au cours de l'année, la permanence téléphonique a traité **499 appels**, dont **358 appels de femmes victimes** (dont 96 ont souhaité rester anonymes) et **141 appels de partenaires**. La durée moyenne des entretiens est de **45 minutes**, ce qui témoigne de la nécessité d'un accompagnement approfondi et individualisé.

Les données analysées ci-après ne portent donc que sur les 262 femmes ayant accepté de nous communiquer des informations sur leur situation.

2.1. Origine des appels des femmes victimes

Les appels reçus proviennent de différents services orienteurs, ce qui confirme le rôle transversal de la permanence dans le repérage et l'orientation des femmes victimes :

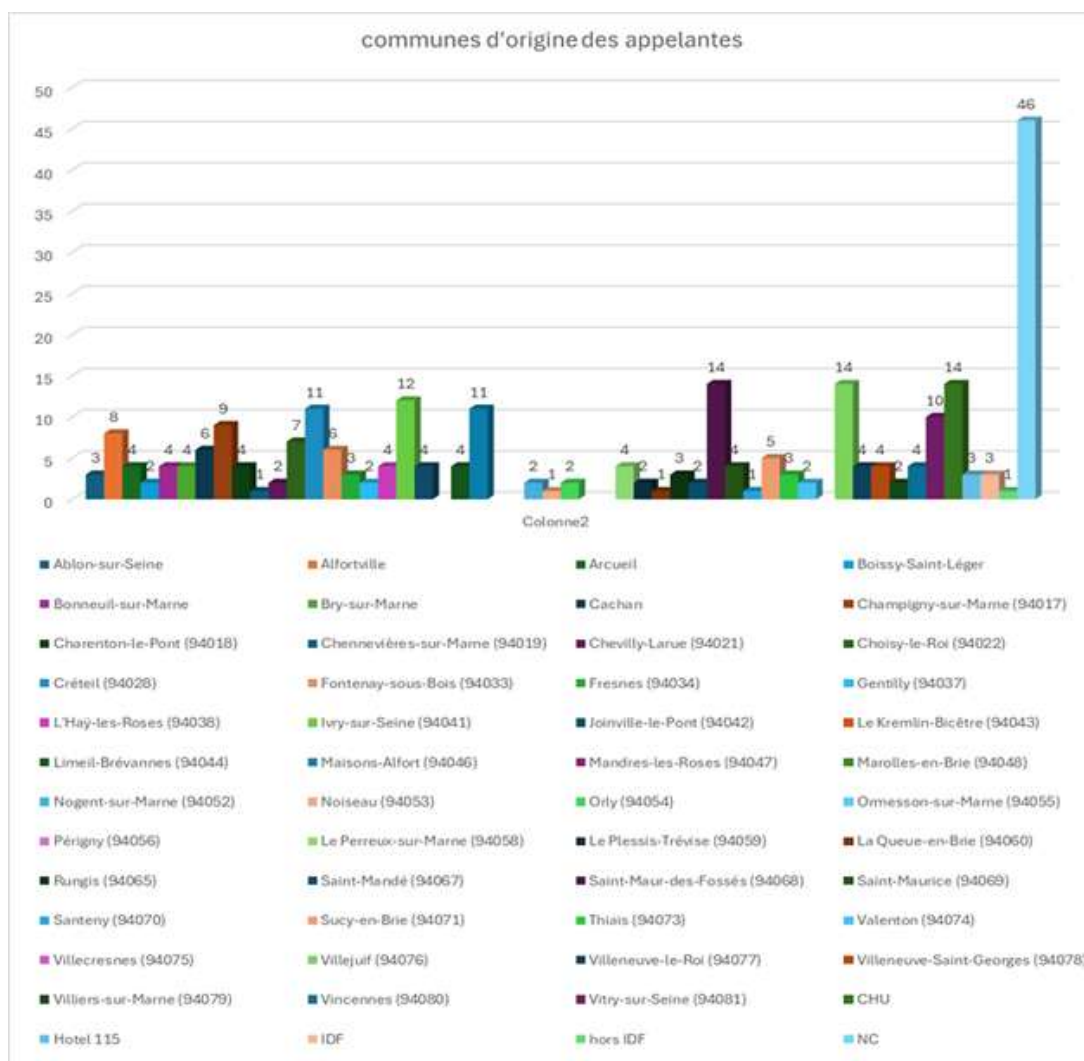


Les femmes orientées vers la permanence téléphonique proviennent d'horizons très divers, ce qui montre à la fois la visibilité du dispositif et son inscription dans un réseau partenarial large. Les principaux services orienteurs sont les structures de première ligne et de proximité, notamment le 3919, les EDS, les commissariats, la justice, les hôpitaux et les associations spécialisées. Cette diversité confirme que la permanence joue un rôle central dans le repérage, l'accueil et l'orientation des femmes victimes de violences conjugales.

On observe également une part importante d'orientations provenant de l'entourage, ce qui souligne le rôle essentiel des proches dans la mise en lien avec les dispositifs d'aide. Le fait que certaines femmes appellent également directement ou après un premier repérage par d'autres structures traduit la place de la permanence comme point d'entrée souple, accessible et identifié.

Ces orientations témoignent enfin de la nécessité d'une coordination constante entre les acteurs du territoire. Elles montrent que la réponse apportée aux femmes victimes repose sur un travail collectif, dans lequel chaque professionnel·le peut contribuer à repérer, sécuriser et accompagner les situations de violences.

2.2. Communes d'origines des femmes appelantes



La répartition géographique des 262 femmes victimes recensées témoigne d'une réalité essentielle : les violences conjugales touchent toutes les catégories socio-professionnelles (CSP) et traversent les clivages socio-économiques du territoire. Loin de se limiter aux quartiers prioritaires ou aux territoires les plus précaires, elles concernent aussi bien les communes marquées par une forte présence de CSP+ que les secteurs urbains denses et populaires.

Les volumes les plus élevés se concentrent en effet dans des communes aux profils socio-économiques contrastés.

Saint-Maur-des-Fossés (14 situations) et Villejuif (14) : ces deux communes, historiquement associées à une population aisée et à une forte présence de cadres supérieurs, cadres et professions intellectuelles, montrent que les violences conjugales n'épargnent pas les milieux favorisés. Saint-Maur-des-Fossés, notamment, concentre une part importante de CSP+ et d'habitat pavillonnaire, où l'isolement et la discrétion sociale peuvent compliquer le repérage des situations.

Ivry-sur-Seine (12), Créteil (11), Maisons-Alfort (11), Vitry-sur-Seine (10) et Champigny-sur-Marne (9) : ces communes, caractérisées par une mixité sociale plus marquée, un parc important de logements sociaux et une population ouvrière et intermédiaire significative, concentrent également une part importante des situations recensées.

Cette diversité géographique confirme que les violences conjugales constituent un phénomène transversal, qui ne se réduit ni à la pauvreté ni à la précarité. Elles touchent indifféremment les cadres supérieurs, les professions intermédiaires, les employés, les ouvriers et les personnes sans activité professionnelle. Dans les communes CSP+, les mécanismes d'emprise et de contrôle peuvent être particulièrement insidieux, s'appuyant sur des leviers économiques et sociaux puissants. Dans les territoires populaires, les violences s'inscrivent souvent dans des contextes de précarité cumulée, où la dépendance matérielle renforce l'emprise.

La présence notable de situations issues du CHU (14) et de l'Hôtel 115 (3) rappelle toutefois que les violences conjugales sont fréquemment associées à des ruptures résidentielles et à des situations d'urgence sociale. Ces parcours d'instabilité, qui touchent particulièrement les femmes en grande vulnérabilité, soulignent la nécessité d'articuler les réponses d'urgence et d'accompagnement social avec les dispositifs d'écoute et d'orientation.

Enfin, les 46 situations NC (non communiquées) peuvent recouvrir des profils particulièrement précaires ou des situations de grande mobilité résidentielle, où la qualification socio-économique est difficile à établir. Cette catégorie mérite une attention particulière pour mieux comprendre les parcours les plus invisibles.

En conclusion, cette analyse confirme que la permanence téléphonique remplit un rôle essentiel de dispositif territorial de premier recours, capable d'accueillir des situations extrêmement diversifiées. Elle doit pouvoir répondre avec la même réactivité et la même compétence aux femmes issues de tous les milieux, en adaptant ses réponses aux enjeux spécifiques de chaque contexte socio-économique : isolement dans les quartiers pavillonnaires aisés, dépendance matérielle dans les territoires populaires, précarité extrême dans les situations d'urgence résidentielle.

2.3. Motifs d'appel

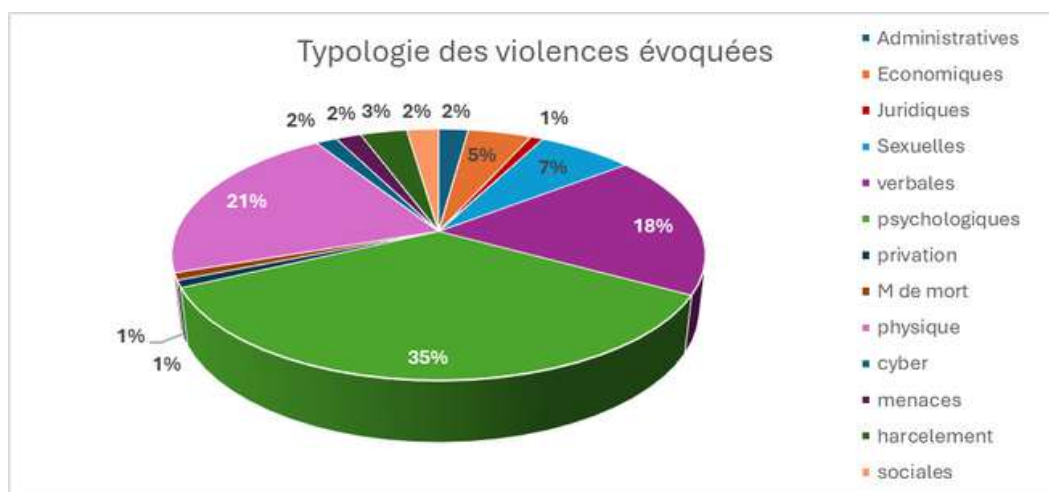
Les motifs principaux identifiés sont les suivants :

Motif de l'appel	
demande d'accompagnement	68
conseil	134
Ecoute	24
démarche juridique	32
domiciliation	13
information	9
mise en sécurité	8
orientation	9

Ces chiffres montrent que la permanence répond à des besoins très divers, allant de la simple demande d'écoute à l'engagement dans des démarches concrètes d'accompagnement et de protection.

3. FORMES DE VIOLENCES ÉVOQUÉES

Les situations évoquées relèvent de plusieurs formes de violences, souvent intriquées :



Les situations évoquées lors de la permanence téléphonique montrent la prégnance de violences multiformes, souvent intriquées les unes aux autres. Parmi les appels reçus, les violences **psychologiques** arrivent très nettement en tête avec **228 occurrences**, suivies des violences **physiques** avec **138 occurrences** et des violences **verbales** avec **120 occurrences**. Cette hiérarchie confirme que les violences conjugales ne se réduisent pas à leurs seules manifestations visibles, mais s'inscrivent fréquemment dans des mécanismes d'emprise, de déstabilisation, d'isolement et de contrôle coercitif. Les violences **sexuelles** sont également présentes (**45**), tout comme les violences **économiques** (**30**), les **harcèlements** (**22**), les violences **sociales** (**15**) et les **cyberviolences** (**10**). À ces formes s'ajoutent des atteintes plus spécifiques mais particulièrement préoccupantes, telles que les **menaces** (**12**) et les **menaces de mort** (**6**), qui nécessitent une évaluation attentive du danger et, le cas échéant, une réponse immédiate en matière de mise en sécurité.

Cette répartition des violences rejoint les constats habituellement observés par les dispositifs d'écoute et d'orientation spécialisés, notamment le 3919, qui mettent en évidence le caractère le plus souvent cumulatif et progressif des violences conjugales. En Île-de-France, comme ailleurs, les appels ne portent que rarement sur une forme unique de violence : ils traduisent plutôt des situations complexes dans lesquelles se combinent domination psychologique, violences verbales, atteintes physiques, contrôle des ressources, isolement social et parfois violences sexuelles. Le recours au 3919 ou à notre permanence intervient souvent à un moment où les violences se sont intensifiées ou diversifiées, ce qui confirme l'importance de dispositifs capables d'entendre cette complexité et d'y répondre de manière coordonnée.

La fréquence élevée des violences psychologiques rappelle également que la première demande exprimée par les femmes n'est pas toujours celle d'une mise en protection immédiate, mais souvent celle d'une mise en mots. L'écoute proposée permet alors de nommer ce qui est vécu, de sortir du doute et de commencer à reconstituer une lecture plus claire de la situation. Dans ce cadre, la permanence téléphonique joue un rôle essentiel : elle accueille des récits parfois encore fragmentaires, mais souvent marquées par une souffrance majeure et des indicateurs de dangerosité à évaluer avec vigilance.

4.SUITES DONNÉES AUX APPELS

À l'issue de la permanence téléphonique, **51% des femmes victimes ont bénéficié d'un accompagnement par notre structure**. Parmi elles, **131 ont été accompagnées par le LEAO, 3 par le CHUFVVC et 1 par le pôle justice**.

Parmi les femmes accompagnées par le LEAO, **50% n'ont eu qu'un seul entretien**. Cette donnée peut s'expliquer par plusieurs facteurs : le cycle des violences, l'emprise exercée par l'auteur, le fait que la démarche ne soit pas encore suffisamment mûre, des réorientations vers d'autres structures, ou encore la temporalité propre à chaque situation.

Par ailleurs, **128 femmes n'ont pas enclenché de suivi à l'issue de ce premier contact**, malgré la proposition d'un rendez-vous pour **70% d'entre elles**. Cela peut s'expliquer par des délais trop longs entre l'appel et le rendez-vous. En 2025, nos délais ont considérablement augmenté en raison de la hausse des demandes d'accompagnement, malgré la mise en place de permanences sans rendez-vous en fin d'année.

Ces éléments montrent l'importance de ce premier temps de contact. Même lorsqu'aucun suivi immédiat n'est engagé, la permanence permet souvent d'ouvrir une porte, de nommer les violences, de poser une première demande ou simplement de laisser émerger la possibilité d'un retour vers l'association à un autre moment.

Cette permanence téléphonique répond à un besoin essentiel et structurel. Son renforcement pourrait être envisagé si les moyens le permettent, afin d'augmenter la capacité de réponse, de consolider les temps d'écoute et de proposer des rendez-vous dans des délais plus adaptés. Une telle évolution permettrait de poursuivre l'objectif central du dispositif : offrir un accueil de qualité et inconditionnel, une réponse ajustée et un accompagnement à la hauteur des besoins exprimés.

DOMICILIATION

Le service de domiciliation constitue un maillon essentiel de l'accompagnement proposé aux femmes victimes de violences et à leurs enfants au sein de l'association. Il permet d'offrir une adresse administrative stable et sécurisée à des personnes souvent confrontées à l'errance, aux ruptures de logement ou à la nécessité de se mettre en sécurité en quittant brutalement leur domicile. Au-delà de la simple réception du courrier, la domiciliation est un véritable outil d'accès aux droits et de lutte contre l'exclusion, en lien étroit avec l'ensemble des services de l'association (hébergement, accompagnement spécialisé, pôle justice, etc.).

Sur le plan juridique, la domiciliation est encadrée notamment par le Code de l'action sociale et des familles (CASF), qui garantit aux personnes sans domicile stable la possibilité d'élire domicile auprès d'un organisme habilité pour faire valoir leurs droits sociaux, civils et civiques (accès aux prestations, assurance maladie, inscription sur les listes électorales, etc.). Elle s'inscrit ainsi dans une approche globale de protection et de soutien des personnes vulnérables, dont font pleinement partie les femmes victimes de violences conjugales, intrafamiliales ou sexuelles.



1. CADRE LÉGAL ET ENJEUX DE LA DOMICILIATION

La domiciliation des personnes sans domicile stable est prévue par les articles L.264-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles. Elle permet à toute personne qui ne dispose pas d'une adresse fixe ou qui ne peut l'utiliser pour des raisons de sécurité ou de précarité, d'élire domicile auprès d'un centre communal ou intercommunal d'action sociale (CCAS/CIAS) ou d'un organisme agréé. Ce dispositif ouvre l'accès à des droits fondamentaux, notamment les prestations sociales, la couverture maladie, l'aide juridictionnelle, ainsi que l'exercice de droits civiques comme l'inscription sur les listes électorales.

Pour les femmes victimes de violences, la domiciliation revêt un enjeu particulier de protection et de confidentialité. Elle leur permet de disposer d'une adresse de référence qui ne révèle pas leur lieu de vie réel, ce qui peut contribuer à limiter les risques de repérage par l'auteur des violences. Elle facilite également la continuité des droits lors des changements de lieux d'hébergement (mise à l'abri, hébergement d'urgence, solutions temporaires chez des proches, etc.), évitant ainsi les ruptures de ressources ou de suivi. Intégrée dans un dispositif spécialisé « violences faites aux femmes », la domiciliation devient un outil stratégique de sécurisation du parcours.

Enfin, l'année 2025 a été marquée par un travail de fond sur la réécriture du règlement de domiciliation et sur la formalisation de la procédure de radiation. Ce chantier, engagé avec l'objectif de clarifier le cadre, d'harmoniser les pratiques et de sécuriser les parcours, devrait aboutir en 2026, en renforçant la lisibilité des droits et devoirs des personnes domiciliées ainsi que les modalités de suivi et de sortie du dispositif.

2. DONNEES D'ACTIVITE ANNUELLES

Sur l'année, 672 victimes ont été domiciliées au sein de l'association. En incluant les 957 ayants droit (principalement les enfants et autres membres de la famille), ce sont 1 629 personnes qui ont bénéficié d'une adresse administrative stable. Ces chiffres illustrent l'ampleur des besoins et le rôle structurant du service de domiciliation dans la prise en charge des situations.

La durée moyenne de suivi est de 1 an et 11 mois, ce qui montre que la domiciliation s'inscrit dans le temps et accompagne des parcours souvent longs, marqués par des démarches multiples (justice, logement, santé, protection de l'enfance, insertion professionnelle...). La durée la plus longue de domiciliation est de 9 ans pour une femme hébergée depuis 115 jours après un parcours d'errance, ce qui témoigne de la persistance des vulnérabilités mais aussi de la capacité du service à offrir une continuité. À l'inverse, la durée la plus courte est d'une journée, pour une domiciliation réalisée le 30/12, ce qui illustre la diversité des situations et des besoins.

Au total, 3 338 courriers ont été remis au cours de l'année. Ce volume témoigne de l'intensité des échanges administratifs et de la complexité des démarches engagées par les femmes (CAF, CPAM, Pôle emploi, justice, banques, écoles, etc.). Le fait que 99% des personnes domiciliées n'aient pas fait de demande de procuration montre que la grande majorité souhaite conserver la maîtrise directe de la réception et de la gestion de son courrier, ce qui renforce le rôle du service comme espace de passage, de lien et parfois de repérage de situations de fragilité.

3. ÉVOLUTION PAR RAPPORT A 2024

Les données 2025 montrent une nette augmentation de l'activité de domiciliation par rapport à 2024, alors même qu'un travail en profondeur a été mené pour remettre à jour le fichier et radier les personnes ne s'étant pas présentées depuis plusieurs mois. En 2024, le total des domiciliés actifs et de leurs ayants droit s'élevait à 1 274 personnes, dont 554 domiciliés et 720 ayants droit. En 2025, 672 victimes ont été domiciliées et 957 ayants droit ont été pris en compte, soit 1 629 personnes au total.

Cette progression, malgré la campagne de radiations ciblée, traduit à la fois une hausse des besoins, une meilleure visibilité du service et la confiance renforcée accordée à l'association. Elle reflète également l'augmentation des situations de violences nécessitant une adresse sécurisée pour accéder aux droits, ainsi que l'effet structurant du travail de clarification du règlement de domiciliation et des procédures internes, qui rend le dispositif plus lisible et plus accessible.

4. STATUT DES PERSONNES DOMICILIEES

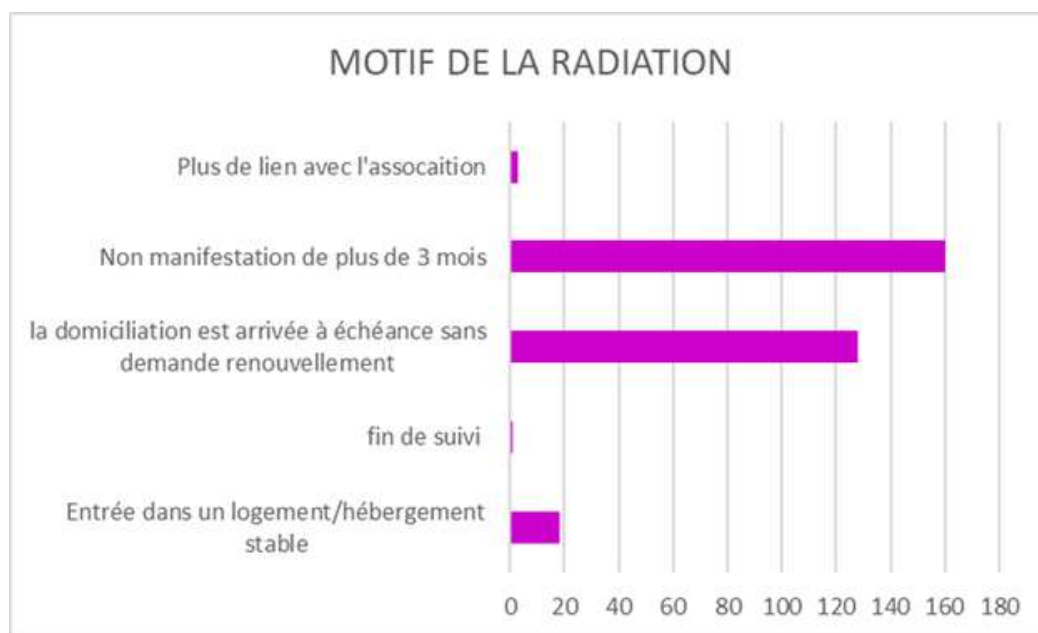
Au cours de l'année, 201 femmes ont bénéficié d'une première demande de domiciliation, 161 ont vu leur domiciliation renouvelée et 310 ont été radiées, soit un total de 672 situations suivies. Ces données montrent que le service répond à la fois à un flux continu de nouvelles demandes (premières domiciliations) et à des parcours qui se prolongent dans la durée (renouvellements). Les renouvellements traduisent la nécessité d'un accompagnement administratif dans le temps, en cohérence avec les trajectoires de sortie des violences et de stabilisation.

Le nombre important de radiations (310) met en évidence le caractère évolutif des situations : sorties positives (accès à un logement stable), changements de vie, ruptures de contact, mais aussi difficultés à respecter les obligations liées à la domiciliation (renouvellement, manifestations régulières...). Ces mouvements invitent à maintenir un travail d'information et de soutien autour des démarches administratives, tout en restant attentif aux signaux de rupture de lien qui peuvent refléter une nouvelle vulnérabilité. Le travail engagé en 2025 sur la procédure de radiation vise précisément à mieux encadrer ces situations, à formaliser les étapes de relance et de repérage, et à sécuriser les sorties du dispositif.

5. MOTIFS DE RADIATION

Parmi les 310 radiations enregistrées, 18 sont liées à l'entrée dans un logement ou un hébergement stable.

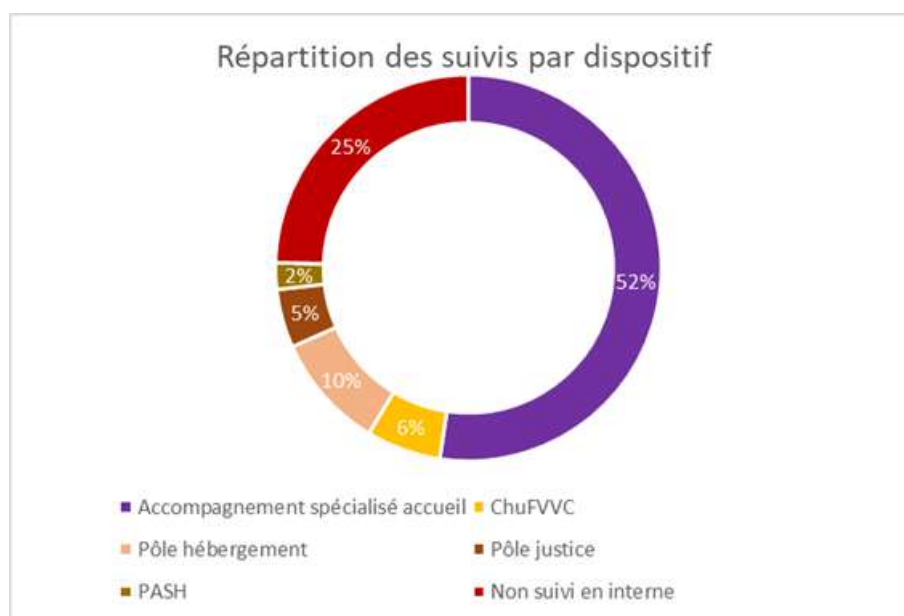
Ces situations constituent des évolutions positives, puisque la domiciliation a accompagné la personne jusqu'à une forme de stabilisation résidentielle, souvent en lien avec les dispositifs logement/hébergement. Une radiation est intervenue à la suite d'une fin de suivi formalisée, marquant la clôture d'un accompagnement global.



Pour 128 personnes, la domiciliation est arrivée à échéance sans demande de renouvellement. Ce motif interroge sur les obstacles rencontrés : méconnaissance de la nécessité du renouvellement, surcharge des démarches, difficultés linguistiques, priorités concurrentes liées à la survie ou à la sécurité. 160 radiations sont dues à une non-manifestation de plus de trois mois, ce qui peut refléter des ruptures de lien, des changements de territoire, ou des situations de reconstruire par l'auteur des violences. Enfin, 3 radiations sont liées à l'absence de lien avec l'association, ce qui montre que, malgré les efforts de suivi, certaines personnes sortent du champ d'action sans que leur situation soit complètement éclaircie.

Dans ce contexte, le travail de réécriture du règlement et de formalisation de la procédure de radiation doit permettre de clarifier les critères, d'harmoniser les pratiques et de sécuriser les personnes accompagnées, en prévoyant des étapes de relance, d'information et d'orientation avant toute radiation définitive.

6. ARTICULATION AVEC LES AUTRES SERVICES DE L'ASSOCIATION



Sur les 672 personnes domiciliées, 352 bénéficient d'un accompagnement spécialisé accueil. Cela confirme la place centrale de la domiciliation comme support d'un suivi global, où l'adresse administrative devient un point d'entrée pour aborder d'autres dimensions (sécurité, santé, droits, parentalité, situation administrative). 42 personnes sont suivies par le CHU FVVC, 65 par le pôle hébergement et 33 par le pôle justice, montrant une articulation forte entre les volets social, résidentiel et judiciaire.

Par ailleurs, 15 personnes sont suivies par le PASH, et 165 ne sont pas suivies en interne. Cette dernière donnée rappelle que la domiciliation peut aussi répondre à des besoins strictement administratifs, pour des personnes qui ne souhaitent pas, ou pas encore, engager un accompagnement plus global ou qui sont suivies en externe par d'autres associations. Le fait de proposer la domiciliation au sein d'une association spécialisée violences permet toutefois de garder une porte ouverte : chaque passage pour le courrier peut devenir une occasion de repérage, d'écoute et, si la personne le souhaite, de mise en lien avec d'autres services.

7. PLUS-VALUE D'UN SERVICE DE DOMICILIATION INTEGRE

L'existence d'un service de domiciliation au sein d'une association disposant de différents services d'accompagnement (hébergement, accompagnement spécialisé, pôle justice, etc.) représente une réelle plus-value pour les femmes victimes de violences et leurs enfants. Elle permet une prise en charge globale, cohérente et sécurisée, où les dimensions administrative, sociale, judiciaire et résidentielle sont pensées ensemble. La centralisation des démarches dans un même lieu, identifié comme un espace de confiance, limite les ruptures de parcours et facilite la circulation de l'information entre professionnels, dans le respect du secret professionnel et des choix des personnes.

Cette intégration favorise également une meilleure coordination des interventions : la réception d'un courrier judiciaire, d'une notification de droits ou d'une mise en demeure peut être immédiatement mise en perspective avec la situation globale de la femme, et faire l'objet d'un accompagnement adapté (explications, orientation, prise de rendez-vous, rédaction de courriers, etc.). Enfin, le service de domiciliation contribue à la visibilité et à la reconnaissance de l'association comme acteur clé du territoire en matière de protection et d'accès aux droits des femmes victimes de violences.

Les données de l'année témoignent de l'importance stratégique du service de domiciliation dans le parcours des femmes victimes de violences et de leurs enfants. En offrant une adresse stable, confidentielle et reconnue administrativement, l'association permet à 1 629 personnes de maintenir ou d'ouvrir leurs droits, malgré des situations souvent marquées par la précarité, l'instabilité et le danger. La durée moyenne de suivi, le volume de courriers remis et l'articulation avec l'ensemble des pôles internes montrent que la domiciliation dépasse largement la simple gestion postale : elle est un outil de protection, de lien et d'émancipation. L'augmentation de l'activité par rapport à 2024, malgré le travail de remise à jour et de radiations, souligne à la fois la montée des besoins et la pertinence du dispositif proposé. Dans un contexte où la lutte contre les violences faites aux femmes est une priorité de politique publique, le renforcement et la reconnaissance de ce service apparaissent essentiels. Poursuivre le développement de la domiciliation, finaliser en 2026 la réécriture du règlement et de la procédure de radiation, améliorer l'information sur les conditions de renouvellement, et consolider les liens avec les autres services de l'association et les partenaires institutionnels, sont autant d'enjeux pour continuer à sécuriser les parcours et à garantir l'effectivité des droits des femmes et de leurs enfants.

ACTIONS COLLECTIVES

Les actions collectives mises en œuvre par Tremplin 94 constituent un axe essentiel de l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales, en complémentarité étroite avec le suivi individuel. Elles s'inscrivent dans une approche globale visant à répondre aux impacts multiples des violences, tant sur le plan psychique, corporel, émotionnel que social.

Ces espaces collectifs ont pour objectifs :

- De rompre l'isolement des femmes, souvent renforcé par les violences,
- De favoriser la création de liens et le soutien mutuel,
- De permettre une mise en mots et une mise en sens collectives des violences subies,
- De soutenir les processus de reconstruction, de reprise de confiance et de revalorisation personnelle,
- De renforcer les capacités d'identification des mécanismes de domination et d'emprise.

En proposant des modalités variées (corporelles, expressives, créatives et réflexives), les actions collectives offrent des espaces complémentaires au travail individuel, adaptés à la diversité des besoins et des parcours des femmes accompagnées.

- Nombre total de bénéficiaires concernées (au 15/01/2026) : 205 femmes
- Tranche d'âge : 18 à 65 ans
- Type de public :
 - Femmes victimes de violences conjugales
 - Femmes en situation de précarité et/ou de vulnérabilité
 - Public disposant d'un ancrage territorial dans le Val-de-Marne (94)



1. DESCRIPTION DES ACTIONS COLLECTIVES

1.1. Atelier psychocorporel

Fréquence : hebdomadaire

Public concerné : femmes victimes de violences conjugales

Nombre de participantes : 185 femmes

L'atelier psychocorporel propose un accompagnement centré sur la conscience corporelle, la régulation émotionnelle et le lien corps-psyché. Il repose sur le constat que les violences conjugales laissent des traces durables dans le corps et le système nerveux, y compris en l'absence de violences physiques ou sexuelles.

Les séances visent à permettre aux participantes de :

- Mieux percevoir leurs sensations corporelles,
- Identifier les états de tension et de stress,
- Expérimenter des outils favorisant l'apaisement et la stabilisation.

Les retours des participantes mettent en évidence des effets significatifs en termes de détente, de diminution de l'anxiété et de soulagement émotionnel, contribuant à une meilleure capacité d'adaptation au quotidien.

1.2. Café Sororité

Fréquence : une semaine sur deux

Public concerné : femmes victimes de violences

Nombre de participantes : 62 femmes sur le dernier semestre 2025

Le Café Sororité est conçu comme un espace sécurisé d'écoute, d'échange et de soutien mutuel. Il favorise l'expression libre des participantes dans un cadre bienveillant, sans jugement, permettant le partage d'expériences et la reconnaissance des vécus.

Au fil des séances, la fréquentation a progressivement augmenté, avec la participation :

- De femmes déjà accompagnées au sein de la structure,
- De femmes orientées par les partenaires du territoire.

Le groupe s'est structuré comme un espace ressource, facilitant la confiance, la solidarité et la circulation de la parole, et répondant à un besoin clairement identifié sur le territoire.

1.3. Atelier théâtre / expression orale

Fréquence : hebdomadaire

Public concerné : femmes victimes de violences

Nombre de participantes : 27 femmes sur le dernier semestre 2025

Cet atelier s'appuie sur des outils issus du théâtre et de l'expression orale pour travailler différentes thématiques : le corps, les émotions, l'imaginaire, le regard sur soi et sur les autres, et la dynamique collective.

Il permet aux participantes :

- De retrouver une capacité d'expression verbale et corporelle,
- De renforcer l'estime de soi,
- De développer un sentiment d'appartenance au groupe.

Les retours soulignent les effets apaisants et structurants de l'atelier, tant sur le plan psychique que corporel. Un petit spectacle est programmé le 16 janvier 2026, valorisant le cheminement collectif engagé.

1.4. Atelier d'art-thérapie

Fréquence : un samedi par mois

Public concerné : femmes victimes de violences

Nombre de participantes : 49 femmes

L'atelier d'art-thérapie permet aux participantes d'explorer un processus créatif associant expression libre et transformation symbolique, dans un cadre fondé sur le non-jugement et le respect du rythme de chacune

Chaque séance débute par un temps d'accueil et de parole, suivi d'une proposition créative mobilisant différents médiums (dessin, peinture, collage, modelage, écriture). Cette approche a favorisé :

- L'allègement émotionnel,
- La réappropriation du parcours de vie

1.5. Ciné-débat

Période : dernier trimestre 2025

Nombre de participantes : 56 femmes

Un ciné-débat a été organisé autour d'un film abordant la place des femmes dans la société. La projection a été suivie d'un temps d'échange favorisant une réflexion collective sur les mécanismes de violences, de domination et d'inégalités de genre.

Ce format a permis de faire le lien entre les vécus individuels des participantes et une lecture plus large des violences dans leur dimension sociale et systémique.

1.6. Atelier animé par le Planning Familial du Val-de-Marne

Fréquence : mensuelle

Animation : deux intervenantes du Planning Familial du Val-de-Marne

Public concerné : femmes victimes de violences conjugales

La collaboration entre Tremplin 94 – Solidarité Femmes et le Planning Familial du Val-de-Marne constitue un partenariat structurant de l'action collective, permettant d'aborder un champ fondamental mais encore trop souvent invisibilisé dans les parcours de sortie des violences : la santé sexuelle et reproductive.

Les violences conjugales ont en effet des conséquences directes et durables sur la santé sexuelle des femmes, qu'il s'agisse :

- De rapports sexuels imposés,
- De contrôle de la fécondité,
- De violences gynécologiques,
- Ou de restrictions dans l'accès aux soins et à l'information

L'atelier animé par le Planning Familial vise ainsi à articuler les enjeux de violences conjugales et de santé sexuelle, dans une approche globale et transversale de l'accompagnement. Il permet d'aborder, dans un cadre collectif sécurisé, des thématiques telles que le consentement, le respect du corps, la contraception, la sexualité, les droits en matière de santé sexuelle et reproductive, et l'autonomie de décision.

Le consentement y est travaillé non comme une notion abstraite ou uniquement juridique, mais comme un repère fondamental dans la reconstruction de soi. Reconnaître ce droit, c'est permettre aux femmes de retrouver la maîtrise de leur corps, de leurs choix et de leur trajectoire de vie, dimensions souvent profondément atteintes dans les contextes de violences conjugales.

En intégrant ces enjeux au dispositif d'actions collectives, avec le soutien du Planning Familial, Tremplin 94 participe à une démarche de réappropriation corporelle et identitaire, condition essentielle pour toute sortie durable des violences. Cet atelier vient ainsi renforcer la cohérence de l'accompagnement global proposé, en reliant dimensions sociales, psychologiques, corporelles et de santé.

2. EVOLUTIONS ET PERSPECTIVES

En réponse aux besoins observés, une séance spécifique intitulée « **Cerveau et stress** », proposée par la psychologue de Tremplin 94 (intervenante de l'atelier psychocorporel), sera organisée le **19 janvier 2026**.

À ce jour, **11 femmes victimes de violences conjugales** sont inscrites.

Par ailleurs, à compter du **15 janvier 2026**, le dispositif d'actions collectives sera renforcé par la mise en place de :

- **3 nouveaux ateliers hebdomadaires,**
- **2 ateliers semestriels.**



L'année 2025 confirme la **pertinence et la nécessité des actions collectives** dans l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales. Articulées étroitement au suivi individuel, elles constituent un levier essentiel de reconstruction, de remobilisation et de sécurisation des parcours.

Les actions collectives permettent d'agir sur des dimensions souvent fragilisées par les violences : le lien social, le corps, la parole, l'estime de soi et la capacité à se projeter. Elles offrent des espaces complémentaires au travail individuel, parfois plus accessibles et moins menaçants pour des femmes exposées à des traumatismes complexes.

L'articulation entre accompagnement individuel et collectif favorise la **continuité des parcours**, limite les ruptures et renforce les capacités des femmes à identifier les mécanismes de domination, à mobiliser leurs ressources et à s'engager durablement dans des démarches de protection et d'autonomie.

Les ajustements opérés au cours de l'année témoignent d'une **démarche d'adaptation et d'évaluation continue**, attentive aux besoins du public accueilli et à la qualité des interventions. Le maintien et le développement de ces actions collectives apparaissent ainsi comme un **enjeu central** pour garantir une prise en charge globale, cohérente et adaptée des femmes victimes de violences sur le territoire.

En 2025, le LEO a accompagné **230 situations de femmes victimes de violences conjugales** dans le cadre d'un **suivi renforcé**. Ce chiffre inclut à la fois des situations déjà connues en 2024, dont l'accompagnement s'est poursuivi sur l'année, et de nouveaux suivis ouverts en 2025. L'analyse présentée dans ce rapport d'activité porte spécifiquement sur ces 230 situations, qui ont nécessité un accompagnement approfondi, structuré et inscrit dans la durée, au regard de la complexité des violences subies et des enjeux de protection, de logement, de droits et de parentalité.

Parallèlement, **982 entretiens** ont été menés avec des femmes pour lesquelles un suivi renforcé ne s'est pas engagé. Ces entretiens, réalisés dans un cadre d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation, témoignent de l'ampleur de la demande adressée au LEO et de son rôle central comme porte d'entrée vers l'information, l'évaluation et la mise en sécurité. Ils répondent à des besoins variés : premiers contacts, situations ponctuelles, demandes d'information, réorientations vers d'autres dispositifs ou accompagnements ne relevant pas, à ce stade, d'un suivi approfondi.

Cette double volumétrie met en évidence à la fois la **stabilité, voire la progression, des sollicitations** et la nécessité de maintenir une réponse graduée et adaptée, distinguant accueil, écoute et orientation d'une part, et accompagnement renforcé d'autre part. Elle confirme également l'importance du rôle du LEO dans le parcours de sortie des violences, tant en amont par le repérage et l'évaluation des situations, que dans la durée par l'accompagnement spécialisé des femmes les plus exposées.



1. TYPOLOGIE DU PUBLIC ACCOMPAGNE PAR LE LEAO EN 2025 : DIVERSITE DES PROFILS ET VULNERABILITES PLURIELLES

En 2025, le LEAO a accompagné 230 femmes et 246 enfants, soit 476 personnes au total. L'analyse des données met en lumière une grande diversité de profils, loin des représentations réductrices qui associent encore trop souvent les violences conjugales à une vulnérabilité unique, qu'elle soit liée à l'inactivité, à l'isolement extrême ou au statut migratoire.

1.1. Des profils féminins diversifiés, inscrits dans la société française

Plus de la moitié des femmes accompagnées sont de **nationalité française (52 %)**, tandis qu'une part significative est originaire de **pays hors Union européenne (45 %)**, les femmes ressortissantes de l'Union européenne représentant **3 %**. Cette répartition traduit une réelle hétérogénéité des parcours de vie et d'installation, et montre que les violences conjugales traversent l'ensemble de la société, indépendamment de la nationalité ou du parcours migratoire.

Pour les femmes étrangères, les situations de violence peuvent néanmoins être aggravées par des enjeux spécifiques : insécurité administrative, dépendance au conjoint pour le titre de séjour, obstacles dans l'accès aux droits, renforçant les rapports d'emprise et les difficultés de sortie des violences.

1.2. Des femmes majoritairement engagées dans l'emploi, mais fragilisées par les violences

Contrairement aux idées reçues, une majorité des femmes accompagnées par le LEAO disposent de ressources professionnelles : **59 % perçoivent un salaire** au moment de l'accompagnement. À cela s'ajoutent des femmes bénéficiant d'indemnités chômage, du RSA, de l'AAH, de prestations de la CAF ou d'une retraite.

Toutefois, près d'un quart des femmes (**24 %**) ne disposent d'aucune ressource, révélant des situations de grande vulnérabilité économique. Même lorsque les femmes sont en emploi, leur autonomie financière reste souvent fragilisée par les violences conjugales : pressions exercées par le conjoint, absentéisme contraint, perte d'emploi, temps partiel subi ou interruptions de parcours professionnel. Ces réalités soulignent que l'activité professionnelle ne constitue pas, à elle seule, une protection contre les violences ni contre leurs effets économiques.

1.3. Des mères en majorité, confrontées à des responsabilités familiales lourdes

La majorité des femmes accompagnées sont mères, souvent dans des configurations monoparentales. Les situations les plus fréquentes concernent des femmes avec un enfant (60 situations) ou deux enfants (52 situations). Les familles avec trois enfants ou plus, bien que moins nombreuses, représentent des situations de charge familiale particulièrement importantes.

Les 246 enfants accompagnés sont majoritairement jeunes : 51 ont moins de 3 ans, 140 ont entre 3 et 12 ans, et 55 entre 12 et 18 ans. Cette donnée met en évidence l'impact direct des violences conjugales sur les enfants et renforce les enjeux liés à la protection de l'enfance, à la stabilité résidentielle et à la continuité des parcours scolaires et éducatifs.

La responsabilité parentale constitue un facteur déterminant dans les trajectoires des femmes : protéger les enfants tout en tentant de préserver un cadre de vie stable rend la décision de partir extrêmement complexe et expose les femmes à des arbitrages contraints entre sécurité, logement et ressources.

1.4. Des situations conjugales et des âges variés

Les données montrent que la violence conjugale concerne toutes les formes d'union. Près de la moitié des femmes accompagnées sont **mariées (48 %)**, tandis que **40 % sont célibataires** au moment de l'entrée dans le dispositif. Les autres situations (divorce, PACS, séparation de fait, dépacage) complètent un paysage conjugal pluriel.

Les femmes accompagnées sont majoritairement âgées de **31 à 55 ans**, période de la vie marquée par l'engagement professionnel et la parentalité. Néanmoins, la présence de **jeunes femmes de moins de 25 ans** et de **femmes de plus de 60 ans** rappelle que les violences conjugales peuvent survenir à tous les âges de la vie, nécessitant des réponses adaptées à des enjeux générationnels distincts.

1.5. Enseignements transversaux

L'analyse de la typologie du public accompagné par le LEAO en 2025 souligne que les femmes victimes de violences conjugales ne constituent pas un groupe homogène. Elles sont souvent insérées socialement et professionnellement, mères de jeunes enfants, engagées dans des relations conjugales diverses, et appartiennent à des milieux sociaux et administratifs variés.

La vulnérabilité ne réside pas tant dans un profil individuel que dans l'effet cumulatif des violences sur les dimensions économique, résidentielle, parentale et administrative des parcours. Ces constats justifient pleinement l'approche globale et pluridisciplinaire développée par le LEAO, qui articule protection, accompagnement social et juridique, accès aux droits, soutien à la parentalité et sécurisation des conditions de vie.

En définitive, les données chiffrées viennent déconstruire les stéréotypes et conforter une lecture structurelle des violences conjugales : celles-ci touchent des femmes aux profils diversifiés, pour lesquelles l'accès à l'autonomie — économique, résidentielle et sociale — constitue une condition essentielle d'une sortie durable de la violence.

2. LES MODALITES D'HABITAT DES FEMMES ACCOMPAGNEES PAR LE LEAO EN 2025

Les modalités d'habitat des femmes accompagnées par le LEAO en 2025 témoignent d'une grande diversité de situations résidentielles, révélant des parcours souvent fragilisés par les violences conjugales et, pour une part significative d'entre elles, une forte précarité au moment de l'entrée dans le dispositif.

2.1. Analyse globale des situations d'habitat à l'entrée dans le dispositif

Les données recueillies mettent en évidence un éventail de situations allant de logements relevant du parc ordinaire à des formes d'hébergement d'urgence ou de grande instabilité résidentielle.

Plus de la moitié des femmes accueillies sont locataires de leur logement (51 %) et 12 % en sont propriétaires. Ainsi, près des deux tiers se trouvent, à l'entrée dans le dispositif, dans un cadre résidentiel qui peut apparaître relativement stabilisé. Toutefois, cette apparente stabilité doit être nuancée : le logement est fréquemment le lieu même des violences conjugales. De nombreuses femmes sont locataires ou co-titulaires d'un bail avec l'auteur des violences, voire liées à lui par un crédit immobilier. La séparation implique alors souvent de quitter le domicile, d'abandonner un bail ou de se désengager d'un engagement financier, ce qui complexifie considérablement la mise en sécurité et génère des enjeux juridiques, administratifs et économiques majeurs.

Parallèlement, environ un tiers des femmes relève déjà de solutions d'hébergement ou de mise à l'abri au moment de l'accueil : hébergement chez des tiers (19 %), accompagnement en CHUFVVC (9 %), recours au 115 (4 %) ou hébergement hôtelier (2 %). Ces situations témoignent de parcours résidentiels fragmentés, marqués par des ruptures successives de domicile et des solutions provisoires, souvent choisies dans l'urgence pour fuir la violence.

Une part plus marginale se trouve dans des situations particulièrement critiques, sans hébergement ou dans des formes d'hébergement extrêmement instables. Ces contextes cumulent insécurité résidentielle, précarité économique et exposition accrue aux risques, renforçant la vulnérabilité des femmes concernées.

Dans leur ensemble, ces éléments confirment que les femmes accompagnées par le LEAO sont confrontées à des problématiques où les violences conjugales et les fragilités résidentielles sont étroitement imbriquées : impossibilité de se maintenir dans un logement dangereux, difficultés d'accès à une solution alternative, crainte d'une précarisation durable ou de la perte des droits sociaux associés au domicile.

2.2. Articulation avec l'accompagnement spécialisé du LEAO

Ces situations d'habitat s'inscrivent pleinement dans le cadre de l'accompagnement global proposé par le LEAO. L'intervention ne se limite pas à la prise en charge de la violence ; elle vise un accompagnement transversal intégrant les dimensions sociales, administratives, juridiques, économiques et résidentielles des parcours.

Pour les femmes locataires ou propriétaires, l'enjeu est soit de sécuriser le maintien dans le logement lorsque cela est possible — via les dispositifs de protection juridique (ordonnances de protection, éviction du conjoint violent, procédures civiles) — soit d'organiser un départ sécurisé vers un autre logement. Cet accompagnement mobilise les dispositifs de droit commun (logement social, FSL, APL, SIAO, etc.) et positionne le LEAO comme un acteur d'interface entre la justice, les bailleurs, les services sociaux et les structures d'hébergement, avec une attention particulière portée à la stabilité des enfants.

Pour les femmes déjà confrontées à l'hébergement d'urgence (IIS, hôtel), ou accueillies en CHUVVC ou en CHRS, l'accompagnement articule la mise à l'abri immédiate et la construction progressive d'une solution résidentielle pérenne. L'objectif est d'éviter les sorties sans solution ou les retours contraints au domicile violent, en transformant l'hébergement de crise en une étape vers l'autonomie résidentielle. Ce travail s'appuie sur le soutien à l'accès aux droits, à l'emploi, à la formation et, le cas échéant, à la régularisation administrative.

Les situations d'hébergement chez des tiers ou d'absence de solution d'hébergement posent des enjeux spécifiques : dépendance à l'entourage, fatigue des proches, risques accrus lorsque l'auteur connaît le lieu de repli. Dans ces contextes, l'intervention du LEAO repose sur une coordination étroite avec les EDS, le SIAO, les bailleurs et le réseau associatif, afin de sécuriser les parcours, prévenir les ruptures et garantir des solutions compatibles avec la sécurité et l'autonomie des femmes.

2.3. Enjeux transversaux mis en évidence

Le logement apparaît comme un levier central et structurant de la sortie des violences conjugales. En l'absence d'une solution résidentielle stable et sécurisée, la séparation demeure fragile et les risques de retour au domicile violent ou de reprise de contact sous contrainte restent élevés.

La forte proportion de femmes accompagnées ayant des enfants renforce l'exigence d'un cadre de vie sécurisé et durable, et souligne la nécessité d'une articulation étroite avec les services de protection de l'enfance et les partenaires éducatifs.

Enfin, la coexistence de situations relevant du logement ordinaire et de l'hébergement d'urgence souligne l'importance d'un accompagnement à la fois individualisé — tenant compte du statut d'occupation, des ressources et des droits — et coordonné à l'échelle territoriale avec l'ensemble des acteurs du logement et de l'hébergement.

En synthèse, les données quantitatives viennent objectiver les constats qualitatifs : le LEAO intervient auprès de femmes dont les trajectoires résidentielles sont profondément impactées par les violences conjugales, et pour lesquelles l'accès à un logement autonome, stable et sécurisé constitue une condition indispensable à une sortie durable de la violence.

3. DES VIOLENCES MAJORITAIREMENT PLURIELLES ET COMBINÉES

Les situations accompagnées par le LEAO en 2025 se caractérisent très majoritairement par une **pluralité de formes de violences**, rarement isolées les unes des autres. Les données montrent que les situations dans lesquelles une seule forme de violence est identifiée sont marginales : la plupart des femmes subissent des violences **psychologiques, verbales et physiques concomitantes**, auxquelles s'ajoutent fréquemment des violences **économiques, administratives, sexuelles et numériques**.

Cette intrication des violences crée un **système d'emprise global**, dans lequel l'ensemble des sphères de la vie des femmes est impacté : la vie intime et familiale, la santé, l'activité professionnelle, l'accès aux ressources, les démarches administratives et l'exercice de leurs droits. La violence ne se limite pas à des faits ponctuels ; elle s'inscrit dans une dynamique durable de contrôle et de domination.

3.1. La centralité des violences psychologiques et verbales

Les violences psychologiques et verbales apparaissent comme un invariant des situations accompagnées. Elles se manifestent par des insultes, du dénigrement, des menaces, des humiliations répétées, des comportements de contrôle (surveillance, isolement, restriction des contacts) ou encore du chantage affectif et financier.

Souvent minimisées par l'entourage, voire intégrées par les femmes elles-mêmes comme relevant de la « normalité conjugale », ces violences constituent pourtant le socle des mécanismes d'emprise. Elles précèdent fréquemment les violences physiques, les accompagnent ou s'y substituent, et contribuent fortement à la difficulté pour les femmes de reconnaître la violence, de s'en extraire et d'engager des démarches de protection.

3.2. Violences physiques et menaces graves : un danger élevé pour l'intégrité des femmes

Les violences physiques sont très présentes dans les situations suivies : coups, violences répétées lors des conflits, tentatives d'étranglement, séquestration, agressions lors de séparations conflictuelles ou de reprises de contact imposées.

De nombreuses situations font également état de **menaces de mort**, parfois associées à la détention ou à l'évocation d'armes, ou à des menaces visant les enfants. Ces éléments traduisent des niveaux de danger particulièrement élevés et justifient, dans certains cas, la mise en œuvre de **mesures de protection renforcées** : ordonnances de protection, éviction du conjoint violent, hébergement sécurisé, signalements aux autorités compétentes.

3.3. Violences économiques et administratives : un contrôle des ressources et des droits

Les violences économiques et administratives occupent une place significative dans les situations accompagnées. Elles prennent la forme de contrôle ou de confiscation des revenus, d'interdiction de travailler, de dettes contractées au nom de la femme, de non-paiement de pensions alimentaires ou encore de blocage volontaire des démarches liées aux prestations sociales, à la carte vitale ou aux documents d'identité.

Ces pratiques visent à maintenir une **dépendance financière et juridique**, à entraver les possibilités de séparation et à rendre plus complexes les démarches d'accès au logement, aux droits sociaux ou à la justice. Elles sont particulièrement marquées chez les femmes sans ressources propres ou en situation administrative fragile, renforçant les inégalités de pouvoir au sein du couple.

3.4. Violences sexuelles et cyberviolences : des atteintes encore largement invisibilisées

Les violences sexuelles apparaissent de manière récurrente dans les situations suivies, bien qu'elles demeurent souvent sous-déclarées. Elles recouvrent des réalités telles que les rapports sexuels imposés, le chantage sexuel, le refus ou le sabotage de la contraception, ainsi que des agressions sexuelles intervenant parfois après la séparation.

La honte, la culpabilité, la peur des conséquences ou la difficulté à reconnaître ces actes comme des violences dans le cadre conjugal expliquent en partie leur moindre visibilité dans les données.

Les cyberviolences – surveillance des téléphones, géolocalisation, accès forcé aux comptes et messageries, menaces ou harcèlement en ligne – complètent ce dispositif de contrôle, notamment dans les couples plus jeunes. Elles prolongent l'emprise au-delà de la présence physique et peuvent se maintenir après la séparation.

3.5. Conséquences sur les parcours et sur l'accompagnement du LEAO

La nature profondément imbriquée des violences observées a des implications majeures pour l'accompagnement proposé par le LEAO :

- La nécessité d'une évaluation fine et continue du danger, en lien étroit avec les partenaires institutionnels (forces de l'ordre, justice, santé, hébergement spécialisé) ;
- L'importance d'un accompagnement global et pluridimensionnel, qui ne se limite pas au dépôt de plainte, mais intègre le logement, les ressources, la parentalité, la santé physique et psychique, ainsi que l'accès aux droits ;
- La reconnaissance du besoin d'un temps long, indispensable pour permettre la prise de conscience de l'emprise, l'identification de toutes les formes de violences subies et la consolidation des démarches de protection et de reconstruction.

Les situations accompagnées par le LEAO en 2025 ne relèvent pas de violences isolées ou ponctuelles. Elles se caractérisent par une intrication durable de violences psychologiques, verbales, physiques, économiques, administratives, sexuelles et numériques, produisant des effets profonds sur la santé, l'autonomie et la capacité d'agir des femmes.

Cette réalité justifie pleinement l'approche globale, spécialisée et coordonnée portée par le LEAO, indispensable pour accompagner de manière sécurisée et adaptée des parcours de sortie de la violence particulièrement complexes.

4. UN ACCOMPAGNEMENT TRES SOUTENU, ARTICULANT ENTRETIENS ET DEMARCHES PARTENARIALES

Les éléments de suivi mettent en évidence un **accompagnement particulièrement intensif** assuré par le LEAO en 2025. Celui-ci repose sur un volume très important d'entretiens, témoignant de la régularité et de la proximité du suivi proposé : **262 entretiens téléphoniques** et **814 entretiens en présentiel** ont ainsi été réalisés au cours de l'année.

Ces temps d'échange constituent un socle essentiel de l'accompagnement, permettant à la fois l'écoute, l'évaluation continue des situations, la préparation des démarches et l'ajustement permanent des actions mises en œuvre. L'intervention ne se limite pas à un accueil ponctuel : elle s'inscrit dans la durée et mobilise des séquences répétées de travail, mêlant entretiens, démarches administratives et coordination avec de nombreux partenaires.

4.1. Un poids central des démarches judiciaires et de protection

Les suivis font apparaître une présence très forte de démarches judiciaires et de protection : dépôts de plainte ou mains courantes, passages à l'UMJ, mesures de mise en sécurité, gardes à vue, ordonnances de protection, saisines du juge aux affaires familiales (JAF) ou du juge des enfants (JE), demandes d'aide juridictionnelle et accompagnements au tribunal.

Ces démarches, fréquemment préparées et suivies au cours de plusieurs entretiens, confirment le rôle central du LEAO comme **acteur pivot entre les femmes et les institutions judiciaires**. L'accompagnement comprend notamment :

- l'information sur les droits et les procédures,
- l'appui à la rédaction et au dépôt des plaintes,
- la préparation aux audiences,
- l'accompagnement physique et les liens avec les avocats, le parquet, la police et la gendarmerie.

La récurrence de ces démarches pour une même situation illustre la complexité des parcours judiciaires et la nécessité d'un accompagnement soutenu pour permettre aux femmes de maintenir leurs démarches de protection dans le temps.

4.2. Un travail administratif et social structurant, inscrit dans la durée

Les données de suivi font également apparaître un **volume conséquent de démarches administratives**, souvent travaillées au fil de plusieurs entretiens : domiciliation, ouverture ou maintien des droits (CAF, RSA, AAH), régularisation de factures, demandes MDPH, DALO, PASS, interventions du CCAS, etc.

Ce travail vise à **sécuriser la situation matérielle** des femmes et de leurs enfants, en limitant les ruptures de droits ou de ressources susceptibles de fragiliser la sortie des violences. Il s'accompagne fréquemment d'orientations vers des dispositifs de santé et de soutien : consultations psychologiques ou psychiatriques, addictologie, dispositifs PASS ou établissements hospitaliers, traduisant une prise en compte globale des impacts psychiques et somatiques des violences.

4.3. Logement et protection des enfants : des démarches étroitement articulées

De nombreux suivis mentionnent également des démarches liées au logement : demandes de relogement, mobilisation du SIAO, hébergement d'urgence, dispositifs de logement temporaire ou durable, interventions auprès des bailleurs, Pass'logement, etc. Ces actions sont directement liées aux enjeux de mise en sécurité et font souvent l'objet d'un accompagnement renforcé en présentiel.

Elles s'articulent étroitement avec les démarches concernant les enfants : saisines du JAF ou du JE, mesures éducatives ou de protection, échanges avec les EDS, la PMI, les établissements scolaires ou les structures de la petite enfance. Cet ensemble témoigne d'un travail constant pour protéger les enfants exposés aux violences et sécuriser leurs conditions de vie.

4.4. Un accompagnement fortement coordonné et chronophage

L'ensemble de ces éléments met en évidence :

- un niveau d'intensité très élevé du suivi, objectivé par le nombre d'entretiens téléphoniques et physiques réalisés ;
- une multiplication des interlocuteurs (justice pénale et civile, forces de l'ordre, avocats, services sociaux, santé, hébergement, CAF, MDPH, bailleurs, etc.) ;
- la nécessité, pour les professionnelles du LEAO, de tenir le fil des démarches dans la durée, de les articuler entre elles et de reformuler régulièrement les enjeux auprès des femmes afin de prévenir le découragement ou le renoncement.

Ainsi, le suivi assuré par le LEAO ne se résume pas à une succession d'entretiens. Il s'agit d'un accompagnement global, structuré et hautement mobilisateur, combinant écoute, soutien, information, mise en sécurité et actions juridiques, administratives, sociales, sanitaires et résidentielles, en lien permanent avec un réseau partenarial dense.

CENTRE D'HEBERGEMENT D'URGENCE

Autorisé depuis 2022 et financé par la DRIHL – UT 94, le dispositif de Tremplin 94 dispose d'une capacité de 20 places en hébergement diffus, à destination des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants. Il vient en complémentarité des Centres d'Hébergement d'Urgence « Marielle FRANCO » (géré par l'AUVM) et « Olympe de Gouges » (géré par la Croix-Rouge), afin de proposer un éventail élargi de solutions de mise à l'abri sur le territoire du Val-de-Marne.

L'implantation en appartements diffus anonymes, répartis sur le département, permet d'assurer la sécurité des femmes tout en diversifiant l'offre d'hébergement spécialisé. Les admissions se font exclusivement via le 115 du Val-de-Marne, pour une durée initiale d'un mois renouvelable une fois en fonction de la situation.

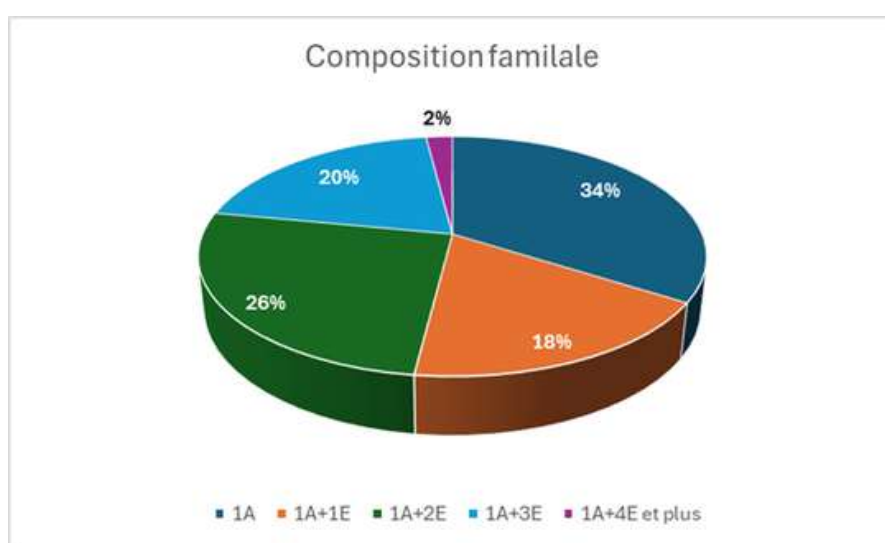


1. PUBLIC ACCUEIL EN 2025

En 2025, 50 femmes et 70 enfants ont été hébergés, soit 120 personnes au total. La majorité des familles sont composées d'une femme seule avec un enfant (9 situations) ou avec deux enfants (13), mais on observe également 17 femmes sans enfant et quelques fratries plus nombreuses. Les femmes de moins de 25 ans et de plus de 50 ans sont très peu représentées.

Pour les femmes plus âgées, nous formulons l'hypothèse d'un contrôle coercitif plus marqué, lié à la durée des relations. Cela pourrait expliquer une crainte plus forte de quitter le domicile, nourrie par la peur des représailles après la séparation, l'isolement ou encore le manque de ressources financières.

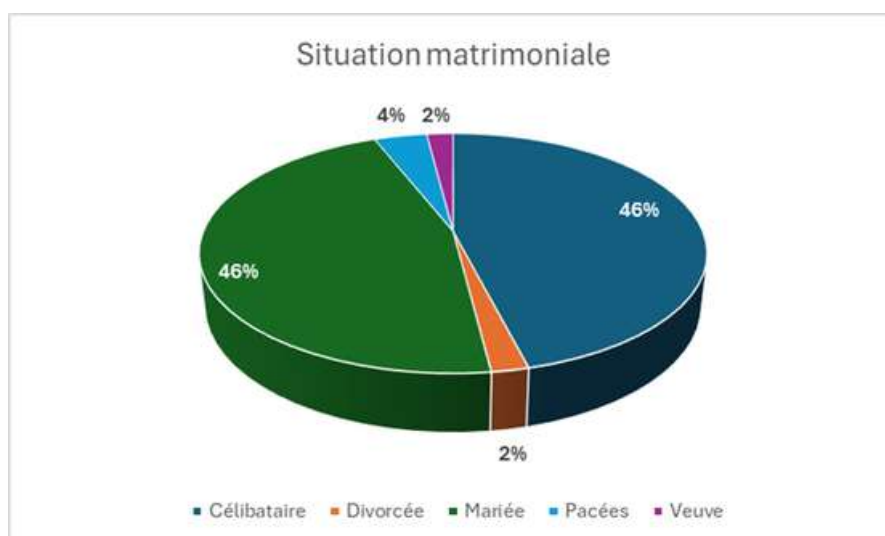
Quant aux femmes les plus jeunes, elles ne vivent souvent pas avec l'auteur des violences et se sentent ainsi moins directement concernées par une mesure d'éloignement et de sécurité (MES).



Les femmes sont majoritairement âgées de 26 à 40 ans : 24% ont moins de 30 ans et 48% ont entre 31 et 40 ans.

La moitié des femmes accueillies se déclarent célibataires (46%) ou mariées (46%), ce qui illustre des trajectoires variées de séparation et de sortie des violences.

La majorité des femmes accueillies, soit 35 d'entre elles, sont de nationalité extérieure à l'Union européenne. On compte également 11 femmes françaises et 4 originaires d'un pays membre de l'UE.



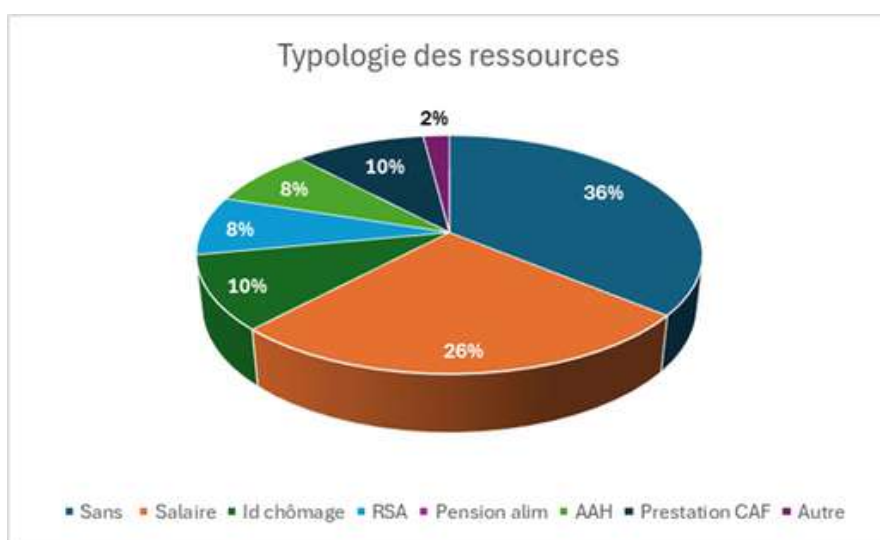
Cette surreprésentation des femmes non européennes peut s'expliquer par plusieurs facteurs : un isolement géographique important, l'absence de famille sur le territoire, un réseau de soutien limité, la barrière de la langue, ainsi qu'une grande précarité, tant économique qu'administrative.

Les enfants accueillis sont majoritairement en bas âge : 50 ont entre 3 et 12 ans, 11 entre 12 et 18 ans et 9 ont moins de 3 ans. Cette configuration renforce la nécessité d'un accompagnement spécifique autour de la parentalité, de la scolarité et de la santé des enfants. Toutefois, l'absence de solution concernant la suspension de la scolarité durant les deux mois d'hébergement et l'absence de solution de garde d'enfants lors des rendez-vous importants constituent des limites majeures. L'équipe tente systématiquement de trouver des solutions d'appoint (entraide entre mères, aménagement des horaires, mobilisation ponctuelle du réseau), mais ces réponses restent précaires et ne peuvent se substituer à une véritable offre de relais pour les enfants.

2. SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES FEMMES

Plus d'un tiers des femmes ne disposant d'aucune ressource déclarée (18), tandis que 13 perçoivent un salaire et 4 le RSA ; d'autres de l'AAH (4) ou de prestations CAF (5).

Le montant moyen des ressources est très faible : pour 21 femmes, il est inférieur à 500 euros, 12 se situent entre 501 et 1 000 euros et seules deux femmes disposant de plus de 2 000 euros mensuels.



Ces faibles ressources traduisent souvent la présence de violences économiques : de nombreuses femmes subissent des pressions de l'auteur des violences pour ne pas exercer d'activité professionnelle, ou pour qu'elles leur cèdent aides sociales. Celles qui travaillent ont le plus souvent des emplois peu qualifiés, à temps partiel, leur offrant une faible autonomie financière.

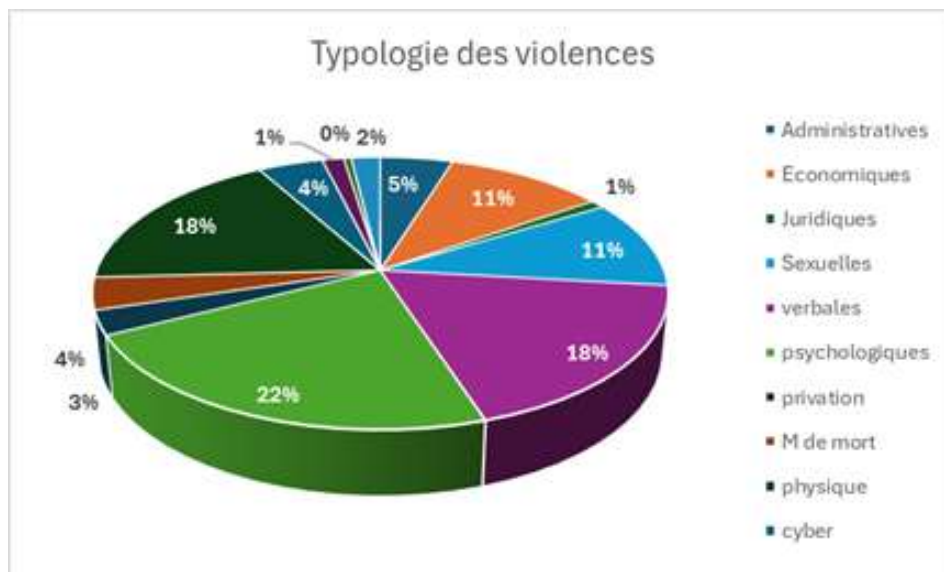
À l'entrée dans le dispositif, la majorité des femmes et familles sont déjà hébergées : 19 vivent en logement public, 10 en logement privé, 6 à l'hôtel et 3 en logement temporaire, tandis que 3 sont propriétaires et une, est hébergée par une association de bénévoles hébergeant.e.s. On observe néanmoins que 66% des victimes hébergées sortent de logements considérés comme stables.

La maîtrise de la langue française constitue un enjeu important : 41 femmes parlent bien le français, 7 ont une maîtrise approximative et 2 ne le maîtrisent pas, ce qui nécessite un travail adapté d'information et de traduction.

3. VIOLENCES SUBIES ET FACTEURS D'AGGRAVATION

3.1. Typologie des violences déclarées

Les 50 femmes accueillies en 2025 au CHU FVVC rapportent des situations de **violences plurielles**, très majoritairement cumulées. Sur l'ensemble des types recensés, les **violences psychologiques** touchent **94%** des victimes, suivies des **violences verbales (76%)** et des **violences physiques (74%)**.



Les **violences sexuelles (44%)** et **administratives/économiques (44%)** sont également très fréquentes, tandis que les **menaces de mort (18%)**, les **violences cyber (6%)**, le **harcèlement (2%)** et les **violences sociales (8%)** complètent la polymorphie des violences subies par les femmes que nous accompagnons.

Ces violences sont parfois cumulées avec d'autres formes de violences de genre : **5 femmes** sur 50 concentrent plusieurs formes graves, dont **3 situations de violences intrafamiliales (VIF)** et **2 cas de viols**.

Le nombre de viols déclarés doit être interprété avec prudence. De nombreuses femmes ne révèlent les violences sexuelles qu'après plusieurs entretiens, lorsque le lien de confiance avec l'équipe est suffisamment établi. Par ailleurs, certaines ne conscientisent pas les rapports sexuels imposés dans le couple comme des viols conjugaux, en raison de représentations encore très ancrées autour du "devoir conjugal".

De la même manière, les cyberviolences et le harcèlement par appels ou SMS peuvent être sous-déclarés. Beaucoup de femmes normalisent encore le fait que leur partenaire ait un accès permanent à leur téléphone, contrôle leurs communications ou multiplie les messages et appels intrusifs. Il s'agit pourtant de stratégies de contrôle coercitif à part entière, qui s'ajoutent aux autres formes de violences repérées.

Ces données sont cohérentes avec les chiffres nationaux : en 2024, sur **272 382 victimes** de violences conjugales enregistrées par les services de sécurité, **67%** concernaient des violences physiques, **28%** des violences psychologiques/verbales et **5%** des violences sexuelles.

On perçoit cependant au regard de ces chiffres que les violences psychologiques (moins visibles) sont sous représentées dans les chiffres pris en compte.

3.2. Facteurs d'aggravation identifiés

Les situations observées au CHU FVVC révèlent des **facteurs aggravants** similaires à ceux relevés au niveau national et régional :

- **Consommation d'alcool/substances** : 4 cas d'alcool + 1 cas d'autres substances (5 au total), ces données se rapproche de celles de l'OMS qui identifient la consommation d'alcool comme un facteur de risque majeur.
- **Liens avec les enfants** : 14 situations (grossesse : 5 ; violences liées aux enfants : 6 ; dont violences directes sur enfants : 3 (dont **1 violence sexuelle sur mineur**)).
- **Isolement et barrières culturelles** : barrière linguistique (1), déracinement (1), particulièrement prégnant avec **35 femmes hors UE** sur 50.
- **Comportement de l'auteur** : jalousie (1), **possession d'arme à feu** (1), facteur extrêmement préoccupant.
- **Précarité financière** : **18 femmes sans ressources et 21 avec moins de 500 €/mois.**

À l'échelle nationale, l'INED et l'enquête Virage notent que les violences conjugales sont plus fréquentes en Île-de-France (7% des femmes au cours leur vie contre 6% nationalement), particulièrement marquées dans les **situations de séparation** (6 Franciliennes sur 10 subissent des violences de leur ex-conjoint).

À l'échelle régionale, le Centre Hubertine Auclert souligne que **26,3% des Franciliennes** subissent des **pressions psychologiques répétées** en couple (24,4% national), et que **22,9% des femmes** ont subi des violences physiques ou verbales dans l'enfance.

Un terreau favorable à la répétition intergénérationnelle.

3.3. Analyse du cumul des facteurs

Dans notre dispositif, les violences les plus graves s'accompagnent systématiquement de cumuls de facteurs :

Profil type observé	Violences principales	Facteurs aggravants associés
Femme enceinte isolée	Psychologiques + physiques + verbales	Grossesse, précarité, isolement linguistique
Femme avec enfants exposés	Sexuelles + physiques + menaces	Violences sur enfants, alcool auteur
Femme étrangère précaire	Toutes formes	Déracinement, barrière langue, précarité financière
Femme en séparation	Admin/éco + physiques + cyberviolences	Séparation, arme à feu, jalousie

Ce tableau illustre comment les **violences ne s'expriment jamais seules**, mais s'entrelacent avec des vulnérabilités socio-économiques, culturelles et situationnelles. Le **confinement dans un logement précaire**, la **précarité économique** et l'**exposition des enfants** sont des souvent des facteurs corrélés avec l'intensification des violences même si elles touchent des femmes au profil économique divers.

Ces cumuls expliquent la gravité des situations au moment de l'admission : 35 plaintes déposées, 25 recours à une avocate, 14 passages à l'UMJ ou certificats médicaux. Une partie des femmes avait déjà entamé des démarches juridiques avant l'admission, mais la majorité des prises de contact avec des avocates est réalisée pendant le séjour au CHU, en lien direct avec l'équipe de Tremplin 94. Ce travail de mise en relation et de coordination avec notre réseau d'avocates – particulièrement précieux au regard de la complexité des situations – contribue à sécuriser les parcours et à soutenir les démarches judiciaires. Il justifie pleinement la mise en sécurité d'urgence et l'accompagnement spécialisé proposé par Tremplin 94.

4. FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF ET ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ

4.1. Modalités d'hébergement

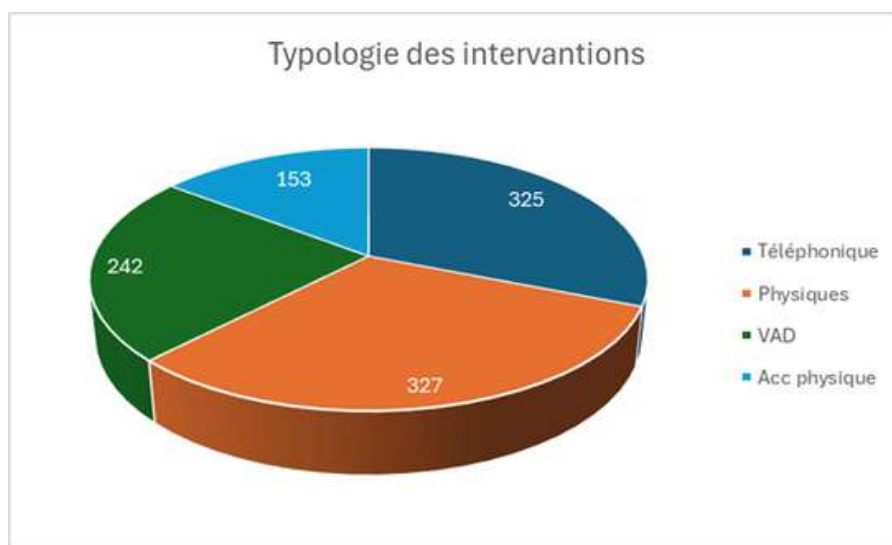
L'hébergement est prévu pour un mois, renouvelable une fois maximum. À l'arrivée, un entretien d'évaluation est réalisé avec une travailleuse sociale référente, suivi de l'installation dans un appartement anonyme partagé en diffus, dont l'adresse reste confidentielle. Les besoins de base sont assurés, une domiciliation peut être proposée et une astreinte est joignable 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Une participation financière symbolique de 0,50 euro par jour est demandée à partir du 6^e jour d'accueil.

Pour garantir la sécurité, il est demandé aux femmes de suspendre temporairement leur activité professionnelle et la scolarisation des enfants, le temps de mettre en place les démarches judiciaires nécessaires (ordonnances de protection, audiences correctionnelles, contrôles judiciaires, etc.). Le dispositif mobilise également des moyens spécifiques : taxis sécurisés, changement de téléphone et de carte SIM, intervention de la police pour récupérer les effets personnels au domicile.

4.2. Accompagnement social et spécialisé

Les familles bénéficient d'un double accompagnement. Tremplin 94 assure le suivi spécialisé violences conjugales (sécurisation, besoins quotidiens, démarches police-justice, soutien psychologique, accompagnement à la parentalité) et l'accès aux actions collectives de l'association (cafés sororité, ateliers psychocorporels, chorale, théâtre, cours de français, ciné-débats, ateliers numériques, etc.). Parallèlement, l'Espace Départemental des Solidarités reste en charge de l'accès aux droits et de la construction du projet de sortie, avec la possibilité de changer d'EDS pour des raisons de sécurité (16 changements en 2025).

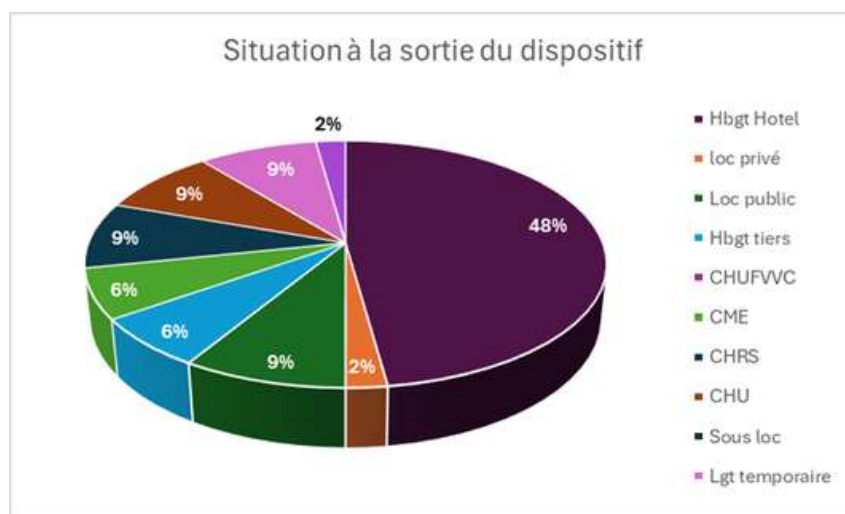
Il est à noter que 19 femmes n'ont pas pu bénéficier d'un accompagnement social de l'EDS pendant leur séjour en raison d'une prise de contact tardive de l'assistant.e social.e. Toutefois, grâce au travail mené par la conseillère technique en charge des violences conjugales au sein du département, la démarche de désignation d'EDS est simplifiée et plus rapide. Soulignons également que nos missions sont mieux appréhendées par les EDS ce qui facilite l'accompagnement.



L'activité d'accompagnement est intense : 325 entretiens téléphoniques (en moyenne 6,5 par femme), 327 entretiens physiques (6,54 en moyenne), 242 visites à domicile (4,84 en moyenne) et 153 accompagnements physiques, soit 1 047 entretiens au total, pour une moyenne de plus de 20 interventions par femmes victimes.

Les démarches concernent principalement les violences conjugales (67), la préparation de la sortie (57, dont 45 orientations via le SIAO, 5 via la FNSF et 7 via DLS), mais aussi les démarches administratives (19), de santé (15) et en lien avec les enfants (13).

5. PARCOURS DE SORTIE ET ORIENTATIONS



À la sortie du dispositif, la majorité des femmes accèdent à une solution d'hébergement : 22 séjours en hôtel, 4 orientations vers des CHRS, 4 vers d'autres CHU, 3 vers la CME, 4 vers des logements temporaires, 3 vers l'hébergement chez des tiers et 4 vers un logement social ou privé. Deux femmes retournent néanmoins au domicile conjugal, ce qui souligne la difficulté à proposer des solutions pérennes pour toutes. Au total, 71% des femmes sortent vers une solution d'hébergement.



Les deux retours au domicile conjugal observés à la sortie du dispositif sont analysés par l'équipe comme des situations particulièrement préoccupantes. Ils ne traduisent pas un manque de volonté de la part des femmes, mais l'effet conjugué de l'emprise, de la peur, de l'insuffisance des solutions de protection et de relogement et des contraintes économiques et parentales qui pèsent sur leurs choix.

Ces retours doivent être replacés dans le cadre du « cycle de la violence conjugale » : montée des tensions, épisode de violences, minimisation et inversion des responsabilités, puis phase dite de « lune de miel » où l'auteur se montre rassurant et promet de changer. Ce fonctionnement répétitif explique en partie pourquoi les victimes peuvent rester ou revenir auprès de l'auteur, parfois à plusieurs reprises, avant de parvenir à une séparation définitive.

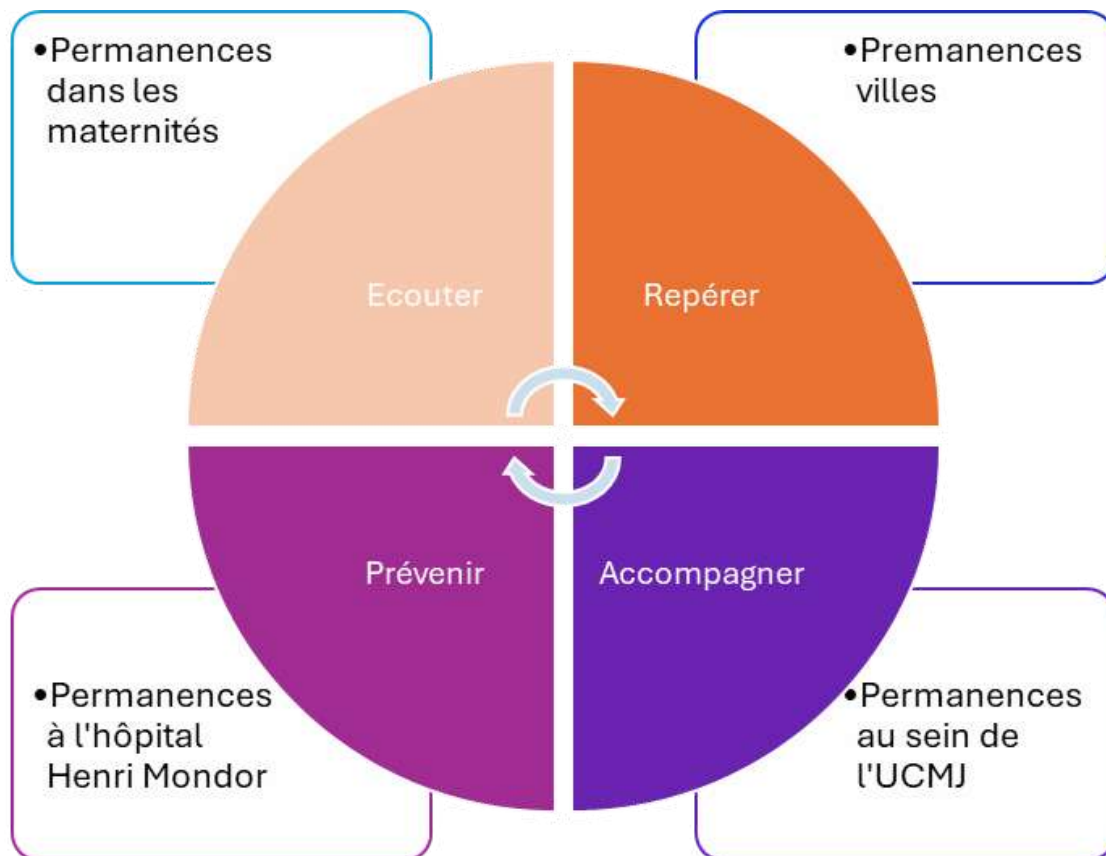
Dans ce contexte, chaque retour au domicile est vécu par le CHU VFFC comme une rupture dans le parcours de sortie des violences. Toutefois, chaque accompagnement peut aussi être considéré comme une première graine de possibles. Cela amène néanmoins à s'interroger sur la capacité du système à proposer des alternatives réellement sécurisantes et durables.

Par ailleurs, la situation résidentielle des femmes accueillies illustre un accroissement préoccupant de la précarité liée aux violences. Une partie importante d'entre elles étaient locataires (logement privé ou social) au moment de l'entrée dans le dispositif et ressortent avec un statut d'hébergées. Cette bascule de locataire à personne hébergée signifie une perte objective de droits, de stabilité et d'autonomie, directement liée à la nécessité de fuir le domicile pour se protéger. Elle renforce mécaniquement le risque de retour au domicile conjugal, faute de solution de relogement adaptée et accessible.

Dans ce contexte, le dispositif Tremplin 94 remplit pleinement sa mission de mise en sécurité immédiate, d'accompagnement spécialisé et de préparation du projet de sortie.

Mais les données 2025 montrent que, sans renforcement des solutions de relogement pérennes et sans un travail étroit avec les équipes sociales des EDS, la sortie durable des violences reste fragile. Les retours au domicile, comme la dégradation du statut résidentiel, constituent des indicateurs forts de cette fragilité et plaident pour un effort accumulé en matière d'accès au logement et de sécurisation des parcours après le CHU.

PERMANENCES HORS LES MURS



PERMANENCES VILLES

Dans le Val-de-Marne, les violences conjugales touchent de nombreuses femmes, souvent isolées par la peur, l'emprise ou des contraintes matérielles, rendant difficile leur accès à l'information et à leurs droits. Tremplin 94 Solidarité Femmes déploie ses permanences "Villes" pour répondre à cet enjeu majeur : repérer, identifier et accompagner ces femmes au plus près de leur commune de résidence, en favorisant un égal accès aux solutions d'urgence et de reconstruction.

Ce rapport d'activité rend compte de 66 permanences tenues, ayant permis d'accompagner 31 femmes via 74 rendez-vous honorés, dans un maillage territorial où l'association couvre plus de 30 communes du département.



1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA PERMANENCE

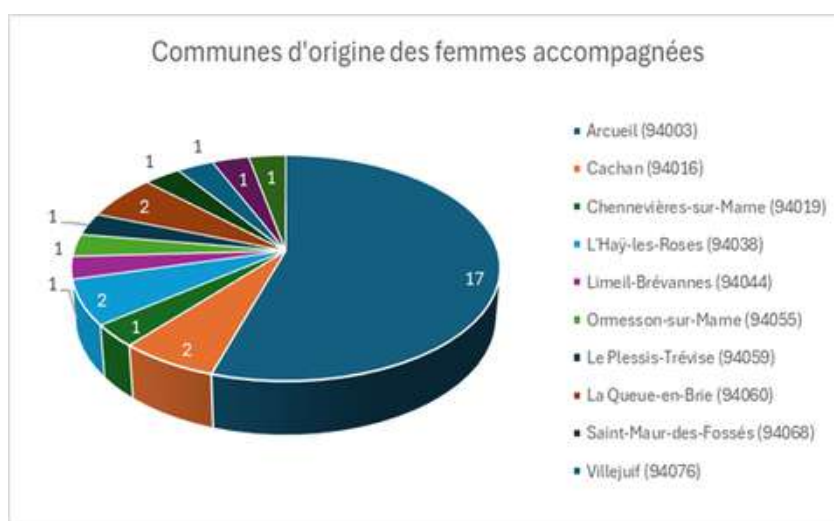
La mise en place des permanences « Villes » de Tremplin 94 Solidarité Femmes a pour objectif de repérer, d'identifier et d'accompagner les femmes victimes de violences conjugales au plus près de leur lieu de vie, à l'échelle communale ou intercommunale.

Ces permanences visent à garantir un égal accès à l'information, aux droits et à un accompagnement spécialisé pour des femmes souvent entravées dans leur démarche de sortie des violences.

2. ORGANISATION DES PERMANENCES ET VOLUME D'ACTIVITÉ

Sur la période considérée, 66 permanences ont été tenues, au cours desquelles 89 rendez-vous ont été pris et 74 honorés, correspondant à l'accompagnement de 31 femmes.

Les permanences ont été assurées par une travailleuse sociale diplômée (Educatrice de jeunes enfants et Educatrice spécialisée) et formée (Violences Conjugales), en présentiel et/ou par téléphone, avec 67 entretiens physiques et 14 entretiens téléphoniques, permettant d'ajuster le mode de contact aux contraintes des femmes.



Les femmes reçues résident majoritairement dans le Val-de-Marne, avec une origine communale variée (par exemple Arcueil, Cachan, L'Haÿ-les-Roses, Limeil-Brévannes, Saint-Maur-des-Fossés, Villejuif, etc.), ce qui confirme l'intérêt d'un maillage territorial des permanences.

3. PROFIL DES FEMMES ACCOMPAGNÉES

3.1. Composition familiale et situation matrimoniale

Les 31 femmes accompagnées présentent des configurations familiales diverses : 10 sont sans enfants, 7 sont en famille avec un enfant (1A+1E), 6 avec deux enfants (1A+2E) et 8 avec trois enfants ou plus (1A+3E et plus).

Sur le plan matrimonial, 8 femmes se déclarent célibataires, 11 mariées, 7 séparées de fait et 4 en union libre ou concubinage.

3.2. Âge et nationalité

Les femmes sont majoritairement âgées de 36 à 45 ans, avec 8 femmes entre 36 et 40 ans et 6 femmes entre 41 et 45 ans ; les moins de 25 ans restent minoritaires (3 femmes) mais présentes, ce qui montre que les violences conjugales concernent toutes les tranches d'âge.

La moitié des femmes sont de nationalité française (13), 13 sont ressortissantes hors Union européenne et 3 sont originaires d'un pays de l'UE, ce qui rappelle l'importance d'un accueil accessible à des publics aux statuts administratifs variés.

À noter : 87% des femmes reçues maîtrisent la langue française, ce qui facilite l'accompagnement direct mais suppose de rester vigilants aux besoins de traduction ou de médiation pour les autres.

3.3. Ressources et logement

Sur le plan des ressources, 18 femmes disposent d'un salaire, 7 n'ont aucune ressource identifiée, 1 perçoit le RSA et 2 bénéficient de prestations CAF, tandis que 3 se situent dans une autre situation.

Concernant l'hébergement, 16 femmes sont locataires, 7 hébergées chez des tiers, 2 en hôtel, 1 en CHRS et 4 propriétaires, ce qui montre que la question du logement reste un enjeu central dans le parcours de sortie des violences.

4. VIOLENCES SUBIES ET DÉMARCHES DÉJÀ ENGAGÉES

4.1. Typologie et cumul des violences

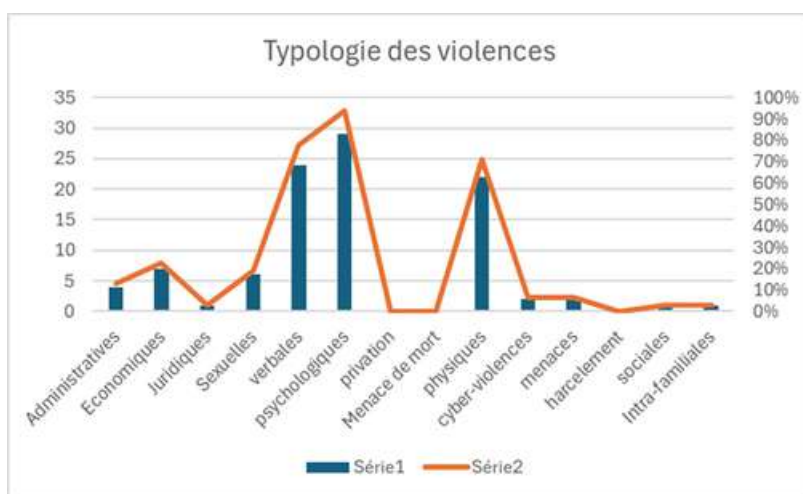
Prédominance des violences psychologiques et verbales

Les violences psychologiques touchent 29 des 31 femmes accompagnées (94%), tandis que les violences verbales concernent 24 d'entre elles (77%), confirmant leur omniprésence comme formes les plus insidieuses et destructrices des violences conjugales.

Ces violences, souvent invisibles car dépourvues de traces physiques immédiates, minent l'estime de soi, créent un phénomène d'emprise et isolent la victime, rendant la sortie du cycle particulièrement ardue.

Dans un contexte national où environ 31% des violences conjugales recensées sont psychologiques ou verbales, ces chiffres soulignent une réalité amplifiée dans le Val-de-Marne, où les permanences permettent un repérage précoce.

Association avec d'autres formes de violences



Ces violences ne s'exercent pas isolément : elles s'associent fréquemment à des violences physiques (22 femmes, 71%) et économiques (7 femmes, 23%), formant un continuum de domination.

Les violences physiques, bien que graves, sont souvent précédées ou prolongées par des actes psychologiques qui justifient ou masquent les coups, tandis que les violences économiques (privation de ressources, contrôle financier) renforcent la dépendance matérielle.

Les violences sexuelles (6 femmes, 19%) et autres formes émergentes comme les cyberviolences (2 cas) ou les menaces (2 cas) complètent ce tableau polymorphe, où chaque type de violence alimente les autres dans un cercle vicieux.

Cumul des violences : un phénomène massif

Le cumul est alarmant : 13 femmes subissent exactement 3 types de violences et 13 au moins 3 types (soit 80% du total), révélant une exposition poly-victimation qui aggrave les traumatismes et complique les parcours de reconstruction.

Cette pluralité explique pourquoi une seule plainte ou intervention ne suffit souvent pas : les victimes font face à des attaques simultanées sur le plan physique, mental, financier et sexuel, multipliant les besoins d'accompagnement global.

Comparé aux données nationales (où 64% des violences physiques s'associent à d'autres formes), ce taux de 80% dans les permanences villes indique un public particulièrement vulnérable, attiré par la proximité territoriale du dispositif.

Facteurs d'aggravation et danger persistant

L'addiction de l'auteur concerne 4 situations (13%), un facteur connu pour désinhiber les impulsions violentes et multiplier par 3 le risque d'agression intime selon les études.

Les violences conjugales antérieures (1 cas) et la séparation (1 cas) signalent des contextes de danger durable, la période post-séparation étant notoirement à haut risque de passage à l'acte létal.

Ces éléments, bien que minoritaires ici, appellent une vigilance accrue et peuvent amener à la nécessité d'apporter des réponses rapides et des mises en sécurité.

4.2. Démarches judiciaires et administratives

Avant ou pendant l'accompagnement, 17 femmes ont déjà déposé plainte et 6 ont bénéficié d'une intervention de police, 5 ont été orientées vers l'UMJ ou pour un certificat médical, 2 procédures JAF sont en cours et 1 ordonnance de protection a été obtenue.

Dans 31 situations, aucune démarche n'a encore été engagée au moment de la rencontre, ce qui souligne le rôle de la permanence comme premier lieu d'orientation et de mise en mouvement.

5. ACTIONS CONDUITES ET EFFETS OBSERVÉS

Au total, 29 démarches ont été effectuées en lien direct avec les violences (plaintes, certificats médicaux, procédures JAF, ordonnances de protection, etc.), 8 démarches administratives, 3 démarches liées à la santé et 4 liées au logement, en complément de 31 temps d'écoute et de conseil.

Les permanences permettent ainsi un accompagnement global, qui articule écoute spécialisée, sécurisation, accès au droit, travail sur le projet de sortie et prévention des risques de rechute ou de maintien dans la violence.

Les permanences « Villes » de Tremplin 94 Solidarité Femmes démontrent leur efficacité pour briser l'isolement des victimes et initier des parcours de sortie des violences : 29 démarches liées aux violences ont été engagées, complétées par des actions administratives, sanitaires et logement, sur un socle d'écoute inconditionnelle. Face à la prégnance des violences multiples (80% des cas) et aux vulnérabilités socio-économiques observées, ce dispositif mérite d'être pérennisé et renforcé, avec un besoin accru de ressources pour étendre le maillage communal et former davantage d'intervenants. Notre association reste engagée aux côtés des institutions et partenaires pour faire du Val-de-Marne un territoire exemplaire dans la lutte contre les violences conjugales.

PERMANENCES MATERNITES

En 2025, les permanences spécialisées violences conjugales tenues dans les quatre maternités publiques du Val-de-Marne ont permis d'assurer 128 demi-journées de présence et d'accompagner 62 femmes, via 117 rendez-vous fixés (91%) dont 91 honorés (78%), pour 99 entretiens physiques et une durée moyenne de suivi de 191 jours.

Ce dispositif proactif, porté par une travailleuse sociale dédiée, formée (éducatrice de jeunes enfants et éducatrice spécialisée formée sur les violences conjugales) et pleinement intégrée au parcours périnatal, agit comme un révélateur de violences souvent tues jusqu'alors, en particulier au moment de la grossesse et du post-partum, période de bouleversements émotionnels, de fragilité et d'espoirs de changement.



1. CONTEXTE NATIONAL ET ENJEUX PÉRINATAUX

Les violences conjugales constituent un problème majeur de santé publique, avec 271 000 victimes enregistrées par les services de sécurité en 2023, dont près de 85% de femmes, et une progression constante depuis plusieurs années.

La grossesse et le post-partum apparaissent comme des périodes de vulnérabilité particulière : une étude Inserm menée sur l'Enquête nationale périnatale estime qu'environ 1,8% des femmes interrogées ont subi des violences physiques pendant la grossesse, soit près de 14 000 femmes par an en France, sans compter les violences psychologiques et économiques.

Les travaux en périnatalité rappellent que ces violences ont des conséquences graves, tant pour la santé somatique que psychique de la mère, avec un risque accru de détresse psychologique, de dépression du post-partum et de perturbation du lien mère-enfant, ainsi que pour le nouveau-né (prématurité, transfert en unité de soins intensifs...).

Dans ce contexte, les maternités sont identifiées comme des "lieux sentinelles" : la grossesse multiplie les contacts avec le système de santé, favorise l'instauration de liens de confiance et permet un questionnement systématique sur les violences, notamment lors des consultations prénatales, de l'entretien prénatal précoce ou des consultations d'urgence.

Les chiffres de ce rapport confirment cette réalité : 24% des 62 femmes accompagnées étaient enceintes, et de nombreuses situations de violences jusque-là tues ont été révélées à l'occasion d'un séjour à la maternité ou du suivi post-partum.

Dans une période où la fatigue physique, la charge mentale, le baby-blues et les enjeux autour de la parentalité renforcent l'emprise conjugale, l'enjeu est de proposer un accompagnement clair, sécurisé et pluridisciplinaire permettant aux femmes d'envisager concrètement une vie libre de violences.

La grossesse et le post-partum constituent un moment charnière dans les trajectoires de violences conjugales : pour certaines femmes, ils déclenchent ou aggravent les violences, pour d'autres ils ouvrent une brèche permettant de les nommer.

Sur le terrain, la travailleuse sociale constate que les révélations surviennent fréquemment à l'occasion d'une inquiétude pour l'enfant à naître, d'une escalade des violences depuis le début de la grossesse ou d'un sentiment de rupture intérieure ("je ne peux plus continuer comme avant avec un bébé").

Le post-partum aggrave souvent la dynamique d'emprise : fatigue, baby-blues, charge mentale, peur d'être seule avec un ou plusieurs enfants deviennent des leviers que l'auteur peut instrumentaliser.

Les conjoints mettent en place des stratégies spécifiques : promesses de changement à l'arrivée du bébé, projection d'une "famille idéale", dénigrement des capacités maternelles, menaces de placement de l'enfant, rendant la décision de départ encore plus complexe malgré la prise de conscience.

Dans ce contexte, les maternités jouent un rôle de sentinelles : elles offrent un cadre de confiance, une écoute spécialisée et un espace-temps où la parole peut se dire pour la première fois, même si le passage à l'acte (séparation, plainte, départ) est différé.

2. ORGANISATION DU DISPOSITIF ET ARTICULATION AVEC LES SERVICES HOSPITALIERS

Le dispositif s'appuie sur une travailleuse sociale référente violences conjugales présente dans quatre maternités publiques du Val-de-Marne (CHI Créteil, CHI Villeneuve saint Georges, Hôpital du Kremlin Bicêtre, Maternité des Hôpitaux Paris Est Val-de-Marne à Saint-Maurice).

Cette organisation territoriale permet une lecture transversale des situations, l'harmonisation des pratiques et une équité d'accès à l'information et à l'accompagnement pour l'ensemble des femmes du Val-de-Marne.

Principaux indicateurs 2025 :

- 128 permanences tenues dans les maternités.
- 117 rendez-vous pris, soit 91% des créneaux proposés.
- 91 rendez-vous honorés (78% des RDV pris), ouvrant sur 99 entretiens physiques.
- 141 démarches ont découlé de ces entretiens : 62 écoutes/conseils, 28 démarches directement liées aux violences, 18 démarches administratives, 14 liées au logement, 10 démarches liées à la santé, 9 demandes réorientations en Île-de-France vers des associations spécialisées.

Les permanences s'inscrivent dans un maillage partenarial fort : centres maternels et PMI, services sociaux départementaux, Espaces des solidarités, structures d'hébergement d'urgence (CHUF/VVC, CHU, hôtels sociaux), et interlocuteurs judiciaires (police, parquet, JAF, UMJ, avocats). Cette articulation médico-psycho-sociale permet de passer du repérage à la mise en sécurité et d'offrir un continuum d'accompagnement plutôt qu'une intervention isolée.

Au-delà des consultations directes en maternité, la permanence reçoit aussi des orientations "à la marge" provenant d'autres services hospitaliers, ce qui élargit le champ d'intervention à d'autres temporalités que la seule grossesse.

Les femmes reçues sans enfant apparaissant dans la base de données sont presque toujours orientées par :

- Le service d'orthogénie (suite à une IVG).
- Le service des urgences.
- Le service social des ressources humaines (pour des professionnelles de l'hôpital).
- D'autres services (chirurgie, etc.) via leurs services sociaux.

Ces orientations illustrent l'ancrage de la permanence dans le tissu hospitalier : même si elles restent minoritaires, elles montrent que la culture du repérage et de l'orientation se diffuse au-delà de la maternité stricto sensu.

3. PROFILS DES FEMMES ET TEMPORALITÉS DE RENCONTRE

3.1. Femmes enceintes : un moment de bascule

Les femmes enceintes constituent 24% des 62 femmes accompagnées. Elles consultent souvent dans une période de grande ambivalence : la grossesse est vécue à la fois comme une source de joie et comme un temps de questionnements profonds, où les violences se rendent plus visibles ou plus insupportables.

Les premiers entretiens avec ces femmes jouent un rôle central : ils "plantent une graine des possibles".

3.2. Femmes avec enfants, non enceintes

Les femmes avec enfant(s) non enceintes, repérées dans les suites de couches (en chambre ou après le retour à domicile), sont très souvent orientées par les sages-femmes.

Il s'agit majoritairement de femmes qui n'avaient jamais parlé des violences pendant la grossesse, ou qui n'étaient pas suivies par la maternité (suivi hors site, arrivée en urgence, etc.), et pour lesquelles la naissance ou le séjour à la maternité crée une "faille" dans le silence.

Ces rencontres montrent que le dispositif ne se limite pas à la seule grossesse : il intervient aussi en post-partum, dans un moment où les violences peuvent s'intensifier et où la présence d'un nouveau-né rend la situation simultanément plus urgente et plus difficile à quitter.

3.3. Femmes sans enfants : des orientations spécifiques

Les femmes sans enfants, repérées dans les données comme “sans enfant”, ne relèvent pas des parcours périnataux classiques.

Elles sont orientées par l'orthogénie, les urgences, les ressources humaines ou d'autres services médicaux, le plus souvent à la suite d'un événement aigu (IVG, passage aux urgences, difficultés au travail), qui vient faire émerger une situation de violences.

Ces orientations restent minoritaires, mais leur existence souligne l'intérêt d'un référent violences conjugales hospitalier capable de croiser les services et de proposer une continuité d'écoute et de soutien.

3.4. Typologie des femmes accompagnées

3.4.1. Âge et situation familiale

L'âge moyen des femmes est de 32 ans, avec une tranche majoritaire entre 31 et 35 ans (31%), suivie des 26-30 ans (21%).

Les femmes de moins de 25 ans représentent 13%, tandis que 26% ont plus de 35 ans, ce qui rappelle que les violences ne se cantonnent pas aux toutes premières maternités mais concernent des parcours conjugaux parfois déjà anciens.

Concernant la situation matrimoniale, la répartition se fait entre femmes célibataires (31%), mariées (31%, dont certaines séparées de fait), en concubinage/union libre (27%) et séparées de fait (11%).

Cette diversité de statuts met en lumière la complexité des liens conjugaux, avec des séparations déclarées mais des situations de cohabitation ou d'emprise qui perdurent, souvent observées.

3.4.2. Ressources, nationalité et précarité

Les données de ressources montrent une forte précarité économique : 39% des femmes sont sans ressources, 15% perçoivent le RSA, 16% sont en indemnisation chômage/Indemnités Île-de-France, tandis que 32% ont un salaire.

Cette fragilité financière constitue un frein majeur au départ et à la mise à l'abri, en particulier lorsqu'il y a des enfants à charge, ce que soulignent également les études nationales sur le lien entre faible revenu et exposition aux violences.

Sur le plan de la nationalité, la moitié des femmes sont originaires de pays hors Union européenne, 26% sont françaises, 2% ressortissantes UE, et 23% non précisées.

3.2. Femmes avec enfants, non enceintes

Les femmes avec enfant(s) non enceintes, repérées dans les suites de couches (en chambre ou après le retour à domicile), sont très souvent orientées par les sages-femmes.

Il s'agit majoritairement de femmes qui n'avaient jamais parlé des violences pendant la grossesse, ou qui n'étaient pas suivies par la maternité (suivi hors site, arrivée en urgence, etc.), et pour lesquelles la naissance ou le séjour à la maternité crée une “faille” dans le silence.

Ces rencontres montrent que le dispositif ne se limite pas à la seule grossesse : il intervient aussi en post-partum, dans un moment où les violences peuvent s'intensifier et où la présence d'un nouveau-né rend la situation simultanément plus urgente et plus difficile à quitter.

3.3. Femmes sans enfants : des orientations spécifiques

Les femmes sans enfants, repérées dans les données comme “sans enfant”, ne relèvent pas des parcours périnataux classiques.

Elles sont orientées par l'orthogénie, les urgences, les ressources humaines ou d'autres services médicaux, le plus souvent à la suite d'un événement aigu (IVG, passage aux urgences, difficultés au travail), qui vient faire émerger une situation de violences.

Ces orientations restent minoritaires, mais leur existence souligne l'intérêt d'un référent violences conjugales hospitalier capable de croiser les services et de proposer une continuité d'écoute et de soutien.

3.4. Typologie des femmes accompagnées

3.4.1. Âge et situation familiale

L'âge moyen des femmes est de 32 ans, avec une tranche majoritaire entre 31 et 35 ans (31%), suivie des 26-30 ans (21%).

Les femmes de moins de 25 ans représentent 13%, tandis que 26% ont plus de 35 ans, ce qui rappelle que les violences ne se cantonnent pas aux toutes premières maternités mais concernent des parcours conjugaux parfois déjà anciens.

Concernant la situation matrimoniale, la répartition se fait entre femmes célibataires (31%), mariées (31%, dont certaines séparées de fait), en concubinage/union libre (27%) et séparées de fait (11%).

Cette diversité de statuts met en lumière la complexité des liens conjugaux, avec des séparations déclarées mais des situations de cohabitation ou d'emprise qui perdurent, souvent observées.

3.4.2. Ressources, nationalité et précarité

Les données de ressources montrent une forte précarité économique : 39% des femmes sont sans ressources, 15% perçoivent le RSA, 16% sont en indemnisation chômage/Indemnités Île-de-France, tandis que 32% ont un salaire.

Cette fragilité financière constitue un frein majeur au départ et à la mise à l'abri, en particulier lorsqu'il y a des enfants à charge, ce que soulignent également les études nationales sur le lien entre faible revenu et exposition aux violences.

Sur le plan de la nationalité, la moitié des femmes sont originaires de pays hors Union européenne, 26% sont françaises, 2% ressortissantes UE, et 23% non précisées.

5. PRÉCARITÉ RÉSIDENTIELLE ET DÉMARCHES ANTÉRIEURES

5.1. Situation d'hébergement

Les situations d'hébergement illustrent la fragilité du cadre de vie : 35% des femmes sont locataires, 26% hébergées chez un tiers (dont 3 chez le conjoint violent), 11% à l'hôtel, 5% en CHUF/VVC, 3% en CHU, 2% en logement temporaire, 2% propriétaires et 16% dans une catégorie “autre”.

Cette précarité hébergeante est un levier central de l'emprise : la peur de se retrouver à la rue avec un ou plusieurs enfants constitue un frein majeur à la séparation, comme le rappellent de nombreux rapports sur les violences conjugales et l'hébergement d'urgence.

5.2. Démarches judiciaires et administratives antérieures

La moitié des femmes n'avaient entrepris aucune démarche judiciaire ou administrative avant la rencontre avec la permanence (50%).

Pour les autres, les actions déjà engagées comprennent : 27% de plaintes déposées, 10% d'interventions de police ou de gardes à vue, 8% de recours à l'UMJ ou certificats médicaux, 3% de démarches devant le JAF, 2% de demandes d'ordonnance de protection, 2% de recours à une avocate, 3% de démarches de sortie du domicile.

Ce taux de 50% de femmes sans aucune démarche antérieure rejoint l'enjeu national de repérage précoce et de libération de la parole, alors même que les violences peuvent être anciennes et sévères.

La permanence en maternité joue ici un rôle de "premier jalon" vers la judiciarisation et la protection, dans un cadre perçu comme plus accessible que le commissariat ou les services de justice.

6.NATURE, CUMUL ET AGGRAVATION DES VIOLENCES

6.1. Typologie des violences

La quasi-totalité des femmes accompagnées sont confrontées à des violences psychologiques (92%) et verbales (68%), auxquelles s'ajoutent des violences physiques (47%), économiques (23%) et sexuelles (18%).

Des violences administratives (10%), sociales (5%), des cyberviolences (2%) et des menaces de mort (2%) complètent le tableau, tandis que 8% des femmes n'identifient pas encore les faits vécus comme des violences.

Cette polysémie des violences rejoint les données nationales qui montrent que les violences conjugales se manifestent rarement sous une forme unique, mais plutôt sous des formes imbriquées (psychologiques, physiques, sexuelles, économiques), avec une forte sous-déclaration des violences psychologiques.

6.2. Cumul des violences

Le cumul est particulièrement marqué :

- 13% des femmes subissent un seul type de violence.
- 24% en subissent deux.
- 31% sont confrontées à trois types de violences.
- 24% à trois types ou plus.

6.3. Facteurs d'aggravation

Plusieurs facteurs d'aggravation sont identifiés : addictions de l'auteur (7 cas), isolement de la victime (8 cas), antécédents de violences conjugales (6 cas), phénomène d'emprise (1 cas), déménagement (1 cas) et séparation en cours ou récente (2 cas).

Ces facteurs recoupent ceux identifiés dans la littérature comme augmentant le risque de passage à l'acte grave : isolement social, consommation d'alcool ou de stupéfiants, ruptures conjugales, antécédents judiciaires ou de violences répétées.



Les chiffres 2025 (62 femmes accompagnées, 141 démarches, forte proportion de violences psychologiques et de cumul de violences) prennent tout leur sens à la lumière du retour de terrain de la travailleuse sociale.

Les données quantitatives témoignent d'un volume et d'une complexité de situations importants ; les éléments qualitatifs mettent en lumière les dynamiques d'emprise, les temporalités de décision et le rôle décisif du premier entretien comme "graine des possibles".

Les perspectives d'évolution déjà identifiées gagnent en pertinence au regard de ces constats :

- Renforcer la présence en urgences et consultations externes, pour saisir les "moments-fenêtres" où la parole se libère.
- Soutenir la formation des équipes soignantes, afin que les orientations ne soient ni culpabilisantes ni vécues comme contraignantes par les patientes.
- Consolider les liens avec les associations des autres départements pour fluidifier les réorientations lorsque la femme ne réside pas en Val-de-Marne.
- Continuer à penser le dispositif dans le temps long, en acceptant que certains effets ne se mesurent qu'à distance, lorsqu'une femme recontacte le service plusieurs mois après un premier rendez-vous.

Ainsi, les permanences spécialisées en maternité apparaissent à la fois comme un espace d'écoute et d'orientation immédiate, et comme un point d'appui symbolique que les femmes peuvent réinvestir plus tard, lorsque la "graine" semée lors du premier entretien trouve un terrain pour germer.

PERMANENCES GHU MONDOR

La permanence associative hebdomadaire au sein du GHU Henri Mondor de Créteil s'inscrit dans le cadre d'une convention de partenariat signée le 4 octobre 2023 entre les HU Mondor (Assistance Publique – Hôpitaux de Paris) et les quatre associations du Schéma Départemental d'Aide aux Victimes du Val-de-Marne (SDAV) : l'APCARS, l'ACPE 94, le CIDFF 94 et Tremplin 94 Solidarité Femmes.

Ce partenariat fait suite au Grenelle des violences conjugales de 2019 et aux conventions expérimentales successives signées par l'AP-HP avec la Préfecture de Police et les parquets des tribunaux judiciaires depuis 2020. Il vise à généraliser et pérenniser la présence associative au sein des services d'urgence pour améliorer la prise en charge des victimes de violences intrafamiliales.

Les objectifs de cette permanence sont :

- Informer, accompagner et orienter les victimes
- Organiser une prise en charge juridique, sociale et psychologique adaptée aux besoins
- Mettre en sécurité les femmes et les enfants
- Articuler et orienter les besoins des victimes avec l'offre de prise en charge sur le territoire
- Informer les professionnels de l'établissement sur les modalités d'accompagnement des victimes

La permanence fonctionne en deux binômes complémentaires : Tremplin 94/APCARS d'une part, APCE 94/CIDFF 94 d'autre part, qui se relaient chaque semaine.

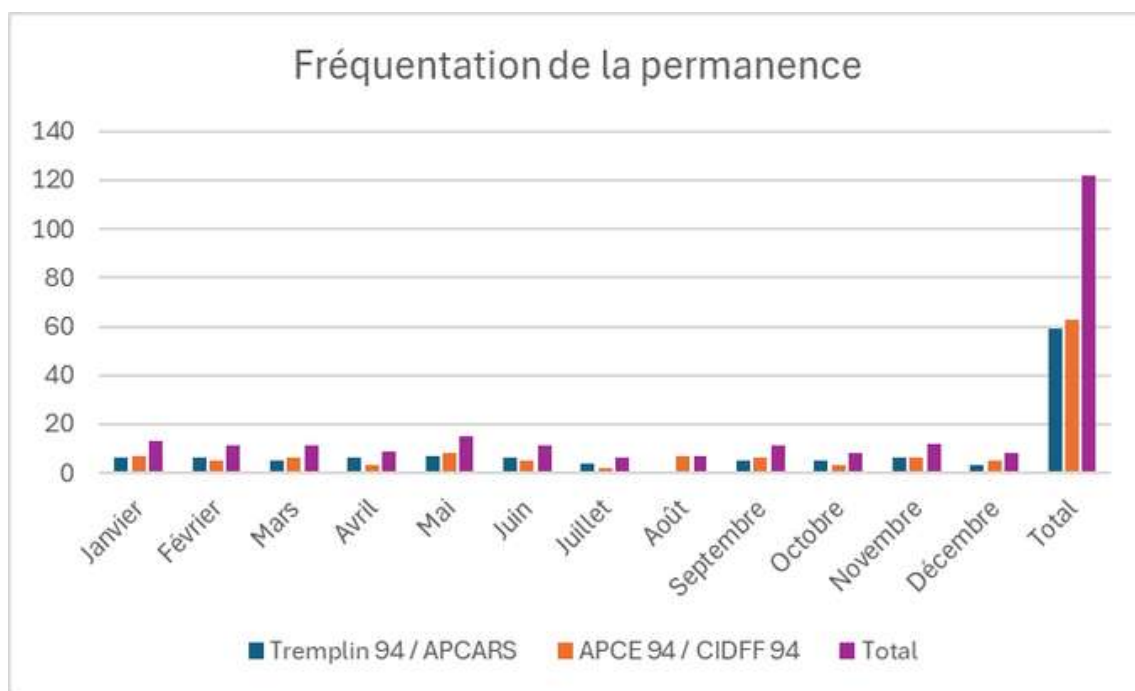


1. ACTIVITE GENERALE

L'année 2025 a été marquée par une activité soutenue de la permanence, avec 122 entretiens réalisés auprès de 96 femmes distinctes. La répartition entre les deux binômes est équilibrée : 63 entretiens pour le binôme APCE 94/CIDFF 94 (51,6 %) et 59 pour le binôme Tremplin 94/APCARS (48,4 %), témoignant d'une complémentarité effective entre les quatre associations dans le maillage de la permanence.

21 femmes ont été reçues à plusieurs reprises, soit en reconvoque, soit dans le cadre d'un suivi. Cette donnée illustre la nécessité d'un accompagnement qui ne se limite pas à un entretien unique : pour certaines situations, le temps de la réflexion, de la maturation du projet de sortie des violences, ou de l'avancement des démarches juridiques impose un suivi dans la durée. La permanence joue alors un rôle de fil conducteur entre le repérage initial par les équipes hospitalières et l'entrée dans un parcours d'accompagnement structuré.

Rythme de l'activité au fil de l'année



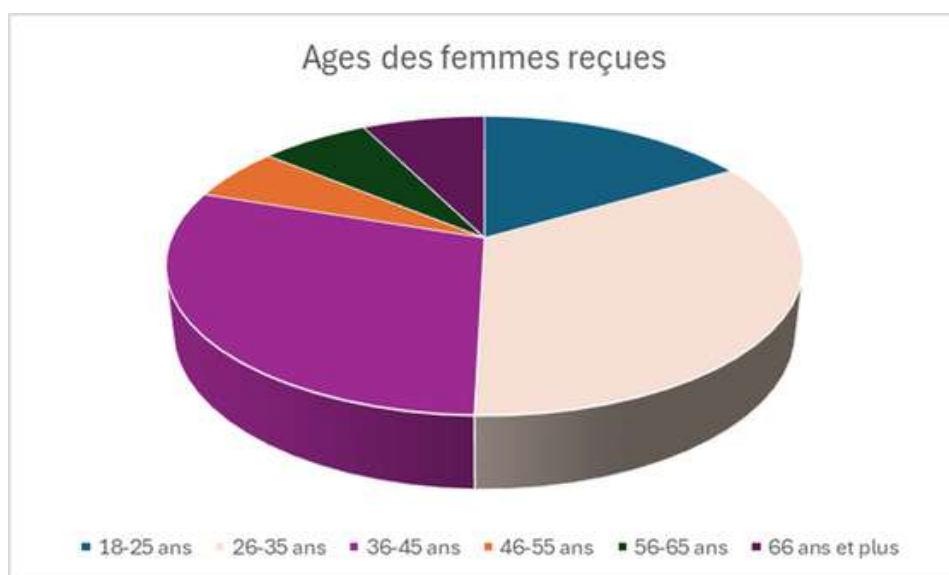
L'activité se répartit de manière relativement constante, avec une moyenne de 10 entretiens par mois. Le mois de mai concentre le plus grand nombre d'entretiens (15), tandis que la période estivale connaît un ralentissement : 6 entretiens en juillet et 7 en août. Ce creux s'explique en partie par l'absence de permanence du binôme Tremplin 94/APCARS au mois d'août, période durant laquelle le binôme APCE 94/CIDFF 94 assure seul la continuité du dispositif.

Il est important de noter que ce ralentissement estival ne signifie pas une diminution des violences, mais reflète les contraintes organisationnelles (congrés, réduction des effectifs hospitaliers) qui peuvent également affecter la capacité de repérage des équipes soignantes.

2. PROFIL DES FEMMES REÇUES

2.1. Un public majoritairement jeune et en âge actif

Les femmes reçues en permanence ont en moyenne **38 ans**, avec une médiane à **35 ans**. Les 26-45 ans représentent près des **deux tiers des entretiens** (63,7 %), ce qui correspond au profil type des femmes victimes de violences intrafamiliales identifié au niveau national. La tranche des 18-25 ans est également significative (16,5 %), rappelant que les violences touchent aussi les plus jeunes, parfois dès les premières relations.



À l'autre extrémité du spectre, les femmes de plus de 55 ans représentent 14 % des entretiens. Cette proportion, loin d'être négligeable, met en lumière des situations de violences souvent anciennes, installées dans la durée, et parfois invisibilisées. Parmi elles, des femmes de 70 à 82 ans, pour lesquelles l'accès aux dispositifs d'aide est rendu plus complexe par l'isolement, la dépendance et les freins générationnels à la verbalisation des violences. En 2022, au niveau national, les femmes représentaient 81 % des victimes de morts violentes au sein du couple, et 31 % d'entre elles avaient déjà subi des violences antérieures — des chiffres qui rappellent l'urgence d'un repérage précoce à tous les âges de la vie.

2.2. Violences conjugales et intrafamiliales

59,8 % des femmes déclarent être victimes de violences conjugales. Ce chiffre doit être lu en tenant compte du cadre spécifique de la permanence, où les femmes sont orientées à la suite d'un signalement par un professionnel de santé — le repérage a donc déjà eu lieu en amont. Pour les 36,9 % de réponses négatives, plusieurs hypothèses se dessinent : des violences non encore nommées comme telles par la victime, des situations de violences intrafamiliales hors cadre conjugal, ou encore des femmes en phase de déni ou de minimisation.

Violences conjugales déclarées	Nombre	Part
Oui	73	59,8 %
Non	45	36,9 %
Non renseigné / ?	4	3,3 %

Il est à noter que plusieurs situations identifiées dans les observations relèvent de violences intrafamiliales non conjugales : des enfants majeurs auteurs de violences envers leur mère. Ces situations, bien qu'elles ne relèvent pas strictement des violences conjugales, nécessitent un accompagnement adapté et mobilisent les mêmes partenaires. La convention de partenariat avec le GHU Mondor couvre d'ailleurs explicitement les violences intrafamiliales dans leur ensemble, et non les seules violences conjugales.

Il est à noter que plusieurs situations identifiées dans les observations relèvent de violences intrafamiliales non conjugales : des enfants majeurs auteurs de violences envers leur mère. Ces situations, bien qu'elles ne relèvent pas strictement des violences conjugales, nécessitent un accompagnement adapté et mobilisent les mêmes partenaires. La convention de partenariat avec le GHU Mondor couvre d'ailleurs explicitement les violences intrafamiliales dans leur ensemble, et non les seules violences conjugales.

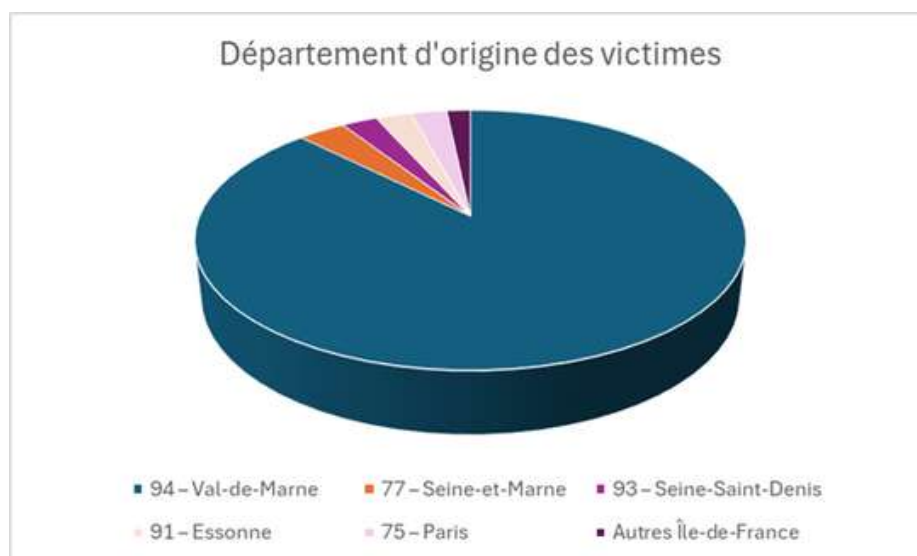
2.3. Près de la moitié des femmes sont mères

47,5 % des femmes reçues ont des enfants, qu'ils soient mineurs ou majeurs. Cette donnée est déterminante dans la construction du parcours de sortie des violences : la présence d'enfants complexifie les démarches (hébergement adapté, protection de l'enfance, garde parentale, ordonnance de protection) tout en constituant un levier de mobilisation pour les mères. L'accompagnement intègre alors une dimension familiale, en lien avec les services de la protection de l'enfance et les dispositifs d'hébergement mère-enfants, conformément à l'objectif de mise en sécurité des femmes et des enfants inscrit dans la convention.

Présence d'enfants	Nombre	Part
Oui	58	47,5 %
Non	52	42,6 %
Non renseigné / ?	12	9,8 %

2.4. Ancrage territorial

86,1 % des femmes reçues résident dans le Val-de-Marne, confirmant l'ancrage territorial du dispositif au sein du SDAV. Les 14 % restants proviennent des départements limitrophes (Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, Essonne, Paris), ce qui reflète à la fois la mobilité des victimes et le rayonnement du GHU Mondor au-delà des limites départementales.

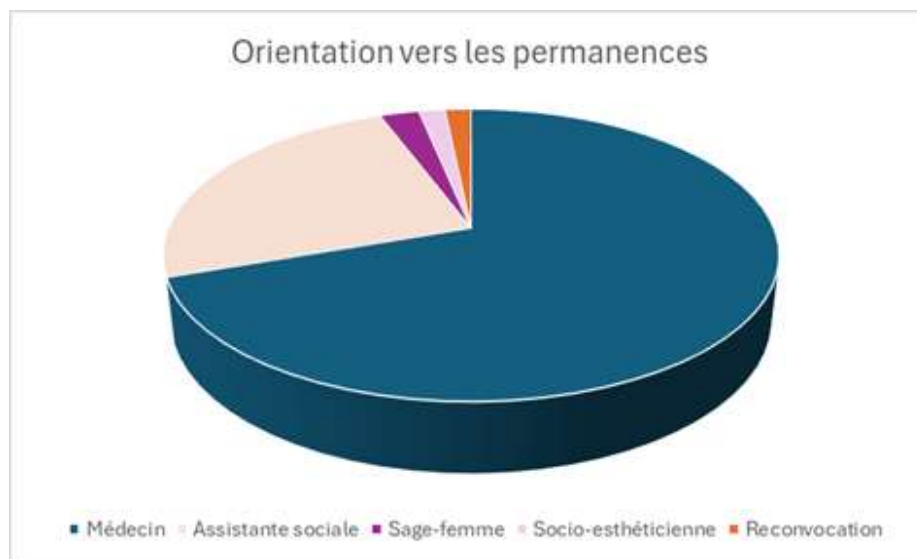


3. LE RÔLE CENTRAL DU SAU ET DES MÉDECINS DANS LE REPERAGE

3.1. Les médecins, première porte d'entrée

69,7 % des orientations proviennent de médecins, confirmant leur rôle essentiel dans le repérage des violences. Les assistantes sociales constituent le deuxième canal d'orientation (24,6 %), suivi des sage-femmes (2,5 %). La prédominance des médecins s'explique par le positionnement de la permanence au sein du GHU Mondor et par la nature des consultations (urgences, passages aux soins pour blessures ou détresse psychologique).

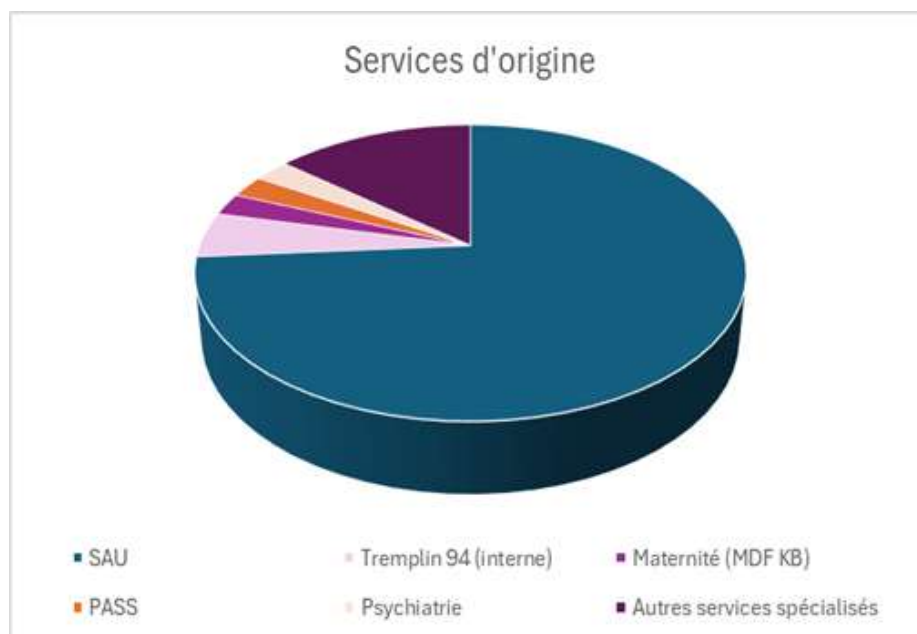
Les sage-femmes, bien que représentant une part modeste, interviennent de manière ciblée via la maternité du Kremlin-Bicêtre, soulignant l'importance des permanences de Tremplin au sein des maternités pour le repérage des violences en période périnatale.



3.2. Le SAU : épicerie du dispositif

73,8 % des entretiens concernent des femmes repérées au Service d'Accueil des Urgences du GHU Mondor. Ce chiffre confirme que le SAU reste le lieu de détection privilégié des violences intrafamiliales : c'est souvent au moment d'une crise aiguë — blessures physiques, crises d'angoisse, tentatives de suicide — que les femmes se présentent aux urgences et que le repérage peut s'opérer.

Les autres services représentent une diversité notable — psychiatrie, maternité, endocrinologie, hématologie, médecine interne, neurologie — témoignant de la diffusion progressive de la culture du repérage au-delà des seules urgences, conformément à l'objectif de la convention de sensibiliser l'ensemble des professionnels de l'établissement.



3.3. Réactivité de la prise en charge

Le délai moyen entre le signalement et l'entretien en permanence est de **11 jours**, avec une médiane à **7 jours**. Plus de la moitié des femmes (50,4 %) sont reçues dans la semaine suivant le signalement, et **76,9 %** sous 14 jours.

Ces chiffres traduisent une bonne réactivité du dispositif. Les 9 femmes prises en charge le jour même correspondent aux situations les plus urgentes nécessitant une intervention immédiate. Les délais plus longs (jusqu'à plusieurs semaines) s'expliquent par des facteurs multiples : hospitalisation prolongée, rendez-vous repoussés par la patiente, ou signalement intervenu pendant une période sans permanence.

Délai de prise en charge	Nombre	Part
Le jour même	9	7,4 %
Sous 7 jours	61	50,4 %
Sous 14 jours	93	76,9 %

4. SUITES DONNEES ET ORIENTATIONS

4.1. Danger immédiat

10 situations de danger immédiat ont été identifiées (8,2 %), donnant lieu à un signalement spécifique. Ce chiffre, s'il reste minoritaire, rappelle que la permanence au sein du GHU Mondor constitue parfois le dernier filet de sécurité avant une mise en danger grave — conformément à l'objectif de mise en sécurité des femmes et des enfants porté par la convention.

4.2. Le dépôt de plainte : un processus inscrit dans le temps

30,3 % des femmes ont déposé plainte ou envisagent de le faire. Ce chiffre doit être contextualisé : le dépôt de plainte est un acte qui s'inscrit dans un processus et non dans l'immédiateté. Beaucoup de femmes ne sont pas prêtes lors du premier entretien, et l'accompagnement vise précisément à les informer sur leurs droits et les étapes à suivre, sans les brusquer.

La convention avec le GHU Mondor s'inscrit d'ailleurs dans la continuité des mesures du Grenelle de 2019 visant à permettre le recueil de plaintes directement à l'hôpital — un cadre qui facilite cette démarche pour les victimes.

4.3. Le suivi associatif comme principale orientation

Lorsque la suite donnée est renseignée, le suivi associatif est largement prédominant (45,1 % du total, et 84,6 % des réponses renseignées), principalement vers le CIDFF 94, Tremplin 94, l'APCARS et l'APCE 94 — les quatre associations partenaires de la convention. Les orientations couvrent un spectre large, fidèle aux objectifs de prise en charge juridique, sociale et psychologique définis par le partenariat :

- **Accompagnement juridique** : information sur les droits, aide au dépôt de plainte, préparation de dossiers d'aide juridictionnelle, orientation vers les permanences CIDFF, mise à disposition pour suivi juridique
- **Soutien psychologique** : orientation vers l'APCE 94, les CMP, le centre Minkowska (suivi en langue maternelle), les psychologues en libéral, les groupes de parole
- **Accompagnement social** : orientation EDS, CCAS, ASE pour AED, aide au logement social
- **Mise en sécurité** : orientation vers les dispositifs d'hébergement d'urgence (CHU), Tremplin 94 pour l'hébergement
- **Accompagnement spécifique** : CIMADE et ARDHIS pour le droit des étrangers, FTDA pour les demandes d'asile, France Services pour les démarches administratives

Les observations détaillées montrent une prise en charge véritablement individualisée : constitution de dossiers d'aide juridictionnelle pendant l'entretien, contact d'un avocat en direct, orientation vers des structures adaptées à la langue de la personne, coordination avec les services de protection de l'enfance.

4.4. La plus-value de la permanence : une prise en charge pluridisciplinaire coordonnée

La permanence VIF Henri-Mondor repose sur un principe structurant : réunir en un même lieu et en un même temps des compétences complémentaires, afin de proposer aux victimes une réponse globale dès le premier contact.

Ce choix organisationnel répond à un constat largement documenté : dans les situations de violences conjugales, la multiplication des interlocuteurs et des rendez-vous constitue un facteur majeur d'abandon du parcours de sortie des violences. Devoir répéter son histoire à plusieurs reprises, recevoir des informations parfois contradictoires, enchaîner les déplacements dans un contexte de grande fatigue physique et psychologique — autant d'obstacles qui viennent s'ajouter aux freins déjà présents : isolement, barrière de la langue, contraintes financières, absence de solution de garde, difficulté à se déplacer seule. Face à l'accumulation de ces difficultés, nombre de victimes se sentent submergées, au point que l'idée même d'une séparation peut sembler inaccessible, favorisant le retour au domicile conjugal.

La permanence est précisément conçue pour lever ces obstacles en concentrant, en un seul entretien, l'ensemble des expertises nécessaires.

Trois professionnelles, une prise en charge coordonnée.

La permanence s'appuie sur la complémentarité de trois intervenantes :

La travailleuse sociale, spécialisée dans les violences conjugales, conduit la majeure partie de l'échange. Elle favorise la prise de parole, établit un lien de confiance et aide la victime à mettre des mots sur sa situation. Elle recueille les éléments permettant de comprendre le contexte global, d'évaluer le niveau de danger et d'identifier les pistes d'accompagnement ou d'orientation les plus adaptées.

La juriste, spécialisée en droit pénal, prend le relais pour aborder les aspects judiciaires : démarches déjà engagées, éléments de preuve, explication du dépôt de plainte et de son déroulement. Son rôle est d'informer les femmes sur leurs droits, de clarifier les procédures possibles et de les rassurer sur les étapes à venir.

Le médecin référent des violences conjugales au sein de l'hôpital occupe un rôle pivot. Elle assure la coordination entre les binômes associatifs, organise les rendez-vous, et intervient sur le plan médical : rédaction de certificats de premières constatations, repérage des signes de stress post-traumatique, orientation vers des professionnels de santé et prescription si nécessaire. Elle constitue un point d'appui permanent pour l'ensemble des intervenants du dispositif.

Un déroulement d'entretien structuré

L'articulation de ces compétences suit un déroulement pensé pour respecter le rythme de la victime. La travailleuse sociale ouvre l'échange afin de favoriser l'expression libre et d'évaluer la situation. Une fois les éléments principaux recueillis, la juriste intervient sur les aspects juridiques. Le médecin procède ensuite à l'évaluation de l'état de santé physique et psychologique, explique certains mécanismes — hypervigilance, angoisse, troubles du sommeil — et prescrit si nécessaire. Pendant cette phase médicale, la travailleuse sociale et la juriste élaborent conjointement un plan d'accompagnement adapté : suivi associatif, orientation spécifique ou programmation d'un nouveau rendez-vous.

Un dispositif perçu positivement par les victimes

La présence simultanée de trois professionnelles peut, de prime abord, sembler impressionnante pour une personne amenée à confier un parcours douloureux. Cependant, les retours des femmes accompagnées sont très positifs : le dispositif est perçu comme facilitant les démarches, réduisant le sentiment de solitude face aux institutions et offrant un cadre à la fois sécurisant et structurant. En concentrant les compétences sociales, juridiques et médicales en un seul temps, la permanence évite aux victimes l'épreuve de la répétition et leur donne, dès le premier contact, une vision claire des ressources mobilisables et des étapes à suivre.



La permanence associative au GHU Henri Mondor confirme en 2025 son rôle d'interface essentielle entre le monde hospitalier et le réseau d'accompagnement des victimes de violences intrafamiliales dans le Val-de-Marne. Trois constats majeurs se dégagent :

Un dispositif réactif et bien implanté. La prise en charge sous 7 jours de la moitié des femmes signalées, la régularité de l'activité sur l'année et l'équilibre entre les deux binômes témoignent d'un partenariat mature et bien articulé avec les équipes du GHU Mondor, deux ans après la signature de la convention.

Un public diversifié qui appelle des réponses sur mesure. De la jeune femme de 18 ans en première relation violente à la femme de 82 ans enfermée depuis des décennies dans des violences tues, le spectre des situations exige une souplesse d'accompagnement que la permanence parvient à offrir grâce à la complémentarité des quatre associations partenaires — juridique (CIDFF 94), psychologique (APCE 94), sociale et hébergement (Tremplin 94), accompagnement global (APCARS).

Des axes d'amélioration identifiés pour 2026. Le renforcement du recueil de données sur les suites données aux entretiens, la couverture de la période estivale et la poursuite de la sensibilisation des services hospitaliers au-delà du SAU constituent des leviers pour consolider et enrichir le dispositif.

PERMANENCES UMJ

Dans le cadre du Schéma Départemental d'Aide aux Victimes (SDAV), Tremplin 94 assure des permanences au sein de l'Unité Médico-Judiciaire (UMJ) de l'Hôpital Intercommunal de Créteil, en alternance avec les autres associations signataires du schéma.

Cette organisation partenariale permet d'assurer une présence associative coordonnée sur l'ensemble de la semaine, garantissant aux victimes un accès continu à une information, une écoute et une orientation spécialisées, en complément de la prise en charge médico-légale.

Les permanences s'inscrivent dans une logique de complémentarité des interventions entre les acteurs médicaux, judiciaires et associatifs, afin de favoriser une prise en charge globale des personnes victimes de violences.



1. DONNEES QUANTITATIVES ET PROFIL DES PERSONNES ACCUEILLIES

Au cours de l'année, **51 victimes ont été reçues** dans le cadre des permanences assurées par Tremplin 94 à l'UMJ.

La répartition du public accueilli est la suivante :

- **77 % de femmes,**
- **20 % d'hommes,**
- **3 % de mineurs.**

Ces données confirment la forte représentation des femmes parmi les personnes accompagnées, tout en soulignant la diversité des publics concernés par les violences et la nécessité de dispositifs accessibles à l'ensemble des victimes, quels que soient leur genre ou leur âge.

2. TYPOLOGIE DES VIOLENCES RENCONTREES

L'analyse des situations accompagnées met en évidence une **prévalence importante des violences conjugales**, qui représentent **20 situations**, soit **39 % des situations accompagnées**.

Ces chiffres confirment le caractère massif et structurel des violences au sein de la sphère intime. Les victimes reçues, souvent orientées vers l'UMJ pour des constatations de lésions physiques, présentent également des situations marquées par une **emprise psychologique**, des **violences économiques** et des mécanismes de contrôle, nécessitant une évaluation globale et un accompagnement adapté.

Par ailleurs, **14 personnes ont déclaré des violences sexuelles graves, dont 10 situations de viol**, soit près de **20 % des situations**, auxquelles s'ajoutent **4 situations d'attouchements sexuels** (environ **8 %**).

Ainsi, **près d'un tiers des personnes accueillies** dans le cadre des permanences ont été victimes d'agressions sexuelles, soulignant l'importance d'un dispositif permettant une **orientation immédiate** et une articulation rapide avec les prises en charge médicales, judiciaires et psycho-sociales.

Deux situations de **violences intrafamiliales hors contexte conjugal** ont également été recensées (environ **4 %**). Ces violences, souvent moins visibles, sont exercées par un membre de la famille autre que le conjoint (parent, frère, beau-parent) et nécessitent une vigilance particulière en matière de repérage et de protection.

En complément, **6 situations de violences volontaires hors cadre familial** ont été accompagnées (soit **12 %**), ainsi que **5 situations de harcèlement moral, sexuel ou numérique** (soit **10 %**).

Enfin, **6 autres situations** (12 %) concernent des formes de violences spécifiques telles que les **menaces**, les **tentatives de strangulation** ou les **contraintes économiques**, indicateurs de danger nécessitant une évaluation approfondie.

3. ANALYSE DE L'ACTIVITE

Les données recueillies sont globalement cohérentes avec celles observées en 2024, tant en termes de typologie des violences que de profils des victimes accompagnées.

Néanmoins, l'année est marquée par une diminution globale de la fréquentation des permanences, constat qui invite à une analyse fine des modalités d'accès des victimes aux dispositifs d'aide et des conditions de recours aux UMJ.

Les permanences associatives au sein des UMJ constituent un point d'entrée essentiel dans le parcours des victimes. Le passage par l'UMJ intervient fréquemment à un moment de grande vulnérabilité, au croisement des dimensions médicales, judiciaires et personnelles.

La présence de professionnel·le·s spécialisé·e·s permet d'offrir un accueil sécurisant et bienveillant, de favoriser l'expression de la parole et de faciliter la compréhension des démarches possibles.

Les permanencier·e·s assurent un rôle central d'interface entre les différents champs d'intervention, en apportant des informations sur les droits, les démarches envisageables et les relais existants sur le territoire (associations, hébergement, services sociaux, professionnel·le·s du droit). Cette intervention contribue à réduire les risques de rupture de parcours et à renforcer l'orientation vers des dispositifs adaptés.



L'activité menée au sein de l'Unité Médico-Judiciaire de l'Hôpital Intercommunal de Créteil confirme la pertinence des permanences associatives dans le cadre du Schéma Départemental d'Aide aux Victimes.

Ces permanences constituent un maillon essentiel du parcours de prise en charge des victimes, en assurant une articulation effective entre la dimension médico-légale et l'accompagnement social, juridique et psychologique.

La diminution de la fréquentation observée au cours de l'année constitue un élément d'analyse à prendre en compte et souligne l'importance de maintenir une présence associative identifiable, coordonnée et accessible au sein des UMJ.

Le dispositif permet de garantir que les personnes accueillies bénéficient, dès leur premier contact institutionnel, d'une information claire et d'une orientation adaptée, contribuant ainsi à la continuité et à la sécurisation des parcours.

Ces constats confirment l'intérêt de poursuivre et de consolider ce mode d'intervention partenarial, au service d'une prise en charge globale, cohérente et adaptée aux besoins des personnes victimes de violences sur le territoire.

PASH 94

Depuis septembre 2020, une convention partenariale entre Tremplin 94 Solidarité Femmes et la **Plateforme départementale d'Accompagnement Social des ménages hébergés à l'Hôtel du Val de Marne (PASH 94)** a été signée, afin de maintenir le poste de « Référente violences conjugales ».

La PASH 94 a pour mission principale d'accompagner les familles hébergées à l'hôtel dans le Val de Marne via tous les 115 et non connues des Espace Départementaux des Solidarités (EDS).

L'intervention sociale est identique pour les ménages hébergés qu'ils soient intra ou extra territoriaux. Aussi, les SIAO orienteurs peuvent solliciter l'intervention en urgence de la PASH, via une fiche urgence, pour des familles hébergées dans le 94 et identifiées en situation de grande vulnérabilité, dont les femmes victimes de violences conjugales font parties.



En 2025, les PASH gérées par la Croix Rouge française (94, 91 et 78) ont connu la restructuration et créé les Pôles Violences Conjugales (PVV) dédiés à l'accompagnement spécifique des femmes victimes. Le PVV de la PASH 94 est composé de 3 travailleurs sociaux et de la référente de pôle. Pour la montée en compétence des 6 professionnel.le.s de terrain exerçant dans les PVV des PASH 94 et 91, la formation qualifiante « Accompagnement des femmes victimes de violences conjugales » a été animée par la formatrice et cheffe de service du pôle ressources de l'association Tremplin 94, via le partenariat.

Auparavant, la référente violences conjugales intervenait tant auprès des équipes et des partenaires qu'auprès des femmes victimes et avait pour missions :

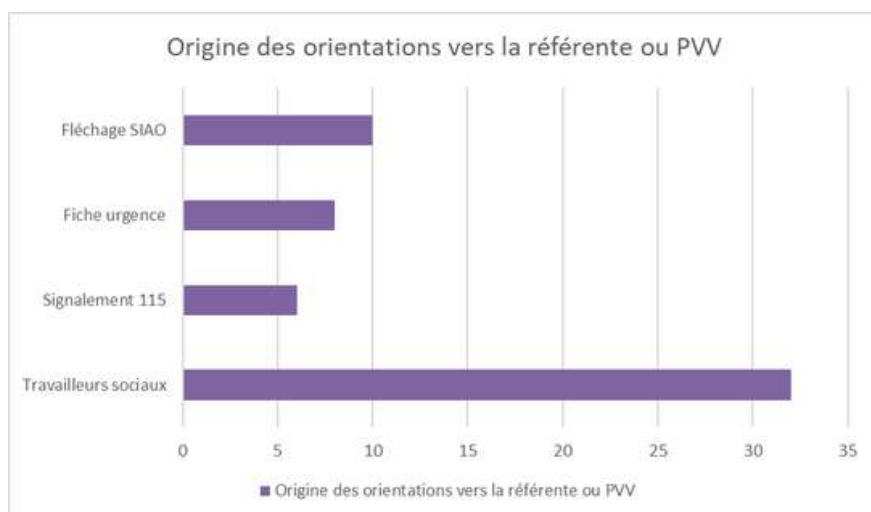
- D'apporter à la PASH 94 un soutien spécifique en matière de violences conjugales
- De déconstruire les stéréotypes de genre et d'accompagner les professionnel.le.s dans la détection et la caractérisation des situations de violences conjugales
- De co-évaluer les situations de danger et de risque des femmes et de leurs enfants
- De mettre en place un accompagnement spécifique (conscientisation des violences, accompagnement juridique) et co-construire un projet de mise en sécurité au regard des choix, des ressources et des réalités des femmes
- De rechercher et articuler les moyens de leur sécurité en lien avec les partenaires extérieurs, spécialisés (réseau FNSF) ou de droit commun
- D'accompagner les femmes dans la mise en œuvre de l'ensemble des mesures de protection
- De préconiser, proposer et mettre en place des solutions en vue d'une sortie de l'hôtel

Du 1^{er} janvier au 31 août 2025, 43 femmes ont bénéficié d'un accompagnement resserré et spécifique en lien à la problématique des violences conjugales par la référente, dont 17 nouvelles situations.

Le Pôle Violences Conjugales a quant à lui pour mission de mener un accompagnement global auprès des familles, sous le prisme des violences conjugales, qui affectent tous les aspects de la vie quotidienne :

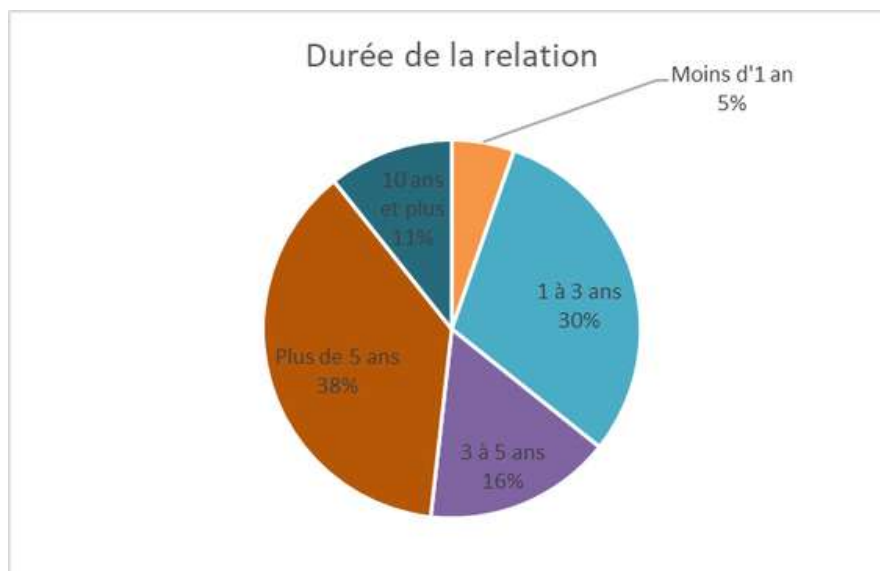
- Sécurisation de la situation : Evaluation du danger, Mise en sécurité, Accompagnement juridique
- Sortie de l'emprise : Conscientisation de la présence de VC, Informations sur les droits des personnes, Recouvrer une autonomie, Travail autour de l'estime de soi
- Violences administratives et économiques : Accès au Droit, Ouvertures de droits dédiés aux FVVC, Autonomie financière
- Violences physiques et psychologiques : Accès au soin, Orientations vers des dispositifs adaptés
- Hébergement / Logement : Vie à l'hôtel, Préconisations SI SIAO, Orientation adaptée
- Prévention : Déconstruction des stéréotypes de genre, Réflexion autour de la relation conjugale, Outils de prévention

A l'ouverture du Pôle Violences Conjugales le 1^{er} septembre 2025, 35 femmes sur les 43 déjà connues de la référente ont directement intégré le Pôle. Puis, du 1^{er} septembre au 31 décembre 2025, 13 nouvelles femmes ont intégré le PVV et 5 saisines en cours, évaluées en début d'année 2026, soit 18 nouvelles situations en 4 mois.



Les sollicitations et orientations concernant les situations de violences conjugales proviennent essentiellement des travailleurs sociaux. La participation des chargé.e.s de suivi aux différentes sessions de sensibilisation, animées par la référente VC, sur le repérage des femmes victimes, a permis une réelle sensibilisation et l'acquisition de connaissances et d'outils spécifiques.

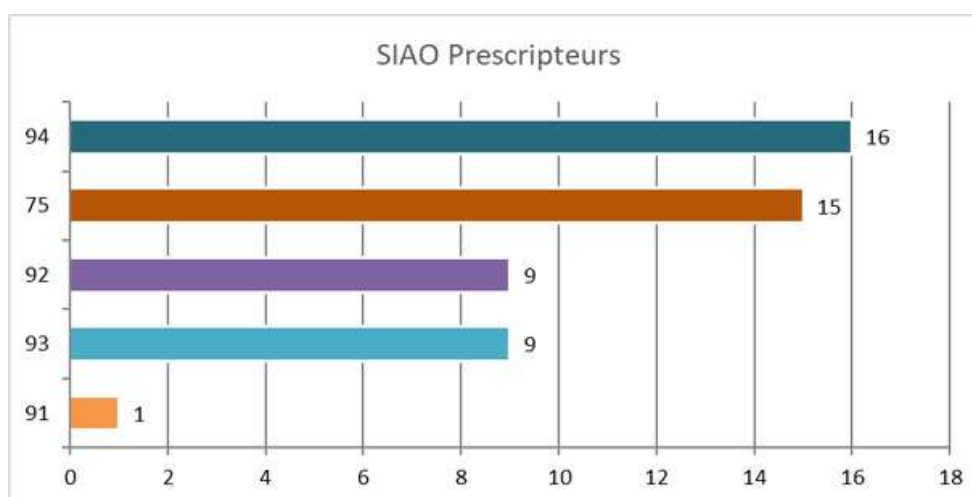
Aussi, nous observons une légère diminution de la durée de la relation violente, nous indiquant que les victimes demandent plus rapidement de l'aide dans leur parcours afin de mettre un terme ou s'extraire des violences.



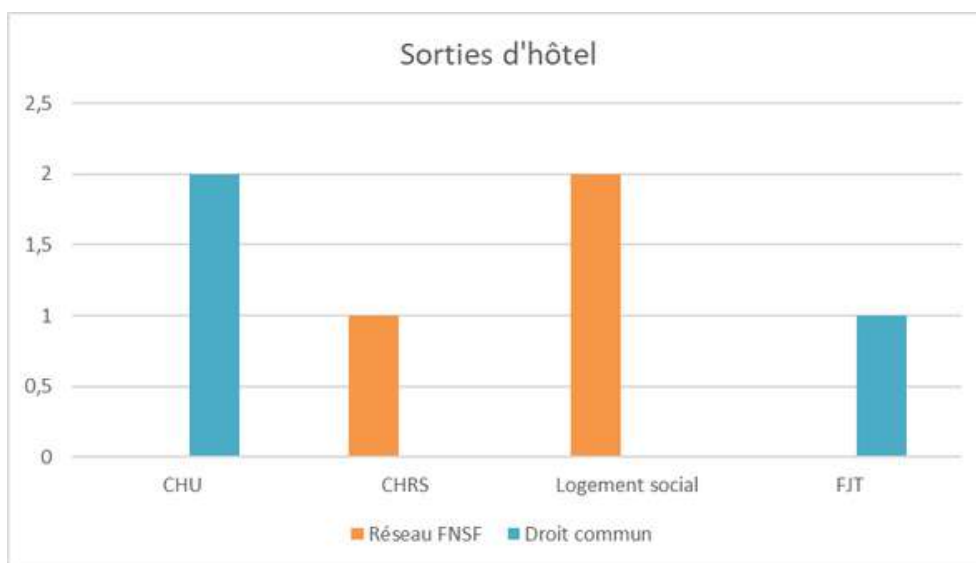
Concernant l'accompagnement juridique en 2025 :

- 22 femmes ont été accompagnées et soutenues vers un dépôt de plainte
- 3 femmes ont engagé une demande d'ordonnance de protection : 1 obtention / 2 refus
- 6 saisines du Juge aux Affaires Familiales ont été réalisées, dont 4 procédures de divorce

En 2025, 13 femmes ont acté une séparation via une décohabitation. Le projet de mise en sécurité repose alors sur une pluriprofessionnalité, en collaboration avec les différents 115 et SIAO. Le maillage partenarial, désormais bien en place, a pu permettre un accompagnement au plus près des victimes ; et les différents 115 ont alors pu s'appuyer sur des préconisations spécifiques liées à la problématique des violences faites aux femmes.



Pour autant, on observe une diminution importante du nombre d'orientations en structures spécifiques et des délais de changement d'hôtel, dans le cadre de mises en sécurité, de plus en plus longs par rapport aux années précédentes. En 2025, seulement 6 femmes accompagnées ont pu quitter le dispositif hôtelier, dont la moitié via le réseau FNSF, soit strictement lié au partenariat avec Tremplin 94 Solidarité Femmes.



Ce partenariat entre l'association Tremplin 94 Solidarité Femmes et la PASH 94 a également permis :

- A 9 femmes d'obtenir une domiciliation administrative via l'agrément de Tremplin 94
- A 13 femmes de participer à différentes actions collectives ciblées proposées par l'association.

Il est également à noter que 14 femmes ont été reçues en entretien au sein de la Maison Solidarité Femmes de Tremplin 94, plutôt qu'à l'hôtel, pour et afin de garantir leur sécurité.

Cette collaboration avec la PASH 94, via la mise à disposition, à temps plein, d'une salariée de Tremplin 94 s'inscrit dans notre volonté d'élargir les possibilités de soutien, ici, auprès des femmes victimes de violences inconnues des services sociaux départementaux ou de proximité. Cela représente également un moyen supplémentaire d'être présente à des moments clé pour les femmes et de renforcer la continuité dans leur parcours d'accompagnement.

Pôle Hébergement

Le pôle Hébergement regroupe le Centre Maternel (CME), le CHRS, le dispositif ALTHO – alternative à l'hôtel et les logements relais, qui constituent ensemble un axe central du parcours d'hébergement et de mise à l'abri porté par l'association.

En 2025, ces dispositifs ont permis d'accueillir et d'accompagner 41 femmes et 74 enfants, soit 115 personnes, majoritairement victimes de violences conjugales et intrafamiliales. L'activité s'est inscrite dans un contexte de forte tension structurelle, avec des taux d'occupation élevés voire supérieurs à 100%, confirmant l'importance de cet ensemble comme maillon essentiel de la chaîne de protection sur le territoire.

L'accompagnement s'est caractérisé par une intensité très soutenue, avec 1 004 entretiens et contacts d'accompagnement réalisés (entretiens téléphoniques, entretiens en présence, visites à domicile, accompagnements extérieurs), témoignant d'un suivi rapproché et pluridisciplinaire au plus près des besoins des familles. Situé à l'interface entre l'urgence (hôtel, CHU/CHU FVV) et l'accès à un logement stable ou à une solution durable, le pôle offre un cadre sécurisant, contenant et structurant, où se travaillent conjointement la mise à l'abri, la stabilisation résidentielle, la reconstruction des repères parentaux et la préparation de l'insertion. Les publics accompagnés présentent des parcours marqués par des violences cumulées, une forte fragilité économique et, pour beaucoup, la présence de très jeunes enfants, ce qui requiert un accompagnement global, pluridisciplinaire, articulant travail social, clinique, éducatif et partenarial. L'année 2025 confirme ainsi le rôle structurant du pôle Hébergement dans la continuité des parcours, la prévention des risques pour les femmes et les enfants et la construction de solutions de sortie adaptées, tout en mettant en lumière les enjeux de suroccupation, de fluidité des sorties et de coordination avec les dispositifs de logement et de droit commun.



Le Centre Maternel est un dispositif agréé pour l'accueil de sept familles, réparties dans trois appartements situés à proximité immédiate du service d'hébergement où est basée l'équipe pluridisciplinaire. Cette organisation permet d'articuler mise à l'abri sécurisée, accompagnement de proximité et soutien renforcé à la parentalité, dans un cadre favorisant la reconstruction des liens mère-enfant après des contextes de violences conjugales.

Le centre maternel ne constitue pas uniquement un lieu d'hébergement, mais un espace contenant et structurant, pensé comme un lieu de réparation parentale et de prévention des impacts des violences sur les enfants. Les femmes accueillies ont, pour la plupart, exercé leur maternité dans des contextes marqués par la peur, la domination, l'isolement et l'instabilité, ce qui affecte durablement les fonctions parentales et la capacité à répondre de manière sécurisée aux besoins de leurs enfants.

Chaque appartement dispose d'un espace institutionnel dédié à la relation mère-enfant, mobilisé pour des temps d'observation, de soutien éducatif et d'élaboration autour des pratiques parentales. Ces espaces permettent de travailler de façon fine les interactions précoces, la compréhension des besoins de l'enfant et l'ajustement des réponses parentales, en tenant compte des effets psycho-traumatiques des violences subies.



1. ÉVOLUTION DE L'ACTIVITE 2023-2025 : UNE INTERVENTION DE PLUS EN PLUS PRECOCE SUR LA PARENTALITE

L'orientation vers le dispositif est assurée par la Direction de l'Hébergement des Familles Vulnérables (DHFV), en articulation avec le SIAO et les partenaires du territoire. Depuis 2023, on observe une augmentation significative des orientations prénatales, notamment en provenance des maternités du Val-de-Marne et des permanences hospitalières de Tremplin 94 Solidarité Femmes.

En 2024, cette dynamique s'est consolidée. La part des entrées prénatales est restée élevée et le taux d'occupation du centre maternel s'est maintenu à un niveau très soutenu, témoignant du renforcement du repérage précoce des violences conjugales pendant la grossesse et du recours croissant au centre maternel comme solution privilégiée de mise en sécurité mère-enfant.

Les données de l'année 2025 confirment cette tendance et inscrivent l'activité dans la continuité des deux années précédentes. Plusieurs éléments sont à souligner.

Après une sous-occupation marquée en 2022 (environ 50 %), le taux de présence est remonté à 85,13 % en 2023, puis s'est stabilisé à un niveau élevé avec 83,10 % en 2024.

En 2025, malgré un début d'année plus fragile, la dynamique s'est nettement inversée au second semestre, avec plusieurs mois à 100 % d'occupation. Sur l'ensemble de l'année, le taux de présence atteint 88,18 %, confirmant la bonne mobilisation de la capacité d'accueil du dispositif.

Cette évolution constitue un enjeu clinique majeur : intervenir pendant la grossesse permet de prévenir en amont l'impact des violences conjugales sur l'état émotionnel de la mère, la qualité de l'accueil du nourrisson et la construction du lien d'attachement. La grossesse, souvent période de recrudescence des violences, est également un moment de grande vulnérabilité psychique, mais aussi une fenêtre d'opportunité pour soutenir l'émergence des compétences parentales dans un cadre sécurisant.

Si le volume de familles accueillies demeure stable, l'analyse qualitative met en évidence une augmentation de la complexité des situations, marquées par des violences multiples, des enjeux judiciaires et des problématiques de protection de l'enfance, nécessitant un accompagnement éducatif et clinique plus intensif.

2. MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT : UNE APPROCHE CLINIQUE ET EDUCATIVE DE LA PARENTALITE

L'accompagnement repose sur une approche globale, pluridisciplinaire et centrée sur la relation mère-enfant, tenant compte des effets des violences conjugales sur le fonctionnement psychique des mères et le développement des enfants.

Il est assuré en binôme :

- Une référente sociale, chargée de la sécurisation des droits, des démarches administratives et judiciaires, de l'accès aux soins, de l'insertion et de la préparation des sorties ;
- Une éducatrice de jeunes enfants, dont l'intervention est centrée sur le soutien à la parentalité, l'observation des interactions, l'accompagnement du quotidien mère-enfant et la compréhension du développement de l'enfant.

L'équipe est appuyée par la psychologue de l'association, qui propose des suivis individuels, des temps mère-enfant et des ateliers psychocorporels. Ces espaces permettent de travailler les traumatismes liés aux violences conjugales et leurs répercussions sur la parentalité (hypervigilance, difficultés de contenance émotionnelle, troubles de l'attachement, répétitions relationnelles).

L'intervention se déploie principalement dans les lieux de vie, au plus près du quotidien, ce qui permet :

- Une observation clinique fine des interactions,
- Un soutien concret et ajusté aux besoins réels,
- Une restauration progressive de la confiance des mères dans leurs compétences parentales.

3. PROFIL DES FEMMES ACCUEILLIES

En 2025, le centre maternel a accueilli 11 femmes et 12 enfants, soit 23 personnes hébergées sur l'année. La capacité volontairement restreinte du dispositif (7 familles) permet un accompagnement très individualisé, mais rend chaque admission ou sortie particulièrement structurante pour l'équilibre global de l'établissement.

3.1. Situation familiale, âge et statut matrimonial

Composition familiale

Les situations accueillies sont très majoritairement des unités familiales restreintes :

- 10 familles composées d'une mère et d'un enfant (1A + 1E)
- 1 famille composée d'une mère et de deux enfants (1A + 2E)

Le centre maternel accompagne ainsi principalement des femmes en tout début de trajectoire maternelle, pour lesquelles la construction de la parentalité et la sécurisation du lien mère-enfant constituent des enjeux centraux de l'intervention.

Âge des femmes

Le public accueilli est majoritairement jeune :

- 4 femmes de moins de 25 ans,
- 3 femmes âgées de 26 à 30 ans,
- 3 femmes âgées de 31 à 35 ans,
- 1 femme âgée de 41 à 45 ans,

Ces données confirment un positionnement du centre maternel auprès de jeunes adultes, souvent confrontées aux violences conjugales dès les premières grossesses ou dans les premières années de vie de l'enfant.

Statut matrimonial

La répartition des situations matrimoniales est la suivante :

- 6 femmes célibataires,
- 4 femmes mariées,
- 1 femme divorcée.

3.2. Situation administrative, ressources et précarité économique

Nationalité et statut administratif

La répartition des nationalités est la suivante :

- 8 femmes ressortissantes hors Union européenne,
- 2 femmes françaises,
- 1 femme ressortissante de l'Union européenne.

Cette forte dimension migratoire renforce la complexité des parcours, notamment en matière de droit au séjour, d'accès aux soins, aux prestations sociales, à l'emploi et à la maîtrise de la langue française. Elle nécessite une ingénierie administrative soutenue de la part de l'équipe, ainsi qu'une prise en compte des traumatismes liés à l'exil.

Ressources financières

La précarité économique est très marquée :

- 7 femmes sans aucune ressource,
- 4 femmes disposant exclusivement de prestations CAF.

En termes de montants mensuels :

- 7 femmes vivent avec moins de 500 €,
- 1 femme entre 501 et 1 000 €,
- 3 femmes entre 1 001 et 2 000 €,
- Aucune situation au-delà de 2 000 €.

Ces données confirment que le centre maternel accompagne des femmes quasi dépourvues d'autonomie financière, souvent dépendantes d'un conjoint violent ou de solidarités informelles. L'accès aux droits, la stabilisation des ressources et l'insertion socioprofessionnelle constituent donc des axes majeurs de l'accompagnement.

3.3. Conditions d'hébergement avant l'admission

Les situations résidentielles avant l'entrée au centre maternel sont diverses mais majoritairement instables :

- 4 situations en CHU,
- 2 situations en CHU femmes victimes de violences,
- 2 situations en logement locatif (parc public),
- 1 situation en sous-location,
- 1 situation en hébergement chez un tiers,
- 1 situation classée en "autre".

Cette répartition illustre des parcours résidentiels discontinus, marqués par l'hébergement d'urgence, des solutions temporaires et des statuts d'occupation fragiles. Elle souligne le rôle essentiel du centre maternel comme espace de sécurisation, de stabilisation et de transition vers un logement plus durable, dans un contexte où le logement est parfois étroitement lié à la dépendance conjugale ou familiale.

4. VIOLENCES SUBIES ET FACTEURS AGGRAVANTS

Les violences physiques sont identifiées comme forme principale dans 7 situations et les violences psychologiques dans 3 situations ; toutefois, la lecture qualitative montre presque toujours un cumul de formes de violences. Les violences associées mentionnées dans les dossiers comprennent notamment des violences verbales, psychologiques, sexuelles, économiques, administratives, sociales, des cyberviolences et, dans une situation, des menaces de mort.

Plusieurs facteurs aggravants apparaissent dans les éléments évoqués par les victimes : consommation d'alcool ou de drogues, intervention de police, conflit autour de la grossesse, pression familiale, relation extra-conjugale imposée, mariage forcé, violences sexuelles et retentissements graves sur les enfants. L'analyse des situations confirme ainsi des situations complexes, marquées par l'intrication entre violences conjugales, vulnérabilités sociales, isolement et risques pour les enfants.

4.1. Analyse clinique : impact des violences conjugales sur la parentalité

Les violences conjugales ont un impact profond et durable sur l'exercice de la parentalité. Les femmes accueillies au centre maternel ont souvent été exposées à des violences multiples, qui fragilisent leur estime d'elles-mêmes, leur sentiment de légitimité parentale et leur disponibilité psychique.

Sur le plan clinique, plusieurs éléments sont fréquemment observés :

- Une altération de la fonction contenante, liée à l'hypervigilance et à l'insécurité permanente ;
- Des difficultés à identifier et à répondre aux besoins émotionnels de l'enfant ;
- Une tendance à la culpabilité maternelle et à l'auto-dévalorisation, renforcée par les violences psychologiques subies ;
- Des modalités relationnelles parfois marquées par l'évitement, la surprotection ou, à l'inverse, des difficultés à poser des limites et à appréhender la séparation.

Le centre maternel constitue alors un espace de mise en sécurité psychique, permettant aux mères de sortir progressivement d'un fonctionnement de survie pour retrouver une place de sujet et de parent. Le travail éducatif et clinique vise à restaurer une parentalité plus ajustée, en soutenant la capacité des mères à observer, comprendre et accompagner leur enfant.

4.2. Impact des violences sur les enfants et enjeux de prévention

En 2025, le centre maternel a accueilli 12 enfants, dont 9 de moins de trois ans. Cette donnée souligne l'enjeu majeur de l'intervention précoce, dans une période déterminante pour le développement affectif, émotionnel et relationnel.

Même lorsqu'ils ne sont pas directement victimes, les enfants exposés aux violences conjugales présentent des risques accrus :

- Troubles de l'attachement,
- Difficultés de régulation émotionnelle,
- Troubles du sommeil, de l'alimentation ou du comportement,
- Retentissements développementaux à moyen et long terme.

Le centre maternel agit comme un dispositif de prévention secondaire, en proposant un environnement sécurisant et contenant, où l'enfant peut expérimenter des interactions plus stables et prévisibles. Le soutien à la parentalité vise à limiter les effets de l'exposition aux violences et à favoriser la construction d'un attachement sécure.

4.3. Protection de l'enfance et articulation des interventions

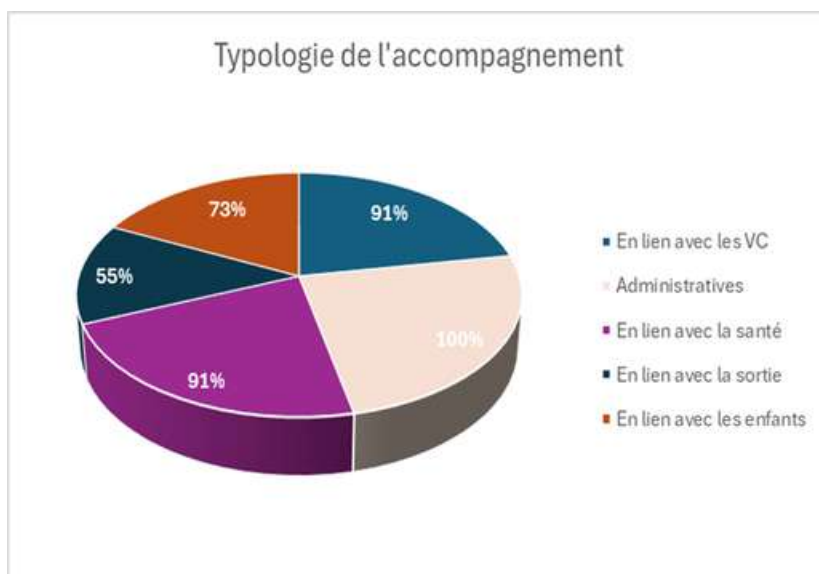
Plusieurs situations font apparaître des enjeux importants de protection de l'enfance : évaluations ASE, informations préoccupantes, placements d'enfants aînés ou signalements d'agressions sexuelles. Ces situations illustrent la nécessité d'une articulation constante entre :

- Protection des femmes,
- Protection des enfants,
- Soutien à la parentalité.

Le travail mené vise à soutenir les compétences parentales tout en garantissant la sécurité de l'enfant, dans une logique de co-construction avec les partenaires (PMI, ASE, CMPP, Éducation nationale).

5. DEMARCHES, ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI

Les données de suivi de l'année 2025 confirment l'intensité, la diversité et la transversalité de l'accompagnement proposé au sein du centre maternel. Les démarches engagées couvrent l'ensemble des champs mobilisés par les situations de violences conjugales, de maternité et de grande précarité, et s'inscrivent dans une logique de sécurisation globale des parcours, tant pour les femmes que pour leurs enfants.



Au-delà de leur dimension administrative ou judiciaire, ces démarches constituent des temps d'accompagnement à fort enjeu clinique et éducatif. Elles permettent de soutenir les femmes dans des moments souvent réactivant sur le plan traumatique (procédures judiciaires, confrontations institutionnelles, enjeux autour de l'autorité parentale), tout en travaillant la stabilisation psychique, la restauration de la capacité d'agir et la parentalité dans un contexte de sortie des violences.

5.1. Démarches judiciaires et violences conjugales

Sur l'ensemble des femmes victimes accueillies en 2025 :

- 2 femmes ont été accompagnées dans des démarches explicitement liées au dépôt de plainte ;
- 7 femmes ont été accompagnées dans des démarches relevant du juge aux affaires familiales (JAF) ;
- 1 situation concernait une audience correctionnelle.

Ces données témoignent de la forte mobilisation du champ judiciaire dans les parcours, en lien avec la séparation, la protection des victimes et la reconnaissance des violences subies. Les démarches judiciaires constituent souvent des étapes complexes, génératrices d'anxiété et de réactivation des traumatismes, notamment lorsqu'elles impliquent l'auteur des violences ou interrogent les modalités d'exercice de l'autorité parentale.

L'accompagnement proposé vise alors à :

- Soutenir les femmes dans la compréhension des procédures ;
- Sécuriser leur position de mère protectrice ;
- Prévenir les effets délétères de ces démarches sur la relation mère-enfant ;
- Articuler enjeux judiciaires et protection de l'enfance.

Dans ce cadre, le travail mené dépasse l'appui technique pour s'inscrire dans un soutien global à la parentalité, en aidant les mères à maintenir un cadre sécurisant pour leurs enfants malgré la conflictualité et l'instabilité induites par les procédures.

5.2. Démarches administratives, santé, logement et enfants

Les démarches administratives constituent un axe central de l'accompagnement, en raison de la forte vulnérabilité administrative et sociale des femmes accueillies. Elles sont dominées par :

- Des renouvellements ou régularisations de titre de séjour,
- Des démarches auprès de la CAF, l'assurance maladie
- Des orientations et liens avec les services sociaux de droit commun.

Ces démarches sont étroitement liées à la parentalité : l'accès aux droits conditionne la capacité des mères à subvenir aux besoins de leurs enfants, à se projeter dans une stabilité résidentielle et à construire un cadre de vie sécurisant.

Sur le plan de la santé, les actions menées concernent principalement :

- Des bilans de santé,
- Des suivis médicaux spécialisés,
- Des suivis liés à la grossesse et à la maternité,
- Des orientations vers la psychiatrie ou la psychologie.

Ces accompagnements sont essentiels dans des parcours marqués par des violences conjugales ayant des répercussions importantes sur la santé psychique et somatique des femmes, mais également sur leur disponibilité émotionnelle en tant que mères.

Concernant le logement, les démarches engagées portent principalement sur :

- Le DALO,
- Le SIAO,
- Les liens avec les bailleurs,
- La mobilisation d'un Pass logement FNSF.

Ces actions traduisent la recherche constante de solutions permettant de sécuriser les parcours résidentiels, condition indispensable à la consolidation des compétences parentales et à la prévention des ruptures pour les enfants.

Les démarches concernant les enfants mobilisent quant à elles :

- La PMI,
- L'école,
- Le CMPP,
- Ainsi qu'une évaluation enfance (ASE) en cours à la suite d'une information préoccupante
- Les modes de gardes
- Les interventions auprès de l'Association d'aide aux Mères et aux familles.

Elles illustrent l'articulation permanente entre protection des femmes et protection de l'enfance, et la nécessité de penser conjointement sécurité, développement de l'enfant et soutien à la parentalité.

L'ensemble de ces éléments montre que chaque situation mobilise simultanément plusieurs champs d'intervention (justice, santé, social, logement, enfance), nécessitant une coordination fine, une grande disponibilité de l'équipe et une lecture globale des situations.

Grossesses et accouchements

En 2025, cinq femmes sont arrivées enceintes au sein du Centre Mère-Enfants. Un accompagnement rapproché leur est alors proposé tout au long de cette période, incluant un soutien lors des différents rendez-vous médicaux de suivi ainsi qu'au sein des maternités.

La mise en place d'un lien avec les équipes soignantes et les maternités est facilitée par la présence de permanences de Tremplin au sein de plusieurs maternités du Val-de-Marne. L'accompagnement s'articule également autour d'ateliers et de temps d'échange portant sur l'hospitalisation et les différents types d'accouchement possibles. Il est essentiel d'informer les femmes sur leur prise en charge à la maternité, notamment lorsqu'il s'agit d'une première grossesse ou lorsque l'accouchement a lieu dans un pays différent de celui d'origine de la mère. Les informer sur le fonctionnement du système médical français est primordial afin qu'elles ne se sentent ni perdues ni démunies face aux équipes médicales.

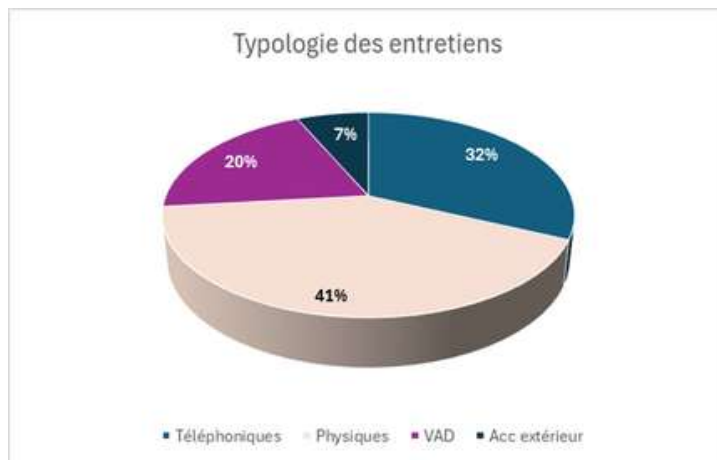
Lors du séjour à la maternité, une visite quotidienne est proposée auprès des femmes et de leurs nouveau-nés. L'équipe est également présente au moment du retour au domicile, afin de les accompagner dans ces moments déterminants et de leur rappeler qu'elles ne sont pas seules face à cette nouvelle maternité. Des visites quotidiennes en semaine sont assurées durant le premier mois de vie de l'enfant, puis progressivement espacées en fonction des besoins de la mère et de son bébé.

Sur les cinq femmes accompagnées, deux ont souhaité être accompagnées pendant leur accouchement. En effet, se retrouver seule lors d'un moment aussi marquant peut s'avérer particulièrement angoissant et insécurisant, en particulier pour les femmes isolées sur le territoire français, sans la présence de proches pouvant les soutenir.

Les femmes accueillies au CME ont souvent traversé un parcours jalonné de nombreuses ruptures et se trouvent au début d'un processus de reconstruction. Il nous apparaît donc essentiel qu'elles puissent accueillir leur enfant dans les meilleures conditions possibles. L'état psychologique de la mère au moment de l'accouchement et durant la période du post-partum est déterminant pour favoriser la création, la stabilisation et le soutien du lien mère-enfant.

5.3. Intensité des contacts et accompagnement de proximité

L'intensité de l'accompagnement apparaît particulièrement élevée en 2025, avec :



- 113 entretiens téléphoniques,
- 148 entretiens physiques,
- 71 visites à domicile (VAD),
- 24 accompagnements physiques.

Ces volumes témoignent d'un accompagnement soutenu, rapproché et multiforme, en cohérence avec la complexité des situations accueillies. Les visites à domicile et les entretiens en présentiel permettent une observation fine du quotidien mère-enfant, des interactions, des ajustements parentaux et des difficultés rencontrées dans un contexte de sortie des violences.

Les plannings des professionnelles, pensés pour s'adapter aux besoins du terrain, autorisent une présence en soirée auprès des familles (isolement, angoisses, temps conviviaux autour des repas, aide au coucher des enfants) et une certaine souplesse lorsque cela est nécessaire, notamment pour accompagner des rendez-vous médicaux ou administratifs parfois prévus tôt le matin. un contexte de sortie des violences.

Cette intensité est indispensable pour :

- Sécuriser les parcours de sortie des violences conjugales ;
- Soutenir des parentalités fragilisées par des contextes traumatiques ;
- Accompagner les démarches administratives et judiciaires souvent longues et éprouvantes ;
- Prévenir les ruptures de parcours et les risques pour les enfants.

Ainsi, l'intensité de l'accompagnement ne relève pas d'une logique quantitative, mais constitue un levier central de protection, de soutien à la parentalité et de prévention, au cœur du projet du centre maternel.

6. SORTIES DU DISPOSITIF : CONTINUE DU SOUTIEN A LA PARENTALITE

Les sorties du centre maternel s'inscrivent dans un contexte marqué par une forte tension autour de l'accès au logement, en particulier pour des femmes seules avec enfants, souvent sans ressources stables et, pour certaines, en situation administrative précaire. Elles constituent une étape particulièrement sensible des parcours, tant sur le plan matériel que sur le plan psychique et parental.

L'ensemble des femmes accompagnées dispose d'un dossier SIAO, confirmant la mobilisation systématique de ce dispositif dans la préparation des sorties. Toutefois, les demandes de logement formalisées apparaissent inégales, en lien avec la situation administrative, judiciaire et personnelle des femmes au moment de la fin de prise en charge. Une situation fait ainsi apparaître une demande via le réseau FNSF, tandis que plusieurs dossiers évoquent des démarches de logement plus générales, illustrant la diversité des trajectoires et des niveaux de stabilisation atteints.

6.1. Typologie des sorties et fragilité des solutions

Les solutions de sortie mises en œuvre en 2025 demeurent diversifiées mais majoritairement fragiles :

- Une sortie vers un logement locatif dans le parc public, représentant la solution la plus stabilisante ;
- Deux sorties vers un hébergement chez des tiers (famille ou proches) ;
- Une sortie vers un logement temporaire.

Ces trajectoires témoignent de la difficulté à accéder rapidement à des logements pérennes et sécurisés. Les hébergements chez des tiers, bien qu'ils puissent constituer des appuis relationnels importants, présentent des limites en termes de durabilité et de sécurité, notamment lorsque les réseaux familiaux sont eux-mêmes marqués par des rapports de domination, des tensions ou une proximité géographique avec l'auteur des violences.

Par ailleurs, l'équipe observe que certaines difficultés de cohabitation en hébergement collectif (mésententes entre femmes, tensions autour des nuisances sonores ou des tâches ménagères...) peuvent conduire à des départs parfois précipités, qui interrogent sur les fragilités et les risques associés à ces sorties prématurées, en particulier lorsqu'aucune solution alternative réellement sécurisée n'est encore consolidée.

6.2. Enjeux cliniques et parentaux des sorties

La sortie du centre maternel représente une phase de vulnérabilité particulière pour les femmes et leurs enfants. Après une période de mise à l'abri et d'accompagnement intensif, elle peut réactiver des angoisses liées à la sécurité, à l'isolement et à la capacité à assurer seule la parentalité dans un environnement encore instable.

D'un point de vue clinique, les sorties interrogent :

- La capacité des mères à maintenir un cadre sécurisant pour leurs enfants hors du dispositif ;
- La consolidation des compétences parentales travaillées pendant l'accompagnement ;
- Le risque de rupture de parcours, pouvant fragiliser les acquis en matière de protection et de relation mère-enfant.

C'est pourquoi le travail autour de la sortie est engagé dès l'entrée dans le dispositif, dans une logique d'anticipation et de continuité. Il vise à articuler projet résidentiel, sécurisation des ressources, environnement relationnel et besoins spécifiques des enfants, afin de limiter les effets de rupture.

6.3. Le centre maternel comme sas de stabilisation

Dans ce contexte, le centre maternel assume pleinement une fonction de sas de stabilisation et de transition, permettant :

- De travailler le projet de logement de manière progressive et réaliste ;
- De renforcer l'autonomie des mères dans la gestion du quotidien et des démarches ;
- De consolider les interactions mère-enfant avant l'accès à une solution extérieure ;
- De préparer les relais avec les partenaires du territoire.

Lorsque cela est possible, un relais avec le LEAO de tremplin ou partenarial est identifié afin de maintenir une continuité de suivi après la sortie, en particulier dans les situations les plus vulnérables, afin de prévenir les risques de retour aux violences ou d'errance résidentielle.

6.4. Perspectives et enjeux

Au regard de l'activité 2025, les enjeux liés aux sorties du dispositif demeurent structurants pour les années à venir. Ils portent notamment sur :

- Le renforcement des partenariats avec les acteurs du logement et de l'hébergement ;
- L'anticipation encore plus précoce des sorties, intégrant les dimensions administrative, judiciaire, économique et parentale ;
- La sécurisation des parcours post-sortie, par une veille ou un accompagnement relais lorsque cela est possible.

Dans un contexte de pénurie de logements accessibles, les sorties du centre maternel restent un point de tension majeur, soulignant la nécessité de penser l'hébergement, la parentalité et la protection de l'enfance de manière indissociable.



L'analyse de l'activité 2025 du centre maternel met en évidence un dispositif pleinement mobilisé, au service de femmes et d'enfants confrontés à des situations de violences conjugales particulièrement complexes. Avec un taux de présence de 88,18 %, l'accueil de 11 femmes et 12 enfants, et une intensité élevée des accompagnements, le centre maternel confirme sa place centrale dans le parcours de protection des familles vulnérables.

Au-delà des indicateurs quantitatifs, l'année 2025 se distingue par la complexité accrue des profils accueillis : jeunes mères, majoritairement étrangères, souvent sans ressources ni stabilité administrative, accompagnées de très jeunes enfants, parfois exposés précocement aux violences. Les situations sont fréquemment marquées par un cumul de vulnérabilités sociales, économiques, judiciaires et parentales, nécessitant un accompagnement global, soutenu et finement coordonné.

Dans ce contexte, le centre maternel apparaît avant tout comme un lieu de mise à l'abri mais aussi de réparation et de prévention, où la parentalité constitue un axe central de l'intervention. Les violences conjugales ont un impact profond sur l'exercice du rôle parental, la disponibilité émotionnelle des mères et la qualité des interactions précoces. En proposant un cadre sécurisant, une présence quotidienne et un accompagnement éducatif et clinique de proximité, le dispositif permet de soutenir la reconstruction des compétences parentales et de favoriser un développement plus sécurisant pour les enfants.

L'intensité des démarches et des contacts, la mobilisation simultanée de plusieurs champs d'intervention (justice, santé, logement, protection de l'enfance, social) et l'importance du travail partenarial témoignent de l'engagement fort de l'équipe et de la nécessité d'un accompagnement inscrit dans la durée. Les sorties du dispositif, souvent contraintes par la pénurie de solutions de logement pérennes, rappellent néanmoins les limites structurelles rencontrées et la fragilité persistante des parcours, malgré le travail mené en amont.

À l'issue de cette année 2025, plusieurs enjeux se dégagent pour les perspectives à venir :

- Poursuivre et renforcer le repérage précoce, notamment en période prénatale, afin d'intervenir avant que les effets des violences ne s'inscrivent durablement dans la parentalité et le développement de l'enfant ;
- Consolider le soutien à la parentalité, en poursuivant le travail éducatif et clinique autour de l'attachement, de la sécurité affective et de la restauration des compétences parentales ;
- Sécuriser davantage les parcours résidentiels et les sorties, en renforçant les partenariats avec les acteurs du logement et en anticipant encore plus en amont les projets de sortie ;
- Soutenir et outiller le travail d'équipe, par la valorisation des pratiques, la formation, l'analyse de la pratique et le développement d'outils communs, afin de faire face à la complexité croissante des situations accompagnées.

Dans un contexte où les violences conjugales continuent de produire des effets durables sur les trajectoires familiales, le centre maternel se confirme comme un maillon essentiel du dispositif de protection, mettant au cœur de son action la sécurité, la parentalité et l'intérêt de l'enfant. Il constitue un espace de transition indispensable pour accompagner les femmes et leurs enfants vers des trajectoires plus stables, sécurisées et durables, tout en contribuant activement à la prévention de la reproduction des violences.

LOGEMENT-RELAIS

En 2026, le dispositif logement relais a poursuivi sa mission d'accueil et de mise à l'abri de femmes victimes de violences et de leurs enfants. Ce dispositif constitue une étape essentielle dans le parcours des personnes accompagnées, en leur offrant un cadre sécurisant, stabilisant et adapté, à mi-chemin entre l'urgence et l'accès à une solution de logement plus pérenne.



1. PUBLIC ACCUEILLI

Au cours de l'année, le logement relais a accueilli 5 femmes et 9 enfants, soit 14 personnes au total. Les situations observées confirment que le dispositif répond prioritairement à des parcours de rupture, marqués par des violences conjugales ou intrafamiliales, une forte vulnérabilité sociale et économique, ainsi qu'un besoin important de protection immédiate.

Les femmes accueillies sont majoritairement jeunes : 2 ont moins de 25 ans, 1 a entre 26 et 30 ans et 2 entre 31 et 35 ans. Cette donnée illustre la précocité de certaines situations de violences, souvent associées à des parcours familiaux et conjugaux déjà très fragilisés.

Les enfants accueillis sont eux aussi très jeunes : 3 ont moins de 3 ans et 6 ont entre 3 et 12 ans. Aucun enfant de 12 à 18 ans n'a été accueilli sur la période. Le dispositif est donc particulièrement mobilisé auprès de mères de jeunes enfants, ce qui suppose un accompagnement attentif aux besoins de sécurité, de rythme, de parentalité et de réassurance.

1.1. Situation familiale et ressources

Sur le plan de la situation matrimoniale, les femmes accueillies se répartissent entre 2 célibataires, 1 femme divorcée et 2 femmes mariées. Cette diversité montre que les violences concernent des configurations familiales variées, mais avec un point commun : la nécessité de rompre avec une relation conjugale ou familiale devenue dangereuse.

Les ressources des ménages restent modestes. On observe 3 situations de salaire, 1 pension alimentaire et 5 prestations CAF. Les montants de ressources se situent principalement entre 1 001 et 2 000 euros, avec une situation entre 2 001 et 3 000 euros. Ces éléments traduisent une fragilité économique importante et renforcent le besoin d'un accompagnement global, incluant l'accès aux droits, la gestion budgétaire et la préparation de la sortie vers un logement autonome.

1.2. Situation à l'entrée

À l'entrée dans le dispositif, les femmes provenaient de situations d'hébergement déjà instables ou inadaptées. On relève notamment 3 situations en CHUFVVC, 1 en CME et 1 situation sans hébergement. Ces éléments montrent que le logement relais intervient dans un contexte de grande vulnérabilité, où l'hébergement constitue une condition préalable à toute stabilisation.

2. VIOLENCES REPÉRÉES

Les femmes accueillies ont été confrontées à des violences multiples. Les violences psychologiques et physiques sont présentes dans l'ensemble des situations recensées. Les violences administratives et économiques concernent chacune la moitié des situations, tandis que les violences sexuelles et verbales sont également fortement représentées. Des violences de type cyberviolence, menaces, privation et autres formes de domination apparaissent également dans plusieurs parcours.

Cette typologie confirme que le dispositif accueille des femmes ayant subi des violences cumulées, souvent inscrites dans une logique d'emprise et de contrôle coercitif. Les répercussions touchent l'ensemble de leur vie quotidienne, leur santé, leur parentalité et leur capacité à se projeter.

2.1. Violences subies et facteurs aggravants

Les femmes accompagnées ont, pour la plupart, subi des violences sexuelles et génitales, parfois dès le début de la relation, dans un contexte de contrainte, d'emprise et d'atteinte à l'intégrité corporelle.

Ces violences s'inscrivent fréquemment dans une dynamique plus large de violences psychologiques, de dénigrement et de contrôle, souvent aggravée par des problématiques d'alcoolisme ou de fragilités psychologiques du conjoint.

Les situations sont également marquées par des facteurs aggravants liés à l'environnement familial et relationnel, notamment l'intervention ou la pression de la famille du conjoint, ainsi que des violences exercées ou relayées par ce biais.

Dans plusieurs parcours, les violences s'intensifient autour de la grossesse et de la présence des enfants, qui deviennent parfois un levier supplémentaire de domination. Cela peut prendre la forme de harcèlement, de surveillance via les enfants, de menaces, ou encore de violences vicariantes visant à atteindre la mère à travers ses enfants.

Enfin, certaines femmes rapportent des menaces de mort, révélant un niveau de danger particulièrement élevé et confirmant la nécessité d'une mise à l'abri rapide et d'un accompagnement renforcé.

2.2. Démarches engagées avant l'entrée

Avant leur arrivée dans le dispositif, plusieurs femmes avaient déjà commencé à engager des démarches de protection. On compte 5 plaintes déposées, 2 recours à une avocate, 2 mains courantes, 3 saisines du JAF et 3 certificats médicaux ou passages en UCMJ.

Le taux de plaintes à l'entrée est de 100%, ce qui souligne un niveau d'engagement important dans les démarches de reconnaissance et de sécurisation de la situation.

Ces éléments montrent que le logement relais intervient à un moment charnière du parcours, lorsque la femme a souvent déjà identifié la violence mais a encore besoin d'un appui concret pour poursuivre ses démarches et se protéger durablement.

3. ACCOMPAGNEMENT RÉALISÉ

L'accompagnement au sein du logement relais s'est déployé autour de plusieurs axes complémentaires, en fonction des besoins exprimés par les femmes accompagnées. Si 100% femmes ont été concernées par un accompagnement en lien avec les violences conjugales, 4 ont bénéficié d'un appui administratif, 4 d'un accompagnement relatif à la santé, 100% d'un travail spécifique autour de la sortie du dispositif et 2 d'un soutien en lien avec les enfants. Certaines femmes ont ainsi été accompagnées de manière plus soutenue dans plusieurs dimensions à la fois, traduisant la complexité des parcours et la nécessité d'une prise en charge globale.

Le suivi s'est appuyé sur une présence régulière et soutenue de l'équipe, avec 66 entretiens téléphoniques, 43 entretiens physiques, 11 visites à domicile et 6 accompagnements extérieurs. Ces modalités d'intervention témoignent d'un accompagnement de proximité, réactif, ajusté aux temporalités des femmes et attentif à l'évolution de chaque situation.

Les démarches liées à la sortie ont été menées en lien avec plusieurs partenaires, notamment le SIAO, la FNSF, le DLS et le DALO. Cette mobilisation partenariale permet de construire des réponses cohérentes et coordonnées, favorisant à la fois l'accès aux droits, la recherche de relogement et la continuité des parcours.

Sorties du dispositif

À la sortie du dispositif, 1 femme a accédé à un logement public et 1 situation correspond à une fin de prise en charge. Ces sorties, bien que limitées en nombre, traduisent l'utilité du dispositif comme sas de transition vers une solution plus stable.

Les parcours de sortie demeurent toutefois complexes, notamment en raison de la tension sur le logement, de la fragilité économique des ménages et de la nécessité de sécuriser durablement les situations avant toute orientation vers l'autonomie.

4. ANALYSE QUALITATIVE

L'année 2026 confirme la place centrale du logement relais dans le parcours des femmes victimes de violences et de leurs enfants. Le dispositif accueille un public jeune, souvent parent de très jeunes enfants, confronté à des violences multiples et à une forte précarité. Il constitue à ce titre un outil essentiel de protection, mais aussi de reconstruction, en permettant aux femmes de se remettre en mouvement, de reprendre pied dans leurs démarches et de reconstruire progressivement leurs repères.

Au-delà de la mise à l'abri, le logement relais joue un rôle d'étayage global. Il soutient les démarches juridiques, administratives et sociales, tout en maintenant un cadre de vie suffisamment souple et sécurisant pour permettre aux mères de tenir leur rôle parental et de préparer l'avenir. La qualité du suivi repose sur la disponibilité de l'équipe, la régularité des interventions et la capacité à mobiliser des partenaires adaptés.



L'activité de l'année montre la nécessité de consolider encore le dispositif afin de répondre à des besoins qui demeurent élevés. Le logement relais apparaît comme une réponse indispensable pour des femmes qui ne peuvent ni retourner au domicile conjugal, ni accéder immédiatement à un logement autonome. Le maintien d'un accompagnement de qualité, la diversification des solutions de sortie et le renforcement du partenariat territorial constituent des enjeux majeurs pour les années à venir.

ALTHO

Le dispositif ALTHO constitue une solution d'hébergement alternatif à l'hôtel, portée par **Tremplin 94 Solidarité Femmes** dans le cadre d'une convention conclue avec l'**UT DRIHL 94**. Doté d'une capacité de **22 places**, il a été initialement conçu dans une logique d'expérimentation, visant à proposer une réponse plus qualitative et sécurisante à des situations de violences conjugales, en alternative à l'hébergement hôtelier.

Les missions confiées au dispositif se rapprochent toutefois très nettement de celles exercées par un **CHRS**, tant en termes de public accueilli que d'intensité de l'accompagnement proposé. Cette convergence s'est encore renforcée avec l'ouverture du dispositif à des **admissions directes en provenance des CHU FVV du territoire**, plaçant l'ALTHO à l'interface entre l'urgence et la stabilisation durable des parcours.

Dans cette perspective, l'intégration des **22 places ALTHO** au sein du dispositif CHRS apparaît comme une évolution cohérente et pleinement inscrite dans la continuité du travail engagé, notamment dans le cadre de la **contractualisation du CPOM**. Le cadre du CPOM des CHRS repose sur un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens structurant l'action des établissements du champ de l'exclusion sociale, et auquel le dispositif ALTHO répond désormais largement sur le plan fonctionnel, organisationnel et qualitatif.



1. CADRE D'ADMISSION

- L'accès au dispositif est réservé à des **femmes victimes de violences conjugales**, répondant à un ensemble de critères d'éligibilité précis. Les personnes accueillies doivent :
- Être hébergées à l'hôtel ou en sortie de **CHU FVV du département** ;
 - Avoir **au moins un enfant à charge** ;
 - **Être en situation administrative régulière** ;
 - Avoir bénéficié d'une **évaluation sociale complète**, assortie d'une préconisation argumentée pour une orientation vers l'ALTHO ;
 - Présenter des **perspectives d'insertion à court ou moyen terme** ;
 - Être **ancrées territorialement dans le Val-de-Marne**.

2. ACTIVITÉ DE L'EXERCICE ET ANALYSE DES DONNÉES

Année	Nuitées	Ménages hébergés	Taux d'occupation
2024	8 837	8	107%
2025	9 371	11	128%

En 2024, le dispositif a permis la réalisation de 8 837 nuitées pour 8 ménages hébergés, correspondant à un taux d'occupation de 107 %. Sur l'année 2025, l'activité s'est poursuivie à un niveau particulièrement soutenu, avec 9 371 nuitées pour 11 ménages hébergés, soit un taux d'occupation de 128 %.

Le taux d'occupation correspond au rapport entre les places effectivement occupées et les places disponibles sur une période donnée.

Ces taux d'occupation très élevés traduisent à la fois la forte tension sur l'offre d'hébergement dédiée aux femmes victimes de violences sur le territoire et la capacité du dispositif à maintenir un accueil continu et sécurisé, y compris dans des configurations complexes et atypiques.

Ce niveau de suroccupation s'explique notamment par l'accueil, à compter de 2023, sur proposition de la DRIHL, d'un ménage issu d'un CHRS sans place attribuée, composé d'une mère accompagnée de six enfants. Cette situation exceptionnelle a contribué durablement à la saturation du dispositif et à l'augmentation des taux d'occupation observés, tout en illustrant la souplesse et l'adaptabilité de l'ALTHO face à des besoins urgents et non planifiés.

3. ENTRÉES, SORTIES ET DYNAMIQUE DES PARCOURS

En 2024, le dispositif a enregistré 3 admissions, représentant 9 personnes, contre 5 admissions en 2025. Le nombre de sorties s'établit à 1 en 2024 et 4 en 2025. À ces sorties s'ajoutent deux ménages ayant obtenu une proposition validée en 2025, dont la sortie effective n'a pu intervenir qu'en 2026, en raison de travaux retardant leur relogement.

Dans le même temps, la durée moyenne de séjour a diminué de manière significative, passant de 35 mois en 2024 à 28,56 mois en 2025.

Cette évolution constitue un indicateur positif d'une meilleure fluidité des parcours, malgré un contexte marqué par la rareté des solutions de sortie. Elle reflète également l'investissement des équipes dans la préparation active des sorties, tout en soulignant la complexité structurelle des situations accueillies, qui limite une réduction plus rapide des durées de séjour.

4. PUBLIC ACCUEILLI

Au total, le dispositif a accompagné **11 femmes et 18 enfants**, soit **29 personnes hébergées**. Le public se caractérise par des familles **monoparentales**, souvent confrontées à des parcours résidentiels marqués par l'urgence, l'instabilité et une grande précarité.

4.1. Origine géographique et situation à l'entrée dans le dispositif

Les ménages accueillis proviennent essentiellement de communes du Val-de-Marne, confirmant l'ancrage territorial du dispositif :

- Alfortville : 4 ménages
- Le Plessis-Tréville : 2 ménages
- Le Perreux-sur-Marne : 1 ménage
- Mandres-les-Roses : 1 ménage
- Fontenay-sous-Bois : 1 ménage
- Saint-Maur-des-Fossés : 1 ménage
- Bonneuil-sur-Marne : 1 ménage

Les orientations vers l'ALTHO concernent principalement des femmes étant déjà engagées dans un parcours d'hébergement d'urgence ou ayant connu une rupture résidentielle. Le dispositif intervient ainsi à l'interface entre l'urgence et la stabilisation, dans des contextes où les situations de danger et de précarité se cumulent.

- Hôtel : 3
- Logement privé : 1
- CHU FVV : 4
- CHU : 2

4.2. Typologie des familles accueillies

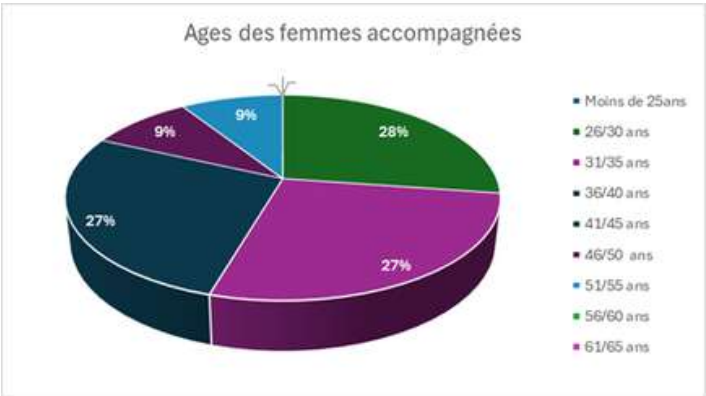
Les femmes ont majoritairement entre **26 et 40 ans**, tandis que les enfants sont principalement âgés de **3 à 12 ans**, avec également la présence de tout-petits et d'adolescents. Cette composition familiale contribue à la **densité des accompagnements**, notamment sur les volets santé, scolarité et parentalité.

Composition familiale	
1A	1
1A+1E	6
1A+2E	2
1A+3E	1
1A+4E et plus	1
Total	11

Âge des enfants

- Moins de 3 ans : 2
- 3 à 12 ans : 11
- 12 à 18 ans : 5

Âge des femmes

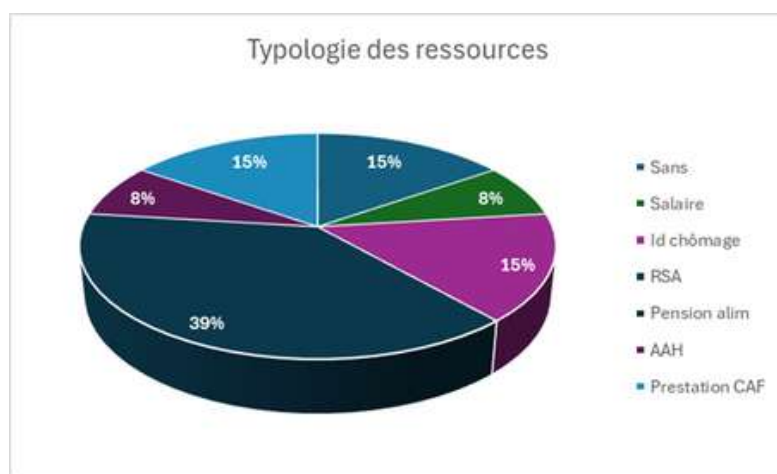


5. SITUATION SOCIALE ET RESSOURCES

Le profil des personnes accueillies révèle une **forte vulnérabilité sociale et économique**. La majorité des femmes sont de **nationalité hors Union européenne** et disposent de ressources limitées. Le **RSA** constitue la principale ressource identifiée, tandis que plusieurs ménages sont sans ressource ou perçoivent des revenus très faibles.

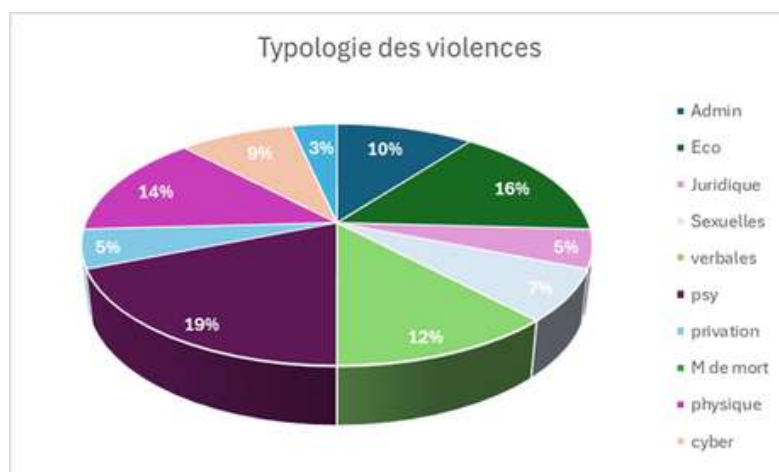
Le montant mensuel des ressources se situe le plus souvent entre **501 € et 2 000 €**, confirmant la fragilité budgétaire des situations accompagnées.

Ces éléments confirment que les situations accompagnées relèvent d'un **accompagnement social renforcé**, nécessitant un travail approfondi sur l'accès aux droits, la stabilisation administrative et la sécurisation des parcours.



6. TYPOLOGIE DES VIOLENCES

Les situations accueillies relèvent de **violences multiformes**, souvent intriquées (psychologiques, juridiques, économiques, physiques, sexuelles). La fréquence des violences juridiques et de privation souligne la complexité des démarches de protection et la nécessité d'un accompagnement spécialisé et durable.



Quatre femmes ont également subi d'autres formes de violences, notamment du **harcèlement de rue**, une **violence au travail** et une **mutilation sexuelle**. Plusieurs facteurs d'aggravation ont par ailleurs été mentionnés : violences exercées par la famille de l'auteur, violences sexuelles sur les enfants, ou encore relations particulièrement inquiétantes entretenues par l'auteur.

Démarches engagées avant l'entrée

Avant leur entrée dans le dispositif, les femmes avaient déjà engagé de nombreuses démarches judiciaires, médicales ou administratives, traduisant l'ancienneté et la gravité des situations.

Le ratio de plaintes s'établit à 55%, ce qui confirme l'importance de l'entrée dans un cadre d'accompagnement structuré pour les femmes ayant déjà initié des démarches de protection.

Démarches engagées avant l'entrée	
Plainte	6
Avocate	3
Main courante	1
garde à vue	1
Intervent° police	1
JAF	3
UMJ ou certif/med	3
OP	1
Correctionnelle	2

7. ACCOMPAGNEMENT AU SEIN DU DISPOSITIF

L'accompagnement mis en œuvre au sein de l'ALTHO est global, individualisé et continu. Il vise à sécuriser les femmes et leurs enfants, à soutenir l'accès aux droits, à accompagner les démarches administratives et judiciaires, à préparer activement les sorties, et à répondre aux enjeux de santé et de parentalité.

Le travail partenarial mobilise de nombreux acteurs (SIAO, FNSF, DLS, DALO), indispensables à la construction et à la sécurisation des parcours de sortie.

Démarches effectuées	
En lien avec les VC	14
Administratives	10
En lien avec la santé	6
En lien avec la sortie	20
En lien avec les enfants	8

8. STRUCTURATION INTERNE ET MISE EN CONFORMITÉ – LOI 2002-2 ET CPOM

Parallèlement à l'activité d'accueil et d'accompagnement, **un travail en profondeur a été engagé tout au long de l'année** afin de renforcer la structuration interne du dispositif et son alignement avec les **attentes institutionnelles du CPOM**.

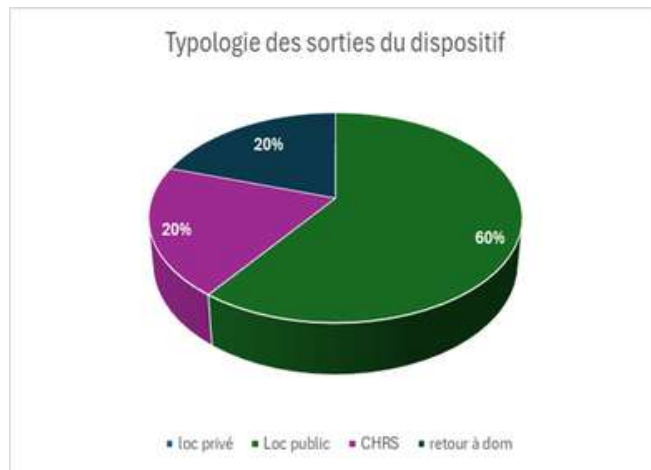
Ce travail a porté notamment sur :

- La **mise en place et la formalisation de procédures et de process** internes ;
- La **mise en conformité et l'actualisation des outils de la loi 2002-2** (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, contrats de séjour, modalités de participation des personnes accueillies);
- L'harmonisation des pratiques avec celles du dispositif **CHRS**, dans une logique de qualité, de lisibilité et de bientraitance.

Ce chantier transversal, mené en parallèle d'une activité très soutenue, constitue un levier essentiel de professionnalisation du dispositif et d'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement.

9. SORTIES DU DISPOSITIF

Les solutions de sortie identifiées relèvent principalement de l'accès au **logement public**, de l'orientation vers un **CHRS** et, plus marginalement, d'un **retour au domicile conjugal**. Si ce retour à domicile constitue une réalité des parcours, il demeure, pour l'équipe, une issue particulièrement préoccupante, car il s'inscrit dans un contexte de **risque élevé de récurrence des violences** et interroge les marges de manœuvre dont disposent les femmes pour se projeter dans une alternative réellement sécurisée.



Ces trajectoires illustrent ainsi à la fois la diversité des parcours possibles et les difficultés persistantes à mobiliser des solutions pérennes dans des délais compatibles avec les besoins et la sécurité des ménages, en particulier lorsque les seules issues concrètes accessibles restent le maintien ou le retour dans un environnement potentiellement dangereux.

À noter enfin l'existence d'une **procédure d'expulsion** concernant une résidente présente depuis 2012, illustrant la complexité de certaines situations et la nécessité d'un accompagnement au long cours.

10. ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DU CPOM 2026-2030

Le diagnostic synthétique CHRS / ALTHO annexé au CPOM signé en 2025 met en évidence plusieurs points forts (expertise, implication des équipes, accompagnement logement et santé), ainsi que des axes d'amélioration déjà engagés, notamment en matière de structuration, de partenariats et de formalisation des outils.



Au regard des missions assurées, de l'intensité des accompagnements réalisés et du travail engagé sur la structuration interne, l'ALTHO s'inscrit désormais pleinement dans le champ de l'**accompagnement social renforcé**. La sur-occupation observée, la durée des séjours et la complexité des situations confirment **sa proximité fonctionnelle avec un CHRS**.

Dans cette perspective, l'intégration des **22 places ALTHO au dispositif CHRS** apparaît comme une évolution pertinente, tant au regard des besoins repérés sur le territoire que des orientations stratégiques du **CPOM 2026-2030**.

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), ouvert en 2009, est habilité pour 30 places en hébergement diffus. Il accueille prioritairement des femmes isolées ou avec enfants, victimes de violences conjugales auxquelles peuvent s'ajouter des violences intrafamiliales. L'organisation repose sur des appartements partagés (2 à 3 familles) et deux logements dédiés aux grandes familles, sans cohabitation. Aucune évolution structurelle n'est intervenue en 2025.

Capacité et fonctionnement : Le CHRS s'inscrit dans une logique d'hébergement insertion, favorisant la stabilisation résidentielle et l'autonomie via un accompagnement pluridisciplinaire (social, administratif, judiciaire, santé)



1. ACTIVITÉ QUANTITATIVE DÉTAILLÉE

1.1. Journées d'hébergement et taux d'occupation

Indicateur	2024	2025	Évolution	Commentaire
Nuitées totales	14 468	11052	Stable	101% d'occupation : dispositif structurellement "en suroccupation", traduisant une demande > capacité autorisée
Durée moyenne séjour	~35% rotation	Stable	Stabilité des parcours longs, malgré rotation annuelle 4-5 places.	

Analyse : Le taux d'occupation de 132% (stable par rapport à 2024) confirme une pression structurelle sur le dispositif. Les données détaillées (ex. 6 personnes/365j = 2190 nuitées) montrent une occupation ininterrompue des places pour les grandes compositions familiales, avec une rotation limitée par la complexité des situations familiales et des violences vécues.

1.2. Public hébergé

Indicateur	2024	2025	Évolution
Ménages hébergés	14	14	Stable
Femmes	14	14	Stable
Enfants	39	35	-10%
Total personnes	53	49	-8%

Lecture : Le volume de ménages demeure constant, mais on observe un recul du nombre d'enfants par fratrie (-4). Cette tendance peut signaler une évolution du profil des familles accueillies ou une rotation plus rapide des fratries nombreuses. L'impact est favorable, avec une diminution de la pression sur les dispositifs d'accueil pour enfants.

2. ENTRÉES ET SORTIES : FLUIDITÉ DU DISPOSITIF

2.1. Situation à l'entrée 2025

Origine résidentielle	Nombre	%
Hôtel	4	29%
CHU/CHUFVVC	3	21%
Hébergement. Tiers	2	14%
Sans abri/Autre	3	21%
Logement (public/privé/proprio)	2	14%

Lecture : La forte proportion de situations relevant de l'urgence (71 %) est cohérente avec le positionnement du CHRS comme dispositif de « second sas » après une phase d'hébergement en hôtellerie d'urgence. Elle souligne le rôle structurant du CHRS dans la continuité des parcours, en permettant un passage de l'urgence immédiate vers un accompagnement plus stabilisant et sécurisant. Cette donnée atteste de la capacité du dispositif à répondre à des situations à forte vulnérabilité, notamment pour des femmes victimes de violences, tout en engageant un travail de stabilisation indispensable à la construction de solutions durables.

2.2. Démarches judiciaires avant entrée

Action judiciaire	Nombre 2025	% ménages
Plainte	14	100%
JAF	7	50%
Avocat	4	29%
Main courante	3	21%
TGD/OP	1 chacun	7%

Lecture : Les données relatives aux démarches judiciaires engagées en amont de l'entrée viennent renforcer la place du CHRS comme un sas entre l'hébergement d'urgence et des solutions plus stables : l'existence d'une plainte pour 100 % des ménages accueillis atteste de violences d'une gravité exceptionnelle et de situations déjà reconnues par les instances judiciaires.

Ce niveau élevé de judiciarisation, conjugué à l'urgence sociale et sécuritaire des situations, confirme que le CHRS intervient à un moment charnière des parcours des femmes victimes de violences, lorsque la mise à l'abri immédiate doit se prolonger par un accompagnement structurant, sécurisant et coordonné. La présence de démarches auprès du Juge aux affaires familiales, d'avocats, de mains courantes ou encore de dispositifs de protection (TGD, ordonnances de protection) souligne la complexité et les risques persistants auxquels sont confrontés les femmes accueillies.

Dans ce contexte, le CHRS joue un rôle essentiel de stabilisation, de sécurisation et de continuité des parcours, en permettant d'articuler l'urgence, les enjeux judiciaires et l'accompagnement social global. Cette position intermédiaire est déterminante pour soutenir les femmes dans la durée, travailler les conditions d'une sortie des violences et favoriser l'accès à des solutions pérennes, adaptées à la complexité de leurs situations.

2.3. Destinations en sortie

Situation sortie	Nombre	%
Locatif public	4	80%
Fin prise en charge	1	20%

Lecture : Le taux de sorties vers le logement social, qui s'élève à 80 %, constitue un indicateur fort de l'efficacité de l'accompagnement proposé, en particulier au regard des profils des ménages accueillis et des conditions d'entrée dans le dispositif. Les femmes accompagnées présentent majoritairement des parcours marqués par des situations de violences graves, une forte judiciarisation et des périodes d'hébergement en urgence, impliquant des fragilités sociales, psychologiques et administratives importantes.

Dans ce contexte, la durée moyenne de séjour au sein du CHRS permet un temps de stabilisation indispensable à la sécurisation des parcours. Elle offre un cadre propice à la reconstruction, à l'appropriation des démarches et à la consolidation des projets de sortie, en cohérence avec le rôle du CHRS comme « second sas » entre l'urgence et l'insertion durable. L'accès majoritaire au logement social traduit ainsi la capacité du dispositif à accompagner des ménages aux besoins complexes vers des solutions pérennes, malgré des délais d'accès au logement souvent contraints.

Ces résultats, conformes aux standards des CHRS du Val-de-Marne, témoignent de la pertinence du travail mené et de l'adaptation de l'accompagnement aux profils spécifiques des femmes victimes de violences. Ils mettent en lumière l'impact du dispositif sur la sécurisation et la durabilité des sorties, en articulant étroitement temporalité de l'accompagnement, besoins des ménages et mobilisation des partenaires du logement.

3. PROFIL SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE DÉTAILLÉ DES MÉNAGES HÉBERGÉS

3.1. Composition familiale 2025

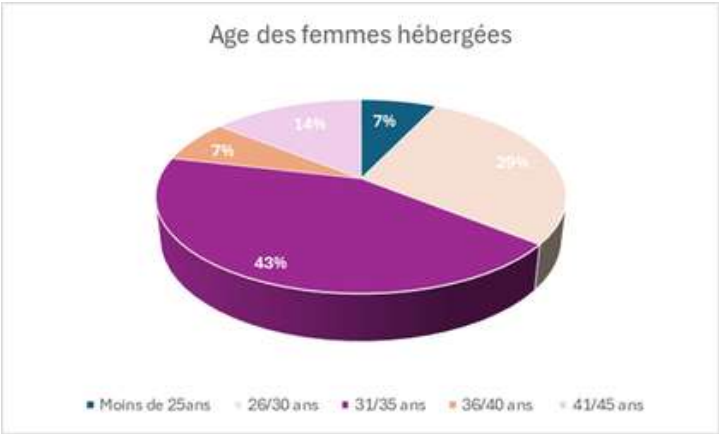
Composition	2024	2025	Évolution
Femme seule	0	0	Stable
1F+1E	2	3	+50%
1F+2E	5	4	-20%
1F+3E	3	5	+67%
1F+≥4E	2	2	Stable
Total	14	14	Stable

Analyse : La structure des ménages évolue avec un net basculement vers des fratries de trois enfants (+67 %), au détriment des configurations à deux enfants (-20 %). Les ménages comptant au moins trois enfants constituent désormais un ménage sur deux, contre près d'un tiers en 2024. Cette évolution soulève un **enjeu structurel de répartition et d'adaptation des places destinées aux grandes familles**.

3.2. Âge des femmes hébergées

Tranche d'âge	2024	2025	Évolution
<25 ans	1	1	Stable
26-30 ans	3	4	+33%
31-35 ans	5	6	+20%
36-40 ans	3	1	-67%
41-45 ans	2	2	Stable
Âge moyen	32 ans	~32 ans	Stable

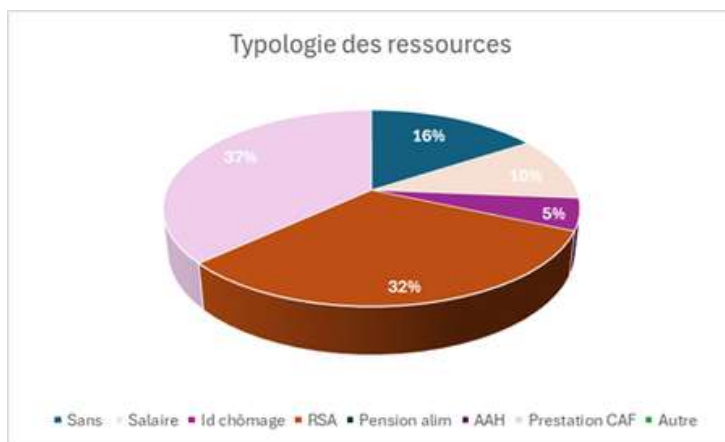
Analyse : La structure par âge demeure dominée par les 26-35 ans (71 %), en continuité avec 2024. Le net recul des 36-40 ans (-67 %) interroge la trajectoire de ce public et suggère une accélération des sorties pour cette tranche d'âge, indépendamment de leur nature.



3.3. Ressources des femmes hébergées

Ressources	Nombre 2025
Sans ressources	3
Salaire	2
Indemnité chômage	1
RSA	6
Prestations CAF	7

Montants moyens : Les niveaux de ressources restent globalement faibles, majoritairement situés dans la tranche 1 001 €-2 000 € (8 ménages), avec plusieurs situations très fragiles en dessous de 500 € (3 ménages). Cette configuration met en évidence une **précarité structurelle**, 64 % des ménages vivant uniquement de minima sociaux.



4. ACCOMPAGNEMENT : INTENSITÉ ET CONTENUS

4.1. Volume des entretiens 2025

Type d'entretien	Nombre	Moyenne/ménage	Commentaire
Téléphoniques	137	9,8	Suivi régulier, complémentarité physique/téléphonique
Physiques	138	9,9	Accompagnement de proximité, cœur du travail social
Visites à domicile (VAD)	60	4,3	Vigilance renforcée, repérage violences/enfants
Acc. Extérieur	18	1,3	Démarches partenariales (SIAO, CAF, JAF...)
TOTAL	353	25,2/ménage	Intensif : ~1 entretien tous les 14 jours/ménage

Analyse : L'accompagnement mis en œuvre se caractérise par une forte intensité et une continuité dans le suivi, avec une moyenne de 25 entretiens par ménage sur l'année, soit un contact régulier d'environ un entretien toutes les deux semaines. Ce rythme soutenu témoigne de l'investissement des professionnelles et de la qualité du travail mené auprès des femmes hébergées, dont les parcours sont souvent marqués par des situations de violences multiples et durables.

L'équilibre entre les interventions téléphoniques et les rencontres en présentiel illustre la capacité de l'équipe à adapter ses modalités d'intervention aux besoins, aux contraintes et à la sécurité des femmes accompagnées. Cette souplesse constitue un levier essentiel dans l'accompagnement des victimes de violences, en permettant à la fois réactivité, disponibilité et respect du rythme de chacune.

Par ailleurs, la moyenne de 4,3 visites à domicile par ménage souligne une proximité professionnelle forte avec les femmes hébergées. Ces présences au sein des lieux de vie, souvent organisées en fin de journée, permettent de partager des temps du quotidien (repas, jeux, aide au coucher des enfants) et de s'inscrire dans un cadre plus convivial, moins formel que le bureau.

Elles sont déterminantes pour instaurer une relation de confiance, affiner le repérage des situations de violences cumulatives et soutenir concrètement les démarches de reconstruction et de sortie des violences. Elles rendent possible un accompagnement global et individualisé, au plus près des réalités familiales et des spécificités du travail auprès des femmes victimes de violences.

4.2. Contenus des démarches

Axe d'accompagnement	Nombre	% total	Lecture
Violences conjugales	11	20%	Coordination police/JAF/OP
Administratif	13	23%	CAF, Pôle Emploi, démarches logement
Santé	10	18%	Consultations psy/médecine générale
Sortie (SIAO/FNSF/DLS)	22	39%	Priorité sortie : 22/56 démarches
Enfants	11	20%	Scolarité, PMI, AEMO

Démarches sortie détaillées : SIAO (13), FNSF (4), DLS (5), DALO (0).

Lecture : La prédominance des démarches liées aux sorties (39 %) constitue un indicateur fort de l'impact de l'accompagnement proposé, en cohérence avec la mission d'insertion et d'accès à des solutions pérennes. Elle traduit la capacité du dispositif à soutenir concrètement les femmes dans la construction de trajectoires de sortie stabilisées, malgré des parcours souvent marqués par des violences multiples et des freins sociaux importants.

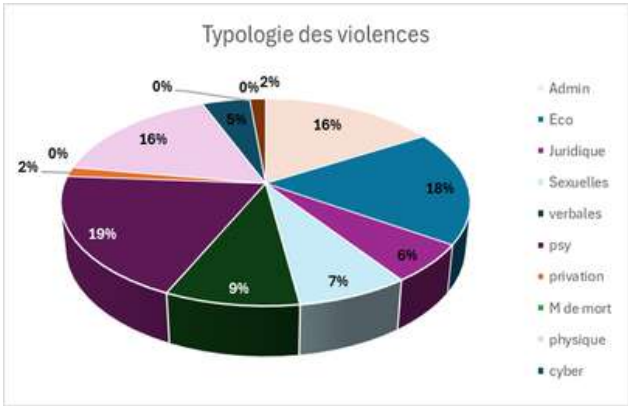
La répartition équilibrée des autres axes d'intervention, chacun représentant moins de 25 % des démarches, atteste de la mise en œuvre effective d'un accompagnement global et pluridisciplinaire. Cette structuration permet de travailler simultanément les dimensions sociales, administratives, relationnelles et d'autonomie, indispensables à une sortie durable des violences. Elle reflète une approche qualitative centrée sur l'articulation des leviers d'action plutôt que sur une réponse cloisonnée, contribuant ainsi à renforcer l'efficacité et la pertinence de l'accompagnement proposé.

5. ANALYSE VIOLENCES CONJUGALES 2025

5.1. Cadre général de l'analyse

L'analyse porte sur 13 situations de personnes accompagnées en CHRS, ayant déclaré avoir été confrontées à des violences. Les données recueillies permettent d'identifier la nature des violences subies, leur fréquence, leur cumul, ainsi que les principaux facteurs d'aggravation associés.

Les résultats mettent en évidence des situations de violences systémiques, multiformes et cumulatives, traduisant un haut niveau de vulnérabilité des personnes accueillies.



5.2. Répartition des types de violences

L'analyse quantitative montre une prévalence très élevée de certaines formes de violences :

- La violence psychologique est présente dans 100 % des situations, confirmant son caractère transversal et structurant dans les parcours de violences.
- Les violences économiques (92 %), administratives (85 %) et physiques (85 %) sont également très fortement représentées.
- Les violences verbales (46 %) et sexuelles (38 %) restent fréquentes, tandis que les violences juridiques concernent près d'un tiers des situations (31 %).

Les données indiquent par ailleurs :

- Une présence de cyberviolences dans 23 % des situations, principalement liées à des pratiques de surveillance,
- Des situations de privation et d'isolement social dans 8 % des cas,
- Aucune déclaration explicite de menaces de mort ou de harcèlement, sans que cela ne permette d'exclure une sous-déclaration ou une banalisation de certaines violences.

5.3. Cumul des violences et niveau de gravité

L'ensemble des situations étudiées présente un cumul d'au moins quatre types de violences, répartis comme suit :

- 7 situations cumulent 4 types de violences,
- 2 situations en cumulent 5,
- 1 situation en cumule 6,
- 1 situation en cumule 7,
- 2 situations atteignent 8 types de violences.

Ce niveau de cumul constitue un indicateur majeur de gravité, révélateur de violences installées dans la durée, avec un impact important sur la santé, l'autonomie et la sécurité des personnes concernées.

5.4. Violences spécifiques identifiées

Certaines formes de violences particulièrement graves ont également été relevées :

- **Viol** : 2 situations,
- **Mutilations sexuelles** : 2 situations,
- **Harcèlement de rue** : 1 situation.

Bien que quantitativement limitées dans les données, ces violences présentent des conséquences traumatiques majeures et nécessitent une attention et une prise en charge renforcées. En pratique, il est toutefois probable que les viols conjugaux soient sous-déclarés, tant il est difficile pour les femmes d'identifier et de nommer comme telles les violences sexuelles subies au sein du couple.

L'équipe demeure particulièrement vigilante à ces dimensions, en accompagnant les femmes dans le travail de prise de conscience, de mise en mots et de reconnaissance de ces violences, afin de pouvoir ajuster les réponses de protection, de soin et d'accompagnement psychotraumatique à la hauteur des enjeux.

6. FACTEURS D'AGGRAVATION REPÉRÉS

L'analyse qualitative des situations accompagnées met en évidence plusieurs facteurs d'aggravation venant renforcer, prolonger ou complexifier les situations de violences, et impacter directement les capacités de protection, de mise à distance et de sortie des violences.

6.1. Emprise et contrôle

Les situations rencontrées sont fréquemment marquées par des logiques d'emprise et de domination, se traduisant notamment par :

- Des comportements de jalousie excessive et de surveillance constante ;
- Une posture autoritaire et un contrôle étroit des faits et gestes de la victime ;
- Des stratégies de manipulation, parfois renforcées par des difficultés de communication liées à la barrière de la langue.

L'analyse qualitative des situations accompagnées met en évidence plusieurs facteurs d'aggravation venant renforcer, prolonger ou complexifier les situations de violences, et impacter directement les capacités de protection, de mise à distance et de sortie des violences.

6.1. Emprise et contrôle

Les situations rencontrées sont fréquemment marquées par des logiques d'emprise et de domination, se traduisant notamment par :

- Des comportements de jalousie excessive et de surveillance constante ;
- Une posture autoritaire et un contrôle étroit des faits et gestes de la victime ;
- Des stratégies de manipulation, parfois renforcées par des difficultés de communication liées à la barrière de la langue.

6.2. Addictions et troubles de l'auteur

Dans un nombre significatif de situations, les violences s'inscrivent dans un contexte de :

- Consommation abusive d'alcool ;
- Usage de substances psychoactives ;
- Troubles psychologiques ou psychiatriques du conjoint ou ex-conjoint.

Ces facteurs sont fréquemment associés à une intensification et à une répétition des actes de violence, ainsi qu'à des épisodes d'instabilité marquée, notamment sur le plan résidentiel et familial. Ils contribuent à renforcer l'imprévisibilité et la dangerosité des situations.

6.3. Vulnérabilités spécifiques des victimes

Certaines caractéristiques propres aux femmes accompagnées viennent accroître leur exposition aux violences et leur isolement :

- La grossesse et la parentalité, qui peuvent renforcer la dépendance matérielle et émotionnelle ;
- La présence d'enfants, parfois utilisés comme moyens de pression, de surveillance ou de harcèlement indirect ;
- Des situations de déracinement, associées à une maîtrise limitée de la langue française ;
- Des parcours de prostitution, générateurs de stigmatisation et de vulnérabilités multiples ;
- Des violences exercées par la belle-famille, pouvant être physiques, psychologiques ou administratives, notamment par la rétention ou le vol de documents d'identité.

6.4. Conclusion

Cette analyse met en évidence des situations de violences conjugales et intrafamiliales particulièrement sévères, caractérisées par leur continuité, leur diversité et leur ancrage dans des contextes de grande vulnérabilité sociale.

Le CHRS apparaît ainsi comme un dispositif central de mise à l'abri, de stabilisation et de reconstruction, nécessitant une approche globale, coordonnée et pluridisciplinaire pour répondre de manière adaptée à la complexité des situations rencontrées.

Mise en perspective régionale : CHRS et données Île-de-France

Les situations accompagnées en CHRS présentent un niveau de gravité nettement supérieur aux tendances observées à l'échelle de l'Île-de-France

Éléments comparés	CHRS	Île-de-France
Cumul des violences	100 % des situations cumulent ≥ 4 types de violences (jusqu'à 7–8 types)	En moyenne 2 à 3 types de violences déclarées
Violences psychologiques	100 % des situations	Très fréquentes, mais non systématiques
Violences physiques	85 % des situations	Environ 60–65 % des situations enregistrées
Violences sexuelles	38 % (viol, mutilations sexuelles)	Minoritaires dans les données administratives, très sous-déclarées
Violences économiques	92 %	Fréquentes, mais plus rarement documentées
Violences administratives	85 %	Présentes mais rarement centrales dans les statistiques
Enfants impliqués	Fréquemment instrumentalisés (surveillance, harcèlement indirect)	Facteur reconnu de persistance des violences
Facteurs de vulnérabilité	Déracinement, barrière linguistique, dépendance administrative, précarité extrême	Vulnérabilités présentes mais moins cumulées

Analyse : Le public accueilli en CHRS correspond aux **situations les plus sévères et les plus complexes** de violences conjugales et intrafamiliales observées en Île-de-France. Le passage par l'hébergement apparaît majoritairement lorsque les violences sont **installées, multifformes et aggravées**, avec des conséquences directes sur la sécurité, la santé et le maintien dans le logement.

Le CHRS occupe ainsi une **place stratégique dans le continuum de protection**, en aval des violences, nécessitant un accompagnement global, intensif et pluridisciplinaire.



7. SYNTHÈSE COMPARATIVE 2024 → 2025

Axe	Observation clé	Enjeu 2026
Axe	Observation clé	Enjeu 2026
Activité	Stable 132%	Maintien tension
Fratrie	-10% enfants	Répartition places
Âge femmes	Stable 32 ans	Insertion jeunes
Accompagnement	25 entretiens/ménage	Intensif conforme
Sorties logement	80% réussite	Performance confirmée
Violences	100% cumul ≥4	Coordination renforcée

Au regard des situations accompagnées, le CHRS apparaît comme un maillon indispensable de la chaîne de protection des femmes victimes de violences, intervenant à un moment clé de leurs parcours. Les femmes accueillies arrivent avec des histoires marquées par l'urgence, la peur, des violences graves et souvent une forte judiciarisation. Dans ce contexte, le CHRS constitue un espace de mise à l'abri durable, de sécurisation et de reconstruction, permettant de reprendre souffle et de se projeter à nouveau.

L'intensité de l'accompagnement mis en œuvre, avec une moyenne de 25 entretiens par ménage, traduit un travail de proximité, d'écoute et de soutien constant, indispensable pour restaurer la confiance, accompagner les démarches et respecter le rythme de chacune. Les résultats en matière d'insertion, avec 80 % de sorties vers le logement social, témoignent de la capacité du dispositif et de ses équipes à transformer des situations de grande vulnérabilité en trajectoires plus sécurisées et durables.

Au-delà des indicateurs chiffrés, ces résultats reflètent l'engagement quotidien des professionnelles et la pertinence d'un modèle d'accompagnement intensif et spécialisé, centré sur les besoins complexes des femmes victimes de violences et de leurs enfants.

À l'horizon des années à venir, plusieurs enjeux se dessinent : la poursuite de l'augmentation des situations d'urgence et de violences graves, la saturation des dispositifs de mise à l'abri et l'allongement des délais d'accès au logement renforce la nécessité de maintenir, voire de consolider, les moyens alloués à ce type d'accompagnement. Le renforcement des partenariats, la sécurisation des parcours de sortie et la reconnaissance du temps long nécessaire à la reconstruction constituent des défis majeurs pour garantir la continuité et la qualité de l'accompagnement, au plus près des réalités vécues par les femmes accueillies.

ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE



1. CADRE GENERAL DE L'INTERVENTION

Comme les années précédentes, l'accompagnement psychologique mené en 2025 s'inscrit dans la prise en charge des conséquences psychiques des violences conjugales sur les femmes et leurs enfants. Il repose sur une approche spécialisée en psychotraumatisme, articulée avec les accompagnements sociaux, éducatifs et juridiques.

Les consultations sont déployées sur le pôle hébergement et le pôle justice. Elles s'adaptent à la demande et aux besoins des femmes, qu'il s'agisse d'un soutien psychologique ponctuel ou d'une thérapie du psychotrauma.

Repères 2025

- 60 femmes suivies au total sur l'ensemble des dispositifs.
- 11 enfants suivis ou ayant bénéficié de consultations dédiées.
- 237 consultations réalisées sur l'année, en très large majorité en présentiel.
- 185 participations à l'atelier psychocorporel.

2. ACTIVITÉ DU DISPOSITIF

En 2025 comme en 2024, le nombre de consultations et de personnes suivies reste plus important sur le pôle justice (TGD/BAR), qui concentre le suivi de 23 femmes pour 87 consultations en présentiel et 4 consultations téléphoniques.

Le CHRS constitue le deuxième pôle d'intervention : 12 femmes y sont suivies sur les 14 hébergées dans l'année, soit 85 % des résidentes. Cet accompagnement représente 57 consultations en présentiel, complétées par 3 visites à domicile.

Le CME a accompagné 11 femmes, soit la totalité des résidentes du centre maternel, pour 17 consultations en présentiel et 7 visites à domicile. Les visites à domicile représentent ainsi 30 % de l'accompagnement dans ce dispositif.

Le CHU a concerné 9 femmes sur les 50 hébergées en 2025, soit 18 %, pour 15 consultations en présentiel et 1 consultation téléphonique. Cela représente moins de deux consultations par femme et par an, ce qui interroge la temporalité de ce dispositif limité à deux mois.

Enfin, 5 femmes mises à l'abri les années précédentes ont continué à être suivies en 2025, pour un total de 19 consultations. Ce chiffre confirme le besoin d'un accompagnement psychologique prolongé après la sortie de l'hébergement d'urgence.

Femmes suivies par dispositif

Dispositif	Nombre de femmes suivies
TGD / BAR	23
CHRS	12
CME	11
CHU	9
Accueil (ex-CHU)	5
Total	60

Consultations par dispositif

Dispositif	Présentiel	Téléphonique	Total
TGD / BAR	87	4	91
CHRS	57	3 VAD	60
CME	17	7 VAD	24
CHU	15	1	16
Accueil	19	—	19
Total	195	15	210

Note : à ces 210 consultations adultes s'ajoutent 27 consultations enfants, portant le total à 237 consultations réalisées en 2025.

Il est important de relever que, sur les 23 femmes suivies sur le pôle justice (TGD/BAR), seules 3 ont débuté leur accompagnement en 2025. Dans ce dispositif, une très faible proportion de femmes (13 %) se saisissent de l'accompagnement psychologique dans les mois qui suivent l'évaluation de leur situation et la remise d'un dispositif de protection.

3. SPÉCIFICITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT AU SEIN DU PÔLE JUSTICE

Un décalage entre la sécurité physique et la réalité psychologique

Les femmes que nous suivons dans le cadre d'un dispositif de protection (Téléphone Grave Danger ou Bracelet Anti-Rapprochement) présentent un profil très spécifique. La séparation s'est souvent opérée de manière brutale, à la suite d'une action judiciaire (flagrant délit, tentative de féminicide).

Pour ces femmes, la séparation physique, imposée par la justice, précède la séparation psychique. Lors des évaluations initiales par nos juristes, rares sont celles qui parviennent à se saisir, à ce stade, de la proposition d'accompagnement psychologique. Elles n'ont pas encore pleinement conscientisé la gravité des actes subis, notamment en raison de la dissociation traumatique, pouvant aller jusqu'à l'amnésie.

La demande de suivi n'émerge souvent qu'à l'occasion d'une crise — deuil, harcèlement, annonce du retrait du dispositif de protection ou levée de l'interdiction de contact. L'accompagnement psychologique s'en trouve plus difficile : il faut alors, dans l'urgence, intégrer les traumatismes des violences passées, apaiser les symptômes envahissants du présent et aider la femme à se projeter sereinement dans un futur sans dispositif de sécurité.

Au vu de la spécificité de cet accompagnement et des complexités qui en découlent, nous préconisons le développement d'un axe socio-éducatif au sein du pôle Justice. L'intervention d'une travailleuse sociale permettrait d'aider la victime à verbaliser la séparation et les violences, afin d'éviter que le dispositif de sécurité (TGD/BAR) ne devienne un simple objet contraphobique enfermant.

4. PLACE DU SUIVI DES ENFANTS

L'activité 2025 confirme la nécessité d'un accompagnement psychologique spécifique pour les enfants exposés aux violences conjugales. Les consultations enfants se déploient sur plusieurs dispositifs : principalement sur le CHRS et le TGD/BAR, mais également sur le CHU et l'Accueil (post-CHU).

Dispositif	Consultations enfants	Tranches d'âge concernées
CHRS	11	Uniquement 3–12 Ans
TGD / BAR	5	Majoritairement 3 et 12 ans · 1 suivi de plus de 12 ans
Accueil (post-CHU)	9	Uniquement plus de 12 ans
CHU	2	Tous âge
Total	27	—

5. MOBILISATION ET CONTINUITE DU SUIVI D'UN PUBLIC DE PLUS EN PLUS FRAGILISE

Précarité et réactivation traumatique

L'instabilité administrative et le manque de ressources impactent lourdement le travail thérapeutique. Les besoins primaires n'étant pas comblés, les victimes sont plongées dans une insécurité quotidienne. Le présent devient synonyme d'angoisse et la possibilité de se projeter vers un futur meilleur s'en trouve entravée. L'urgence de la survie paralyse ainsi l'avancée de la reconstruction psychique et le travail sur les violences.

Par ailleurs, ces difficultés réactivent les symptômes psychotraumatiques. Lorsqu'elles ne sont pas orchestrées par l'auteur des violences — qui bloque délibérément les démarches — elles rappellent souvent son discours dénigrant (« sans moi tu n'es rien », « tu vas te retrouver à la rue, sans papiers », « on va te prendre tes enfants »...). Les femmes replongent alors dans le même vécu d'impuissance qu'au domicile conjugal, ce qui peut engendrer une traumatisation secondaire. Pour limiter les risques de revictimisation par les institutions, il est urgent d'ouvrir à toutes les femmes victimes de violences conjugales, indépendamment de leur statut administratif, l'accès à des prestations de première nécessité.

Dégradation de l'état de santé somatique

Une part croissante des femmes accueillies sur nos dispositifs souffrent — ou développent peu de temps après leur arrivée — des douleurs chroniques invalidantes et des pathologies somatiques lourdes (hypertension, diabète, tumeurs, troubles gynécologiques), pour lesquelles les examens diagnostiques ou les soins ont été interrompus à la suite du départ du domicile conjugal.

Or, l'accès aux soins, même en Île-de-France, apparaît saturé et complexe. Bien que l'association s'appuie sur ses partenaires, notamment les équipes mobiles de l'ARS, les référentes consacrent un temps considérable à réinsérer ces femmes dans un parcours de soin. La création de filières d'orientation directe vers des centres spécialisés (douleur, gynécologie...) nous apparaît aujourd'hui comme une nécessité absolue.

Mésusages médicamenteux et conduites addictives

Pour supporter l'insupportable — les violences et la peur —, beaucoup de femmes ont survécu au domicile en s'anesthésiant avec des médicaments (Tramadol, anxiolytiques) prescrits à l'origine pour des douleurs ou des angoisses souvent en lien direct avec les violences conjugales.

Le manque de suivi médical, lié à l'errance de leur parcours, conduit à de fortes dépendances, sans qu'elles aient été sensibilisées aux risques. L'arrivée en urgence sur nos hébergements, sans traitement ni ordonnance, nécessite alors une réactivité immédiate pour éviter des syndromes de sevrage sévères.

Il apparaît indispensable de développer des orientations vers des structures d'addictologie adaptées spécifiquement au public féminin, les structures classiques mixtes accueillant majoritairement des hommes. Le travail clinique pourrait par ailleurs intégrer l'intrication entre la dépendance au produit et la dépendance relationnelle à l'agresseur.

Rendez-vous non réalisés en 2025

- TGD / BAR : 27 rendez-vous excusés et 19 annulés.
- CHRS : 14 rendez-vous excusés et 4 annulés.
- CME : 7 rendez-vous excusés et 4 annulés.
- Accueil : 10 rendez-vous excusés et 1 annulé.
- CHU : 2 rendez-vous excusés.

On observe ainsi que, sur l'année 2025, les femmes relevant du dispositif TGD/BAR comptent deux à trois fois plus de rendez-vous annulés ou excusés que celles des autres pôles. Cette donnée confirme la difficulté pour ces femmes de se rendre disponibles pour entamer un parcours de reconstruction, et souligne la nécessité d'un accompagnement psychosocial — et non uniquement juridique.

6. ATELIER PSYCHOCORPOREL

En complément des consultations individuelles, l'atelier psychocorporel a constitué en 2025 un axe important de l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales. Pensé comme un espace de reconstruction mobilisant le corps comme ressource, il permet de travailler la reconnexion à soi, l'apaisement émotionnel et la réappropriation corporelle dans un cadre sécurisant.

L'atelier a enregistré 185 présences sur l'année. La répartition des participations met en évidence une forte mobilisation des femmes de l'Accueil de Jour (81 %), ainsi qu'une présence régulière des femmes issues du CHRS (7 %), du CHU (6 %), du CME et du TGD/BAR (environ 5 % chacun).

Atelier psychocorporel — Répartition des 185 participations 2025

- Accueil de Jour : 81 %
- CHRS : 7 %
- CHU : 6 %
- CME : ~5 %
- TGD / BAR : ~5 %

7. EVOLUTION DES PRATIQUES : LE DEPLOIEMENT DE LA PSYCHOÉDUCATION EN GROUPE

Face à la demande accrue d'accompagnement psychologique, il nous semble nécessaire de mettre en place des actions collectives de psychoéducation sur le psychotraumatisme et les conséquences des violences. Cette modalité répond à plusieurs objectifs cliniques et institutionnels.

Déconstruire la culpabilité

Expliquer les conséquences des violences sur le cerveau constitue une première étape dans le traitement du traumatisme psychique. La psychoéducation permet de déconstruire les discours de culpabilité que portent les femmes — tels que « j'aurais dû partir plus tôt ». L'aborder collectivement représente un gain de temps pour la psychologue et offre aux participantes un espace d'échange sur leurs vécus, à la fois singuliers dans les symptômes et communs dans la culpabilité qu'ils génèrent.

Face à des violences systémiques, la sororité

Les violences conjugales ont certes un impact neurobiologique et intrapsychique, mais elles sont aussi et surtout systémiques. Elles ne touchent donc pas uniquement à un niveau individuel, mais à un niveau collectif. Le groupe permet ainsi de rappeler que les violences conjugales constituent une problématique sociétale et contribue à déculpabiliser les femmes. Ces espaces d'échange entre paires sont également l'occasion de sortir de l'isolement imposé par l'agresseur, de (re)construire un réseau social soutenant et d'expérimenter une sororité bienveillante.

Valoriser les savoirs expérientiels

Proposer la psychoéducation en format collectif permet de décentrer la figure de la psychologue comme unique sachante. Le partage du vécu des participantes constitue un atout important : il rend le discours plus vivant et moins théorique. Les stratégies et les ressources échangées entre paires sont souvent mieux intégrées par les victimes.

L'effet miroir de la temporalité

Mêler des femmes à différentes étapes de leur parcours permet aux nouvelles arrivantes d'apercevoir « la lumière au bout du tunnel », tandis que celles en fin de suivi mesurent l'ampleur du chemin parcouru. Les unes deviennent ainsi des modèles de résilience et de croissance post-traumatique pour les autres.

8. ANALYSE GENERALE

Les données 2025 mettent en évidence une activité psychologique fortement sollicitée, en particulier sur les dispositifs d'hébergement et d'accompagnement renforcé. Le poids du TGD/BAR et du CHRS dans l'activité globale confirme que les femmes confrontées aux situations les plus aiguës de violence et d'instabilité nécessitent des suivis soutenus, réguliers et spécialisés.

Les chiffres soulignent également la place importante du suivi des enfants, qui constitue un enjeu majeur de prévention et de protection. Enfin, la dynamique de l'atelier psychocorporel témoigne de l'intérêt d'approches complémentaires aux consultations individuelles, capables d'atteindre des femmes parfois éloignées du soin classique et de soutenir leur reconstruction dans la durée.

Pôle Justice



Le pôle Justice constitue un axe stratégique de l'action de Tremplin 94 Solidarité Femmes, en articulant un accompagnement socio-judiciaire spécialisé des femmes victimes de violences conjugales avec une coopération étroite et opérationnelle avec les institutions judiciaires, en particulier le Tribunal judiciaire de Créteil. En 2025, le pôle a assuré le suivi de 128 victimes, représentant 1 050 entretiens (dont 690 entretiens téléphoniques et 360 en présentiel), témoignant d'une intensité d'accompagnement très élevée pour des situations à haut et très haut risque.

Au cœur de ce pôle, le Téléphone Grave Danger (TGD) demeure un levier central de protection dans les contextes de danger extrême : sur une flotte départementale de 50 TGD, 31 dispositifs étaient actifs au 31 décembre 2025, 53 évaluations ont été réalisées dans les délais impartis, et 84 suivis TGD ont été assurés au cours de l'année, en lien direct avec le Parquet et les juridictions. En parallèle, une vigilance proactive est maintenue, avec 24 situations en suivi renforcé, 12 prises d'attache et 17 mises en sécurité mises en œuvre, afin d'anticiper les aggravations de danger au-delà des seules mesures actives.

Le Bracelet Anti-Rapprochement (BAR) complète cet arsenal judiciaire dans les situations les plus graves : en 2025, 14 femmes ont bénéficié d'un BAR (dont 4 nouvelles mesures), 11 bracelets ont été restitués au fil des évolutions judiciaires et 6 demeuraient actifs au 31/12/2025, illustrant le caractère dynamique et évolutif de ces outils en fonction des décisions de justice et de l'évaluation du risque.

Au-delà de l'activation de ces dispositifs, le pôle Justice déploie un accompagnement global, protecteur et émancipateur : accompagnement aux audiences, rédaction d'attestations pour les juridictions, aides matérielles de sécurisation (logement, changement de serrures), soutiens financiers ponctuels, mises à l'abri via le réseau FNSF, orientations vers l'hébergement associatif et coordination étroite avec le LEAO, le pôle Hébergement, la domiciliation et les partenaires judiciaires et sociaux. Cette action s'inscrit dans une logique de protection dynamique, qui prend en compte la place des enfants comme co-victimes, l'impact des violences sur les parcours résidentiels et professionnels (déménagements, changements d'emploi, demandes de logement social) et la nécessité de sécuriser durablement les trajectoires des femmes accompagnées.

1. LE POLE JUSTICE : UN AXE STRATEGIQUE DE L'ACTION ASSOCIATIVE

Le pôle Justice de Tremplin 94 Solidarité Femmes constitue un pilier central de la réponse apportée aux violences conjugales sur le territoire du Val-de-Marne. Il articule un accompagnement spécialisé des femmes victimes de violences avec une coopération étroite, continue et opérationnelle avec les institutions judiciaires, en particulier le Tribunal judiciaire de Créteil.

Ce pôle mobilise des outils juridiques et judiciaires majeurs – dont le Téléphone Grave Danger (TGD) et le Bracelet Anti Rapprochement (BAR) – afin de renforcer la protection immédiate des femmes et de leurs enfants, tout en inscrivant l'intervention dans une perspective de sécurisation durable et de reconstruction.

2. LE TELEPHONE GRAVE DANGER (TGD)

2.1. Présentation du dispositif

Le Téléphone Grave Danger a été mis en œuvre dans le Val-de-Marne à titre expérimental dès 2014. Placé sous l'autorité du Parquet de Créteil, il est confié à Tremplin 94 Solidarité Femmes en tant qu'association référente, dans le cadre d'une convention soutenue financièrement par l'État, le FIPDR de la Préfecture du Val-de-Marne, le ministère de la Justice, le Conseil régional d'Île-de-France et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

Toute personne – professionnelle peut saisir l'association pour signaler une situation estimée de très grand danger, y compris sans éléments exhaustifs. Après validation de la juridiction compétente, Tremplin 94 procède à une évaluation approfondie du danger et de la vulnérabilité.

Depuis septembre 2022, le Tribunal judiciaire de Créteil dispose d'une flotte de 50 TGD, dont la gestion opérationnelle repose sur Tremplin 94, en charge :

- De l'évaluation du danger grave et imminent ;
- De la mise en œuvre et du suivi des mesures ;
- De l'accompagnement juridique, social et psychotraumatique des bénéficiaires.

2.2. Conditions d'attribution

Pour qu'un TGD soit attribué, plusieurs conditions cumulatives sont requises :

- L'accord de la victime ;
- L'absence de cohabitation avec l'auteur ;
- L'existence d'une interdiction judiciaire de contact ou l'existence d'une situation de danger avéré et imminent

À ces critères s'ajoute une évaluation globale portant sur :

- Les éléments de dangerosité de l'auteur ;
- La gravité des faits et le risque de récurrence ;
- La vulnérabilité de la victime ;
- Sa capacité à s'approprier le dispositif.

3. ACTIVITE TGD – ANNEE 2025

Au 31 décembre 2025, la situation de la flotte départementale est la suivante :

- 50 TGD disponibles ;
- 31 TGD actifs au 31/12/2025 ;
- 84 femmes ayant bénéficié d'un TGD sur l'année ;
- 53 évaluations réalisées sur l'année dans le respect du délai de 48 heures ;
- Aucune évaluation en attente au 31/12/2025, témoignant d'une forte réactivité des équipes ;
- 23 situations en vigilance, en dehors d'une mesure active ;
- 16 TGD réservés ;
- 2 accompagnements mis en place à la suite de refus de TGD, illustrant l'engagement du pôle Justice au-delà de la seule attribution de l'outil.

Ces éléments confirment la place du TGD comme un levier central de protection dans les situations de danger extrême, ainsi que le rôle déterminant de Tremplin 94 dans la qualification et le suivi des situations.

3.2. Origine des saisines et ancrage territorial

Les saisines émanent majoritairement du Parquet de Créteil, principal prescripteur du dispositif. Les orientations provenant d'autres acteurs (autres parquets, SPIP du Val-de-Marne, association Tremplin 94 elle-même, associations d'aide aux victimes) demeurent minoritaires.

Les situations accompagnées couvrent au moins **39 communes sur les 47** du département. Certaines villes (Vitry-sur-Seine, Ivry sur seine, Champigny-sur-Marne, Villejuif, Alfortville ou Limeil-Brévannes...) concentrent un nombre plus important de situations, traduisant à la fois la prévalence des violences conjugales et la bonne appropriation du dispositif par les acteurs locaux.

4. PROFIL DES FEMMES ACCOMPAGNEES (2024-2025)

Les bénéficiaires du dispositif de Téléphone Grave Danger sont exclusivement des femmes. L'âge moyen des femmes accompagnées s'établit à **38 ans tout comme en 2024**, avec une amplitude allant de **23 à 54 ans**, confirmant que les violences conjugales traversent l'ensemble des classes d'âge.

La durée moyenne des relations marquées par les violences demeure élevée, avec **huit ans en 2024 et neuf ans en 2025**, révélant des situations de violences souvent durables, installées et complexes, nécessitant un accompagnement inscrit dans la durée.

Les situations conjugales rencontrées sont hétérogènes. Environ **35% des femmes sont mariées à l'auteur**, tandis que la majorité est **séparée ou en cours de séparation**, fréquemment dans un contexte de rupture fortement conflictuel. Cette période apparaît comme un moment de vulnérabilité accrue, en lien avec une intensification du risque. Malgré la gravité des situations évaluées, **le recours à l'ordonnance de protection demeure limité**, interrogeant à la fois l'accessibilité de ce dispositif et son articulation avec les autres outils de protection mobilisés.

La question des enfants constitue un enjeu central des accompagnements. Une majorité des femmes sont **mères, souvent de plusieurs enfants**, et engagent des démarches auprès du **juge aux affaires familiales** afin de sécuriser l'exercice de la parentalité. En **2025, 67 % des violences ont été commises en présence des enfants**, soulignant leur exposition directe aux violences conjugales et les impacts durables qui en découlent. Néanmoins, le recours encore marginal aux **espaces de rencontre** met en lumière les difficultés persistantes à intégrer pleinement la problématique des violences conjugales dans l'organisation des droits parentaux.

Ces constats renforcent la nécessité d'un accompagnement global et coordonné, prenant en compte non seulement la protection immédiate des femmes, mais également les enjeux parentaux et le statut des enfants comme co-victimes. Ils alimentent les perspectives du pôle Justice, notamment en matière de renforcement de la prise en charge des enfants, de sensibilisation des acteurs judiciaires et de plaidoyer pour une meilleure articulation entre protection des victimes et décisions relatives à l'exercice de la parentalité.

Typologie des violences

Les situations ayant conduit à l'attribution d'un Téléphone Grave Danger se caractérisent par des **violences quasi systématiquement multiples, cumulées et aggravées**. Les femmes accompagnées ont été exposées à plusieurs formes de violences concomitantes, traduisant un haut niveau de dangerosité.

Les violences psychologiques sont omniprésentes, concernant **100%** des situations, et s'accompagnent presque systématiquement de violences verbales (**96%**). Les **violences physiques** sont également très largement représentées (**96 %**), confirmant la gravité des faits à l'origine des évaluations TGD.

Près d'un tiers des femmes déclarent également avoir subi des **violences sexuelles** (environ **61 %**), tandis que les **violences économiques et administratives** concernent respectivement **70% et 29%** des situations, fragilisant fortement l'autonomie matérielle des victimes. Les **cyberviolences**, en constante progression, touchent **80 %** des femmes accompagnées.

Enfin, les **menaces de mort**, présentes dans **96 %** des situations, constituent un indicateur particulièrement préoccupant, une part significative de ces menaces impliquant l'usage ou la détention d'une arme.

L'ensemble de ces données confirme que le dispositif de Téléphone Grave Danger est mobilisé pour des **situations de danger extrême**, caractérisées par un **risque vital élevé**, justifiant une mobilisation renforcée et coordonnée des acteurs judiciaires, sociaux et associatifs.

5. IMPACTS DES VIOLENCES ET ACCOMPAGNEMENT MIS EN ŒUVRE

Les violences subies ont des conséquences majeures sur la santé physique et psychique des femmes accompagnées : troubles psychiques sévères, pathologies chroniques, hospitalisations, arrêts de travail prolongés, conduites addictives et, dans certains cas, situations d'invalidité.

Les enfants co-victimes présentent également des impacts significatifs sur leur santé, leur développement et leur bien-être.

Face à ces constats, Tremplin 94 déploie un accompagnement renforcé et pluridisciplinaire. En 2024 et 2025, le nombre de femmes bénéficiant d'un suivi psychologique est passé de 13 à 25, ainsi que de 4 à 5 enfants accompagnés, représentant 96 entretiens réalisés, dont 52 % ont été honorés. Ces accompagnements sont complétés, lorsque nécessaire, par des orientations vers des prises en charge spécialisées (libérales ou associatives).

Le pôle Justice assure également :

- Des accompagnements aux audiences judiciaires ;
- La rédaction d'attestations et d'écrits à destination des juridictions ;
- Des aides financières ponctuelles ;
- Des mises en sécurité, notamment via la FNSF ;
- Des dispositifs de domiciliation ;

Sur le plan socio-professionnel, les violences conjugales ont un impact direct sur la stabilité des parcours :

- Environ **60 %** des femmes accompagnées sont en emploi ;
- **16 %** ont été contraintes de changer d'emploi pour des raisons de sécurité ;
- **26 %** ont dû déménager, parfois à plusieurs reprises, afin d'échapper à l'auteur.
- **56%** ont fait une demande de logement social

Ces éléments confirment la nécessité d'un accompagnement global, à la fois **protecteur, réparateur et émancipateur**, permettant aux femmes et à leurs enfants de retrouver des conditions de sécurité et de stabilité indispensables à la reconstruction.

6. PROFIL DES AUTEURS ET ENJEUX PENAUX

Les auteurs des violences à l'origine des situations ayant nécessité la mise en place d'un Téléphone Grave Danger sont **exclusivement des hommes**. Leur âge moyen est de **41 ans**, avec une amplitude allant de **24 à 60 ans**, ce qui confirme la diversité des profils concernés.

Les données recueillies mettent en évidence des facteurs de dangerosité fréquemment associés aux situations accompagnées. Près de **58 %** des auteurs présentent des **problématiques d'addictions**, tandis que **39 %** font l'objet de **signalements de troubles psychiatriques** par les victimes. Ces éléments constituent des facteurs aggravants du risque de passage à l'acte et renforcent la nécessité d'une évaluation fine et continue du danger.

Par ailleurs, **58 % des auteurs ont déjà fait l'objet d'une incarcération pour des faits de violences conjugales**. Ces données soulignent que les situations relevant du dispositif TGD s'inscrivent fréquemment dans des **parcours pénaux déjà engagés**, parfois marqués par la répétition des faits et l'échec de réponses judiciaires antérieures.

Ce constat met en évidence l'enjeu majeur d'une **coordination étroite et permanente** entre le Parquet, les forces de l'ordre, le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) et l'association, afin d'assurer une protection effective des victimes, un suivi rigoureux des mesures judiciaires et une réactivité maximale face à toute aggravation du danger.

7. SITUATIONS EN VIGILANCE ET TGD RESERVES

Au-delà des mesures de Téléphone Grave Danger effectivement actives, le pôle Justice déploie une **stratégie de vigilance proactive** visant à anticiper les situations à risque et à prévenir toute aggravation du danger. Ainsi, **24 situations font l'objet d'un suivi renforcé ou d'une vigilance accrue**, en lien étroit avec les partenaires judiciaires et institutionnels. Ce travail de veille permet de maintenir un niveau d'attention élevé sur des situations évolutives, y compris en l'absence d'un dispositif de protection activé.

Afin de garantir une **capacité de réponse immédiate**, **16 Téléphones Grave Danger sont maintenus en réserve**, pouvant être mobilisés sans délai dès lors que l'évaluation du danger l'exige ou qu'une décision judiciaire intervient. Cette organisation permet d'absorber les situations d'urgence et de sécuriser les parcours sans rupture de protection.

Sur la période, **12 prises d'attache** ont été réalisées et **17 mises en sécurité** mises en œuvre, illustrant la faculté du pôle Justice à intervenir de manière **réactive, souple et adaptée**, y compris en dehors des dispositifs formalisés. Ces interventions témoignent d'un travail d'anticipation constant, fondé sur l'analyse fine des signaux faibles, l'évolution des contextes judiciaires et la parole des femmes accompagnées.

Cette approche s'inscrit dans une **logique de protection dynamique et préventive**, qui ne se limite pas à l'activation d'un outil judiciaire, mais repose sur une évaluation continue du risque, une anticipation des ruptures de protection et une adaptation permanente aux décisions judiciaires et aux réalités des situations. Elle constitue un levier essentiel pour réduire les délais de réponse, prévenir les passages à l'acte et renforcer la sécurisation durable des femmes et de leurs enfants.

8. SITUATIONS EN VIGILANCE ET TGD RESERVES

Le **Bracelet Anti-Rapprochement (BAR)** constitue un outil judiciaire complémentaire au Téléphone Grave Danger, mobilisé par le pôle Justice dans les situations de violences conjugales les plus graves. Déployé depuis **2020**, il est attribué exclusivement sur décision judiciaire, principalement par les juges de l'application des peines et le Parquet.

Le BAR a pour objectif d'**empêcher toute approche physique de l'auteur envers la victime**, en instaurant un périmètre de sécurité prédéfini. Toute violation de cette distance déclenche une **alerte immédiate**, permettant une intervention rapide des forces de l'ordre et contribuant à prévenir le passage à l'acte.

8.1. Activité 2025

En 2025, 14 femmes ont bénéficié d'un dispositif de Bracelet Anti-Rapprochement, dont :
10 mesures issues d'années antérieures ;
4 nouvelles mesures mises en place sur l'année.

Au cours de l'année 2025 :

- 11 BAR ont été restitués,
- 6 BAR étaient actifs au 31 décembre 2025,

8.2. Analyse et articulation avec l'accompagnement

Les situations concernées par le BAR correspondent, à l'instar du TGD, à des contextes de violences conjugales particulièrement graves, dans lesquels le risque de réitération ou de passage à l'acte impose une surveillance accrue de l'auteur. La mise en place de ce dispositif intervient fréquemment dans des parcours pénaux déjà engagés, parfois marqués par la récurrence des infractions.

Le pôle Justice de Tremplin 94 assure un suivi attentif des situations sous BAR, en lien étroit avec les juridictions, le SPIP et les forces de l'ordre. Si le BAR constitue un outil technologique de contrôle essentiel, il ne saurait se suffire à lui-même. Son efficacité repose sur une coordination constante entre les acteurs judiciaires et associatifs, ainsi que sur un accompagnement global des victimes, intégrant les dimensions juridiques, psychologique et sociale.

Ainsi, le BAR, tout comme le TGD, s'inscrit pleinement dans une stratégie de protection renforcée et de prévention de la récidive, contribuant à sécuriser les parcours des femmes victimes de violences conjugales dans les situations de danger les plus élevées

9. ANALYSE ET PERSPECTIVES

L'analyse de l'activité du pôle Justice sur les années 2024 et 2025 met en évidence la montée en puissance et la structuration d'un accompagnement socio-judiciaire spécialisé, au cœur de la réponse apportée par Tremplin 94 Solidarité Femmes aux situations de violences conjugales à haut et très haut risque.

Les dispositifs judiciaires mobilisés – Téléphone Grave Danger (TGD) et Bracelet Anti-Rapprochement (BAR) – s'inscrivent dans des contextes de danger extrême, caractérisés par la pluralité des violences, leur ancienneté, la fréquence des menaces de mort. L'analyse des typologies de violences et des profils des auteurs confirme que les situations suivies par le pôle Justice relèvent souvent de dynamiques, de récidive et de risque vital élevé, nécessitant une mobilisation rapide, coordonnée et durable des acteurs judiciaires et associatifs.

L'activité du pôle met également en lumière la centralité des enjeux liés à la séparation et à la parentalité. Les démarches engagées auprès du juge aux affaires familiales, la forte exposition des enfants aux violences conjugales et le recours encore limité à certains dispositifs, tels que les espaces de rencontre ou l'ordonnance de protection, soulignent la complexité des arbitrages entre protection des victimes, droits parentaux et sécurité des enfants. Ces constats appellent à une approche renforcée intégrant pleinement les enfants comme co-victimes et acteurs à part entière des parcours de protection.

Au-delà de l'activation des dispositifs judiciaires, l'activité du pôle Justice révèle l'importance d'un accompagnement global, continu et ajusté, qui dépasse largement la mise en sécurité immédiate. Les impacts psychotraumatiques, sociaux et professionnels des violences justifient le déploiement d'un accompagnement socio-judiciaire renforcé, articulant soutien juridique, sécurisation matérielle, accompagnement aux audiences, suivi psychologique, aides financières ponctuelles et solutions d'hébergement.

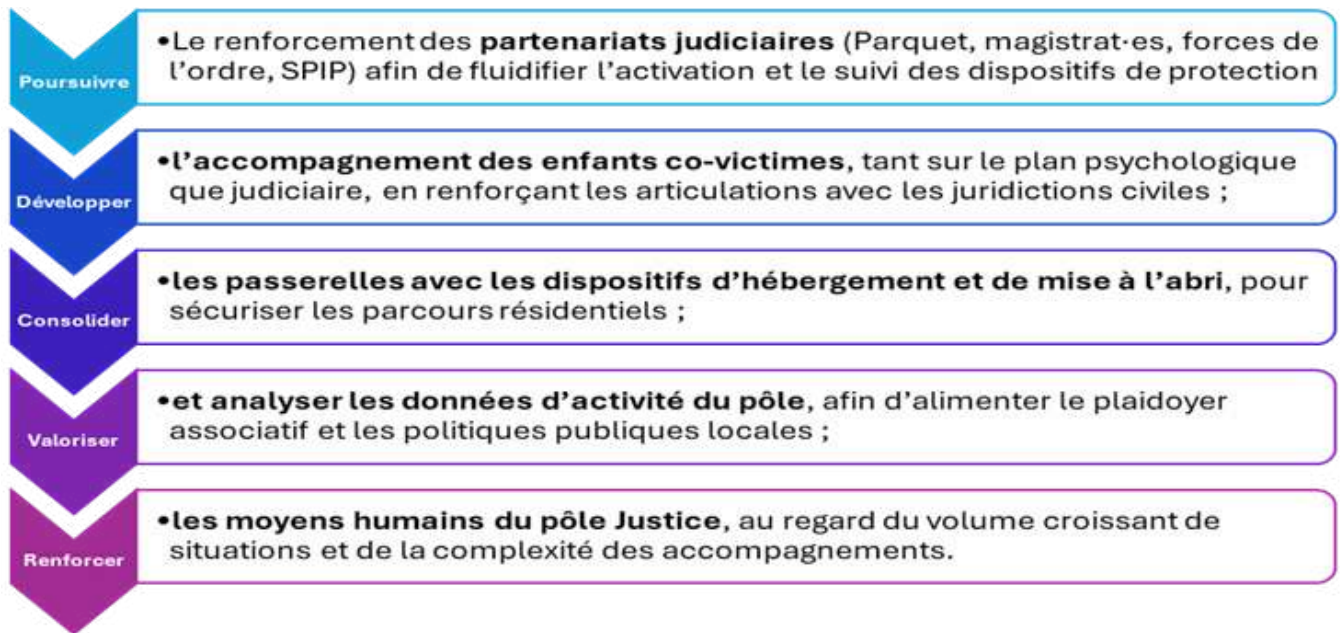
En 2025, l'ensemble des suivis assurés par le pôle Justice s'est élevé à **128 victimes accompagnées, représentant 1 050 entretiens réalisés, dont 690 entretiens téléphoniques et 360 entretiens en présentiel**. Ces chiffres témoignent à la fois de l'intensité des besoins, de la continuité des accompagnements et de la nécessité d'une forte disponibilité professionnelle pour garantir la sécurité des femmes accompagnées.

L'intégralité de cette activité repose sur une équipe composée de deux juristes, investies dans l'évaluation du danger, le suivi des mesures judiciaires, l'accompagnement socio-judiciaire des femmes, la coordination avec les partenaires institutionnels et la gestion des situations d'urgence. Cette configuration souligne l'ampleur du travail réalisé, la charge croissante supportée par l'équipe et l'exigence d'un haut niveau d'expertise juridique et relationnelle.

Enfin, le fonctionnement du pôle Justice repose sur une logique d'anticipation et de prévention, à travers le maintien de situations en vigilance, la mobilisation de dispositifs en réserve et la capacité d'intervention en dehors des mesures actives. Cette approche dynamique permet de prévenir les ruptures de protection, de répondre aux évolutions rapides du danger et de renforcer la sécurisation durable des parcours.

Perspectives

Au regard de ces constats, plusieurs axes stratégiques se dégagent pour les années à venir :



À travers son action, le pôle Justice de Tremplin 94 Solidarité Femmes s'affirme ainsi comme un acteur incontournable de la protection des femmes victimes de violences conjugales dans le Val-de-Marne, à la fois outil de sécurisation immédiate, espace d'accompagnement socio-judiciaire spécialisé et observatoire engagé des réalités territoriales, au service des femmes, de leurs enfants et de la prévention des violences.

Pôle Ressources



Le pôle Ressources occupe une place stratégique et transversale au sein de l'association, en soutenant à la fois la montée en compétence des équipes, la coordination territoriale et la prévention des violences auprès de publics variés. En 2025, il a consolidé sa fonction de référent départemental dans la lutte contre les violences faites aux femmes en animant les réseaux locaux VIF (4 réunions, 79 professionnel·les et partenaires mobilisés) et en développant une offre structurée de formation et de sensibilisation. L'activité de formation-prévention a connu une croissance marquée, avec 56 actions menées (contre 27 en 2024), représentant 303 heures d'intervention et 779 personnes formées ou sensibilisées, confirmant la reconnaissance institutionnelle du pôle et la pertinence de son expertise. L'obtention de la certification Qualiopi et le lancement du projet « Déconstruire pour protéger : stéréotypes, sexisme et prévention chez les jeunes » marquent une étape importante dans la structuration du service pédagogique et la qualité des dispositifs proposés. En interne, le pôle Ressources assure une fonction d'appui (veille, outils, accompagnement méthodologique) au service de la qualité des pratiques professionnelles, tandis qu'en externe, il porte des actions de sensibilisation grand public d'ampleur, comme La Mirabal, qui a rassemblé 878 participant·es en 2025 et renforcé la visibilité de l'association et de ses messages de prévention.

1. CADRE GENERAL ET POSITIONNEMENT

En 2025, le Pôle Ressources a consolidé son positionnement stratégique au sein de l'association en déployant des missions de coordination, de formation, de prévention et d'appui aux équipes. Par ses actions, il contribue à la mise en œuvre et au renforcement des politiques publiques de lutte contre les violences faites aux femmes, les violences conjugales, sexistes et sexuelles.

Le Pôle Ressources constitue un levier transversal, identifié tant en interne qu'auprès des partenaires institutionnels et associatifs, participant à l'amélioration continue des pratiques professionnelles et à la diffusion d'une expertise spécialisée.

2. MISSIONS DE REFERENT DEPARTEMENTAL ET COORDINATION TERRITORIALE

Dans le cadre de la mission de **référént départemental**, le Pôle Ressources a poursuivi ses actions inscrites dans les orientations nationales de lutte contre les violences faites aux femmes, conformément à la circulaire de référence. Ces actions s'articulent autour de quatre axes : observation, prévention, coordination des acteurs et protection des victimes.

Participation aux réseaux VIF

- Quatre réunions des réseaux locaux de lutte contre les violences intrafamiliales ont été organisées en 2025, rassemblant environ **79 professionnel·les et partenaires associatifs**.
- La diminution du nombre de réunions par rapport à 2024 s'explique par une forte mobilisation du Pôle Ressources sur les activités de formation et de prévention.
- Afin de garantir la continuité du travail partenarial, une **réorganisation a été mise en place** pour 2026, reposant sur la désignation de référentes dédiées pour chaque réseau territorial.

Actions de sensibilisation et d'expertise

En complément de la coordination territoriale, le Pôle Ressources a conduit ou contribué à :

- Des ateliers de sensibilisation à destination de publics variés (jeunes, grand public, professionnel·les),
- Des interventions spécialisées en tant qu'expert de terrain (tables rondes, présentations institutionnelles),
- La présence sur des événements municipaux, favorisant la visibilité des actions et la diffusion d'informations.

Ces interventions ont permis de sensibiliser **plusieurs centaines de personnes** et renforcent la légitimité du Pôle Ressources comme acteur référent sur ces thématiques.

3. SERVICE PEDAGOGIQUE ET STRUCTURATION DE L'OFFRE

L'année 2025 constitue une étape majeure dans la structuration du service pédagogique :

- **Obtention de la certification Qualiopi**, attestant de la qualité des processus de formation
- Obtention d'un financement dans le cadre d'un appel à projet national de la FNSF dédié à la prévention
 - Déploiement du projet « Déconstruire pour protéger : stéréotypes, sexisme et prévention chez les jeunes »
 - Réalisation de sessions de prévention, élaboration d'outils pédagogiques et création d'un support innovant favorisant la participation des publics

Par ailleurs, des temps de coordination internes ont été organisés afin d'assurer la cohérence des actions menées par le service pédagogique et l'équipe prévention.

4. ACTIVITE DE FORMATION ET DE PREVENTION

L'activité du Pôle Ressources a connu une **augmentation significative** en 2025, tant en volume qu'en impact :

- **56 actions de formation et de prévention** (contre 27 en 2024)
- **303 heures d'intervention**, représentant 40 journées de formation
- **779 personnes formées ou sensibilisées**, contre 160 en 2024

Les formations ont été dispensées auprès de collectivités territoriales, de services municipaux, de bailleurs sociaux, de professionnels de la sécurité, du secteur sanitaire et d'institutions publiques, sur différents territoires.

Cette dynamique s'est traduite par une **progression très importante du chiffre des ressources du pôle**, confirmant la reconnaissance institutionnelle et la pertinence de l'offre de formation du Pôle Ressources.

5. RESSOURCES ET APPUI AUX EQUIPES

Le Pôle Ressources a poursuivi son rôle d'**appui interne**, favorisant la montée en compétences des équipes :

- Veille documentaire et réglementaire,
- Mise à disposition de ressources pédagogiques et méthodologiques,
- Organisation et enrichissement d'un espace documentaire partagé,
- Accompagnement ponctuel des professionnel·les.

Le Pôle Ressources est pleinement identifié comme un **espace ressource accessible**, contribuant à la qualité des pratiques professionnelles.

6. ÉQUIPE ET PLURIDISCIPLINARITE

Les actions du Pôle Ressources reposent sur une **équipe pluridisciplinaire**, réunissant des compétences complémentaires en formation, travail social, psychologie et expertise juridique. Cette diversité garantit une approche globale, cohérente et spécialisée des problématiques liées aux violences.



7. PERSPECTIVES POUR 2026

Les orientations pour 2026 visent à consolider les acquis et à poursuivre le développement du Pôle Ressources :

- Optimisation de l'organisation des formations,
- Diversification des partenariats, notamment avec des acteurs privés,
- Développement de nouveaux outils pédagogiques,
- Structuration renforcée de l'équipe,
- Poursuite et élargissement des collaborations avec les collectivités territoriales.

8. FOCUS – LA MIRABAL

Un événement de sensibilisation et de mobilisation grand public.

En 2025, le Pôle Ressources a assuré la coordination et la mise en œuvre de **La Mirabal**, événement annuel de sensibilisation et de mobilisation citoyenne autour de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Cette édition a rassemblé **878 participant·es** à travers différentes épreuves sportives et une marche d'engagement, témoignant d'une mobilisation significative du public et des partenaires locaux :

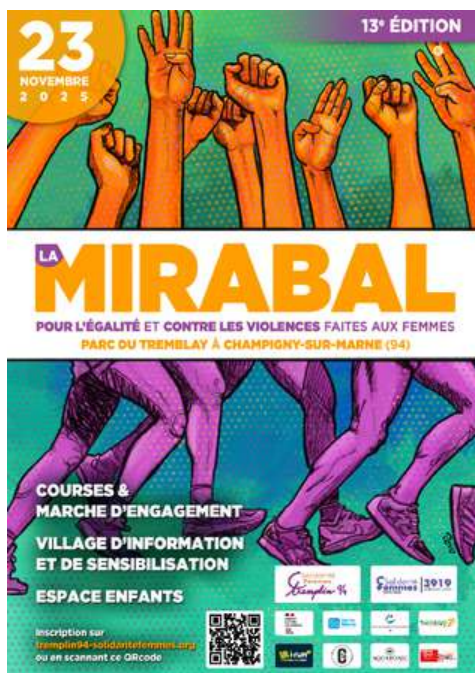
- 690 coureur·euses réparti·es entre les courses de 5 km et 10 km,
- 188 participant·es à la marche d'engagement.

Au-delà de la dimension sportive, La Mirabal constitue un **outil de sensibilisation**, favorisant la diffusion de messages de prévention et la visibilité des actions de l'association.

L'édition 2025 a également permis une **collecte importante de produits d'hygiène** à destination des femmes et des enfants accompagnés par l'association, traduisant l'adhésion du public aux valeurs portées par l'événement.

Sur le plan organisationnel, des optimisations ont été réalisées, permettant une **maîtrise des coûts** tout en maintenant la qualité de l'événement. Des pistes d'économies complémentaires ont été identifiées en perspective de l'édition 2026.

La prochaine édition de La Mirabal est d'ores et déjà programmée, avec la mise en place d'un comité de pilotage prévue début 2026, afin de poursuivre la structuration et le développement de cet événement emblématique.



Conclusion

L'année 2025 aura confirmé, avec force, la nécessité et la pertinence d'un accompagnement global, spécialisé et inscrit dans la durée auprès des femmes victimes de violences et de leurs enfants. À travers la diversité de ses dispositifs, **Tremplin 94 Solidarité Femmes** a poursuivi une même ambition : accueillir, protéger, soutenir, orienter et accompagner des parcours souvent marqués par la précarité, l'instabilité, les conséquences du trauma et la complexité des démarches à engager pour se reconstruire.

Une place centrale dans les parcours

Au fil de l'année, l'intensité de l'activité, la pluralité des besoins repérés et la diversité des réponses mobilisées ont une nouvelle fois mis en lumière la place essentielle de l'association, en tant que **référént départemental « violences au sein du couple »**, dans le parcours des femmes accompagnées. Qu'il s'agisse de mise en sécurité, d'accès aux droits, d'hébergement, de soutien psychologique, d'accompagnement à la parentalité, d'actions collectives ou de travail en réseau, l'ensemble des équipes a contribué à faire vivre un cadre d'intervention à la fois protecteur, structurant et porteur de perspectives.

Un contexte d'alerte

Ce rapport souligne combien les violences conjugales et, plus largement, les violences sexistes et sexuelles produisent des effets durables, diffus et profonds, qui engagent non seulement la protection immédiate, mais aussi le temps long de la reconstruction. Dans un contexte marqué notamment par un féminicide récent dans le Val-de-Marne, cette réalité rappelle l'urgence de renforcer la réponse pénale, sociale et sanitaire, ainsi que la nécessité d'une **loi intégrale sur les victimes de violences sexistes et sexuelles** à la hauteur des enjeux de protection, d'accompagnement et de prévention.

Perspectives 2026

Les perspectives pour 2026 s'inscrivent dans une logique de consolidation et de développement. Elles appellent à poursuivre le renforcement des réponses apportées aux femmes les plus exposées, à soutenir plus largement encore les enfants victimes, à conforter les dispositifs de soin et d'accompagnement psychotraumatique, et à favoriser des parcours de sortie plus sécurisés vers un logement stable et une autonomie durable.

Elles invitent également à maintenir un haut niveau d'exigence dans le travail partenarial avec l'ensemble des acteurs institutionnels, associatifs, sociaux, sanitaires, judiciaires et éducatifs, afin de garantir des orientations plus fluides, des relais plus efficaces et des réponses toujours plus cohérentes face à la complexité des situations rencontrées.



Leviers prioritaires

- **Former davantage les professionnel·les** en s'appuyant sur l'expertise de terrain développée par l'association, pour améliorer le repérage, l'orientation et la qualité de l'accompagnement.
- **Renforcer la prévention** auprès du grand public et des jeunes, pour enrayer durablement les phénomènes de violences.
- **Préserver les moyens d'action** afin que la qualité de l'accompagnement reste à la hauteur des réalités du terrain.
- **Continuer à défendre une approche globale, spécialisée et profondément humaine** au service des femmes et des enfants accompagnés.

Remerciements

Tremplin 94 Solidarité Femmes adresse enfin ses remerciements les plus sincères à l'ensemble de ses partenaires institutionnels, associatifs, sociaux, sanitaires, judiciaires et éducatifs, pour leur engagement aux côtés des femmes et des enfants accompagnés tout au long de cette année. La qualité du travail mené ensemble, la confiance construite au quotidien et la complémentarité des interventions demeurent des appuis précieux pour faire vivre, concrètement, une réponse collective à la hauteur des enjeux que recouvre la lutte contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles.